

R.P. 154

10^e Année — N^o 112
Nouvelle série N^o 46

1^{er} DÉCEMBRE 1924



FRANCE & MONDE

REVUE DE DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Fondateur : **PROBUS (J. CORRÉARD)**

Directeur : A. MERCIER

Rédacteur en Chef : Em.-A. FOURMOND

L'ACTIVITÉ FRANÇAISE

Les anciens Combattants

Force internationale

Plus que les façons différentes de se loger ou de se vêtir, plus que les traditions différentes, les coutumes, les mœurs, plus que les frontières, plus que la langue même, c'est l'ignorance mutuelle, ce sont les préjugés réciproques, qui dressent entre les citoyens des différents pays des murailles de Chine.

S'il était besoin d'une preuve en faveur de l'identité de l'âme humaine sur toutes les latitudes, on la trouverait dans la facilité avec laquelle des hommes transplantés loin de leur Patrie s'acclimatent à leur Patrie nouvelle.

Supposez que deux pays puissent échanger chaque année, pendant 10 ans, un dixième de leur population, ces deux pays pourraient-ils se dire étrangers l'un à l'autre même si, la onzième année, chacun d'eux reprenait en entier sa population primitive ?

Hypothèse irréalisable ? non pas. Cette transfusion du



sang a été réalisée pendant la grande guerre. Des millions d'hommes venus de vingt nations différentes se sont alors rencontrés dans un même pays...

— Je vous entends. Pendant la grande guerre, la France a reçu sur son sol des Anglais, des Belges, des Italiens, des Américains, des Polonais, des Portugais, des Tchèques... Ces millions d'hommes ont été mêlés à notre vie. Ils ont appris à nous connaître, à nous estimer, à nous aimer et aujourd'hui...

— Non, ce n'est pas de cette compénétration-là que je parle. Les soldats alliés qui sont venus se battre chez nous ont connu les salons de danse, les restaurants, les théâtres, les mauvais lieux de la France, ils n'ont pas connu la France. Aucun échange d'idées, de sympathies, ne s'est établi entre eux et la famille française, car la famille française leur est demeurée fermée. Leur séjour parmi nous, loin de nous servir, nous a desservis.

Le pays dont je parle, ce pays où se sont rencontrés les combattants de vingt nations, c'est en vain que vous chercheriez ses frontières sur les cartes.

C'est un pays idéal que chaque combattant reconnut aussitôt, à peine débarqué, car il le portait en lui-même, depuis l'éveil de sa conscience : le pays où tous les hommes sont frères, où toutes les âmes communient, le pays du sacrifice.

Une même Histoire, de mêmes horizons à contempler, de mêmes intérêts, un même idéal, et voilà que les habitants d'une même Patrie ont entre eux, malgré des origines parfois si éloignées, un air de famille.

Les mêmes travaux donnent aux artisans d'un même métier les mêmes déformations physiques, si justement appelées professionnelles.

Les mêmes douleurs, les mêmes joies, l'habitude des mêmes gestes, les mêmes préoccupations quotidiennes, identifient si bien deux époux qu'ils en arrivent, au soir de leur vie, à se ressembler dans les traits de leur visage.

Comment la guerre n'eût-elle pas moulé au même moule les âmes qu'elle reçut dans sa fournaise ?

Cette identification est profonde, tellement profonde que, je ne crains pas de l'affirmer, il y a aujourd'hui plus de parenté d'esprit entre de vrais combattants — les combattants des premières lignes — appartenant à des nations différentes qu'entre ces mêmes combattants et les non-combattants de leurs pays respectifs.

Le fait existe et nulle argumentation ne prévaut contre les faits, mais la démonstration théorique de ce fait est aisée.

C'est le nombre et l'acuité des sensations, non le nombre des années qui remplit une vie. Notre enfance où tout est nouveau, où tout prend des proportions gigantesques, est tellement pleine d'étonnements, d'émerveillements, d'enthousiasmes, de désespoirs, de terreurs, qu'elle ne peut être enfermée par notre mémoire dans le cadre étroit des années, et qu'elle s'étend, et qu'elle se dilate, reculant jusqu'à l'infini ses premiers souvenirs.

Par contre certaines époques de notre vie, où rien n'est venu rompre la monotonie des jours, nous apparaissent comme un désert plat et nu d'où nulle végétation n'émerge.

Or, que de sensations, de sublimes et d'atroces, en ces quatre années de guerre ! On n'a pas assez dit, on ne dira jamais assez, quelle sorte de guerre nous avons faite, tellement différente des guerres antérieures que celles-ci peuvent passer, à la comparaison, pour des manœuvres, pour des parades.

Comparer, par exemple, les Poilus aux Grognards de Napoléon, c'est montrer qu'on n'a rien compris à la grande guerre, c'est méconnaître les Poilus jusqu'à la calomnie.

Les Grognards de Napoléon se battaient pendant un jour, deux jours parfois, puis en avant pour des promenades militaires de deux ou trois semaines ! Pour les Poilus ce furent des batailles ininterrompues, la nuit, le jour, dont chacune durait plusieurs mois. Et quelles batailles ! Les Grognards luttaient à ciel ouvert, homme contre homme, et le meilleur avait l'avantage. Les Poilus

se battaient au fond de trous, dans les broussailles de fils et les Boches n'étaient pas leurs adversaires les plus terribles. Aux pieds la boue, au-dessous les mines, par devant les balles et les grenades, au-dessus les obus et les torpilles. Eau, air, terre et feu, les quatre éléments, oui l'air aussi qui apportait les gaz empoisonnés.

Nous avons vécu plus intensément, plus longuement, en ces quatre années que dans toute notre existence d'avant guerre... Osons être sincères et disons que c'est à notre entrée en guerre que nous avons commencé de vivre.

Et qu'on ne voie pas là, grand Dieu, un éloge de la guerre !

Cette vie intense fut la même pour tous les anciens combattants. Tous, blancs ou noirs, citoyens d'Amérique ou citoyens d'Europe, eurent à l'aiguillon de la guerre des réactions identiques.

Il y a d'innombrables façons de vivre, mais une seule façon de mourir. Et tous, combattants de tous pays, étions des morts vivants. Quand nous avions faim, quand nous avions soif, c'était dans tous nos ventres, à toutes nos gorges, les mêmes tiraillements, la même fièvre.

Quand nous avions froid, le même frisson secouait nos corps, la même anxiété nous rivait à nos créneaux dans l'attente de la vague ennemie. Même angoisse résignée aux bombardements exaspérés. Même agonie lucide aux minutes précédant la seconde de l'assaut... Et qui n'a pas connu ces minutes-là, qu'il ne se vante pas d'être descendu au fond de l'horreur et de l'atrocité !

Les anciens combattants de tous pays ont donc en commun ces longues, ces terribles années de guerre qui sont comme une existence à part dans l'existence normale des hommes et c'est entre eux un premier lien comparable à ce qu'eût été pour eux un séjour prolongé dans une planète Mars peuplée de monstres redoutables.

Mais cette parenté est de l'ordre des parentés ordinaires : le hasard préside aux naissances et il est des frères qui ne s'aiment pas, il en est qui se haïssent.

Combien plus forte apparaît cette parenté, combien plus

fraternelle, quand on réfléchit que, née elle-aussi du hasard, elle s'est développée et cimentée dans les régions hautes de l'âme !

C'était une retraite que faisaient les combattants, une retraite où les grands problèmes de la destinée se posaient avec une netteté, une acuité singulières. Il n'était pas besoin de se torturer la volonté pour se mettre par la pensée en présence de la Mort : la Mort était là, devant nous, qui nous fixait de ses orbites vides, qui nous touchait de sa main décharnée. Comme devant le spectre, nos désirs, nos espérances, nos ambitions, nos orgueils, toutes nos passions de jadis nous semblaient ou dérisoires ou honteuses !

De l'angoisse nous venait de cette présence visible mais aussi du réconfort. Résignés à mourir, nous voulions vivre bien nos moments suprêmes. Nos résolutions ne s'embarrassaient de nul calcul : quel calcul est permis à des moribonds ?... Qui a faim, voici ma musette ; qui a froid, voici mon chandail ! Quand nous entendions crier au secours nous nous jetions du côté de l'appel, d'instinct, sans réfléchir. Qu'on réclamât un volontaire pour une mission périlleuse et cent mains se levaient.

Appartenions-nous encore à la terre ? N'avions-nous pas été ravis au monde des héros et des dieux ?...

Qu'on pardonne ces réflexions à l'un de ceux qui furent alors si grands. En parlant de lui, à cette époque, c'est d'un mort qu'il parle. Jetez le lingot d'or pur au fond de la mare et la boue le couvrira...

Frères d'armes ! tout le sens que cette expression enferme, le saisit-on ? Liés par une chaîne de fer, les combattants allaient côte à côte, vers le meilleur ou vers le pire, incapables de séparer leur sort du sort de leurs compagnons. Du sang, des plaies, des cadavres, et, pardessus le charnier, cette fleur : une amitié fraternelle ! Qu'est un frère dans le courant de la vie ? Celui à qui on peut demander conseil, protection, soutien, de l'argent dans le besoin, de la tendresse dans les épreuves. Et c'est beau cette fraternité ! Mais la fraternité des armes, com-

bien plus belle encore, qui va, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie.

Je me rappelle avoir soulevé beaucoup d'étonnement et un peu de scandale, quand j'écrivais quelques mois seulement après la guerre : « Je me sens plus près d'un combattant allemand qui a fait courageusement son devoir, plus près que d'un Français qui, par lâcheté, s'est dérobé au péril. Mon cœur me défend de songer même à serrer la main du premier, mais ma raison murmure : « Pourquoi pas ? » Je puis haïr cet adversaire, mais non le mépriser. Quant à l'embusqué, il n'est pas de bornes au mépris qu'il m'inspire. »

Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question et je ne la soulève que pour montrer à quel point la guerre a unis, confondus, ceux qu'elle a tenus dans son étreinte.

La guerre est terminée. Ces hommes sont maintenant répandus à travers le monde, mais un même courant aux ondes puissantes baigne leurs âmes et établit entre elles le contact. Des actions si grandes ne peuvent s'oublier, une pareille fraternité ne peut choir à l'indifférence.

Chaque combattant garde en lui un sanctuaire où brûle la lampe sacrée. Il est fier. Il se sent plus grand que ceux qui l'entourent et qui n'ont pas combattu. Ses yeux qui ont percé le mystère de la mort, voient plus loin que leurs yeux. Il sait qu'il est maître de sa volonté car il l'a éprouvée. Il est maître également de son cœur et il ne pourrait, l'essaierait-il, tomber en ces fautes où se marque l'indignité d'une âme.

Mais sa fierté est sœur de la fierté de ses anciens compagnons ; diminuant leur rôle, il rétrécirait le sien ; comme au front, il est avec eux solidaire ; eux et lui sont toujours et demeureront à jamais des frères d'armes.

* * *

Cette amitié réciproque de quelque huit millions d'hommes est une force, mais une force dont personne encore n'a cherché à mesurer la puissance.

Nos gouvernants, tout des premiers, se fussent employés à cette tâche si la psychologie était au nombre des connaissances requises des hommes d'Etat. Les anciens combattants français occupent, en effet, une place de choix dans la grande famille des Poilus.

Il est une expérience facile à réaliser.

Quand vous rencontrerez un ancien combattant d'une armée alliée, conduisez la conversation sur la guerre et laissez-le parler. Très vite, à travers les formules de politesse et les réticences, vous découvrirez sa pensée et cette pensée est que c'est son pays à lui — que votre interlocuteur soit Anglais, Belge, Américain, Italien, Portugais — c'est son pays à lui qui a la plus grande part dans la victoire.

Et ne sourions pas d'une opinion qui a sa source dans ce sentiment si noble : l'amour de la Patrie. Tous les amours sont aveugles...

Mais quand il aura exprimé son admiration pour ses compatriotes soldats, soyez tranquille : il parlera des soldats français et en quels termes !

Faites l'expérience, je le répète. Elle a été faite par moi à maintes reprises et faite également, sur mes suggestions, par des camarades étrangers parlant à d'autres camarades étrangers.

Toujours elle fut concluante. Chaque combattant allié donne à son pays la première place, mais tous accordent la seconde place à la France...

Que d'exemples je pourrais apporter de cet incomparable prestige de nos poilus chez les nations allées !

Peut-être se souvient-on encore du voyage du Maréchal Foch en Amérique, il y a trois ans ? Jamais général romain, un jour de triomphe, ne connut pareilles acclamations d'un peuple en délire. Pendant plusieurs semaines, les Etats-Unis furent le fief du Maréchal.

Mais, dans les discours des orateurs, dans les balbutiements des passants, dans les ovations des foules, il y avait un mot qui revenait aussi souvent que celui de : Foch, et c'était celui de : poilus. On glorifiait le chef mais

aussi les soldats. On ne séparait pas ce qui est inséparable. Il fallut aux Poilus le génie de Foch, mais comment, sans les poilus, ce génie eut-il pu se manifester ?

Certes, l'amitié américaine fut, pendant la guerre, soumise à de violentes épreuves. Exploités par une nuée de rapaces, les soldats américains en vinrent à mépriser profondément la France « nation de mercantis ». Mais ils avaient vu les soldats de la France à l'œuvre. Rentrés chez eux et généreux comme ils savent l'être, ils oublièrent vite les blessures faites à leurs portefeuilles pour ne se souvenir que des beaux exemples qu'ils avaient eus sous les yeux. Et quand ils se furent groupés, quand ils eurent constitué leur puissante *American Légion*, la France n'eut pas de plus ardents défenseurs que les Légionnaires. Ce sont eux qui firent justice des calomnies de la propagande allemande, eux qui, sans subvention de notre budget, sans même un encouragement de notre part, organisèrent par tout leur pays des conférences pour crier à leurs concitoyens : « Non, la France n'est pas militariste ! Non, la France n'est pas cruelle envers l'Allemagne ! Un pays qui compte des hommes comme les Poilus Français est un pays digne de notre sympathie, de notre respect, de notre admiration ! » De sorte qu'après avoir une première fois sauvé leur pays pendant la guerre, les Poilus l'ont sauvé une deuxième fois dans la conscience du monde.

Peut-être étonnerai-je bon nombre de mes lecteurs en affirmant que des sentiments identiques peuvent être constatés en Grande-Bretagne ? Les Anglais ne passent pas pour des sentimentaux, je le sais, mais n'est-ce pas Taine qui affirme qu'il n'y a pas d'ami aussi ferme, aussi sûr, qu'un ami anglais ?

Si les manifestations de l'amitié britannique à notre égard sont moins nombreuses, elles n'en sont pas moins caractéristiques.

« Le 8 octobre dernier, écrivait la *Voix du Combattant*, à la fin de 1922, le roi George inaugurerait la nouvelle Bourse de Manchester. Les murs de la ville s'étaient à cette

occasion couverts de grandes affiches où on pouvait lire :
« *Thank the Lord, the Poilus and our Tommies, that George, and not Bill, open the Royal Exchange* ».

Ce qui, en bon Français, veut dire :

« Remercions le Bon Dieu, les Poilus et les Tommies, que ce soit George et non Guillaume II qui inaugure la Bourse ».

Les braves gens de Manchester rapportaient l'honneur de la Victoire, à Dieu d'abord, puis, juste après Dieu, aux Poilus. Quelle meilleure preuve pouvaient-ils donner de leurs sentiments envers les combattants français ?

En 1923, le major Dudley Taylor, qui était alors Président de la délégation anglaise à la Fédération inter-alliée, s'écriait au cours d'une cérémonie franco-anglaise à Nantes :

« L'amitié franco-britannique est violemment battue en brèche par deux forces combinées : la propagande allemande et l'ignorance. Mais nous viendrons à bout de ces deux forces mauvaises. Si les Boches osaient encore violer la terre sacrée où reposent nos morts couchés près de ceux de nos Alliés, le peuple britannique se lèverait comme un seul homme, car un peuple qui a produit deux millions d'engagés volontaires avant que le service obligatoire fût installé chez lui, n'est pas un peuple qui lâche ses alliés, surtout quand ces alliés sont des Poilus. »

Il y a une phrase de cette déclaration qu'il est bon de souligner, celle où Taylor parle des soldats anglais enterrés en France. On ignore trop chez nous qu'il n'y a pas eu d'exhumations pour les soldats anglais tombés en France. Il se trouve parmi ces morts des cousins du Roi. Mais tous, princes royaux ou simples ouvriers, demeureront à jamais confiés au sol de la France.

« Méditez cette décision anglaise, me disait un jour le major Taylor. Croyez-vous que le peuple anglais voudrait abandonner ses morts et livrer leurs cimetières à la profanation d'une invasion nouvelle ? En vous en confiant la garde, il a signé avec vous un véritable traité d'alliance éternelle. »

Et le colonel Crossfield, Président de la délégation anglaise à la Fidac, abordant le même sujet, me disait à son tour :

« C'est aux Poilus Français que la Grande-Bretagne a confié ses morts. Elle n'a pas voulu que la mort interrompe leur fraternité. »

*
* *

Je ne parlerai pas du prestige des Poilus en Roumanie, en Italie, en Tchéco-Slovaquie, en Pologne, en Belgique. Ce n'est pas la matière qui nous manque, mais la place.

Un seul exemple. L'année dernière, j'assistais au congrès de la Fidac en Belgique. Ce que furent ces dix journées, quel accueil nous reçûmes partout, aussi bien dans la Wallonie, que dans la Flandre, seuls peuvent en avoir une idée ceux de mes lecteurs qui ont assisté à l'arrivée des marins de l'amiral Avellane, aux beaux jours de l'amitié franco-russe.

A Anvers, notre cortège dut s'arrêter par suite de je ne sais quel incident. De la foule une vieille femme se détache et s'approche de Charles Bertrand qui marchait en tête, en qualité de Président de la Fidac.

— Vous êtes Français, Monsieur ?

— Oui, Madame.

— Vous avez été Poilu ?

— Oui, Madame.

— Alors permettez que je vous embrasse. Vous êtes mon fils puisque j'ai perdu à la guerre mon seul enfant.

*
* *

A l'heure où le monde inquiet cherche dans la Société des Nations une assurance contre les dangers qui le menacent, il nous a paru bon de montrer qu'il existe une force, unie, compacte, imposante, et, par surcroît, notre amie.

Des efforts particuliers — que nous examinerons

peut-être ensemble un jour — ont été tentés pour mettre cette force au service, non de la France, mais de la justice pure (les droits de la France et ceux de la justice se confondent), mais ces initiatives se sont heurtées à la quasi-indifférence de nos gouvernements. Ceux-ci n'ont pas dit le mot, esquissé le geste qui eussent donné au mouvement une impulsion irrésistible.

« La France est le pays du miracle ». Ce vieux dicton ne doit pas nous faire oublier cet autre proverbe de chez nous : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Il serait si facile, en cette occurrence, d'obliger le ciel à nous aider !

JACQUES PÉRICARD.

ŒUVRES DU JOUR

La Stabilisation du Franc

Documents sur l'Emprunt Morgan

Lettre adressée le 23 décembre 1923 par M. Corréard (Probus) à M. Poincaré, Président du Conseil.

Monsieur le Président,

Puisque vous avez bien voulu donner votre attention à la précédente communication que je vous ai faite au sujet de la stabilisation du franc, je vous demande l'autorisation d'appeler votre vigilance sur l'urgence actuelle du problème.

Les financiers qui prétendaient défendre le crédit de la France n'ont fait aucune suggestion pratique pour arrêter la baisse du franc. Ils n'ont jamais dit autre chose que ceci : « N'augmentons pas la circulation des billets de la banque », cette circulation n'a augmenté que de 2 % depuis 1919. Pendant ce temps le cours du dollar... s'élevait de 125 % !

.....

Les mauvais conseillers nous suggéraient de suivre le déplorable système anglais, mais l'heure approche, maintenant, où il est possible et nécessaire d'arrêter la baisse du franc. Les mauvais conseillers, faute d'imagination, nous laisseraient maintenant glisser sur la pente qui conduit au régime allemand.

.....

La tâche est maintenant moins ingrate, mais encore faut-il présenter

la suggestion appropriée. Cette suggestion, si vous l'approuvez, votre volonté seule me paraît aujourd'hui capable de l'imposer. Comme avant la guerre pour la stabilisation du rouble et du florin, c'est l'emprunt international qui, seul, semble susceptible d'arrêter la baisse du franc, emprunt au profit de la France et non au profit de l'Allemagne...

.....

Lettre du 20 février 1924.

Monsieur le Président,

Pendant que vous soutenez avec une admirable énergie, devant la Chambre, les projets financiers tendant à rétablir l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses intérieures, les opérations de l'étranger, aidé peut-être malheureusement par quelques Français, continuent à nous menacer.

J'ai toujours cru qu'il n'était pas possible de stabiliser le franc au-dessus de 25 centimes. Nous sommes sans doute au moment critique où nous allons, soit courir une aventure redoutable, soit pouvoir sauver la situation.

Je vous conjure, Monsieur le Président, de demander aux banquiers américains (même si un refus paraissait probable, il vaudrait mieux qu'il éclatât) de consentir à l'emprunt extérieur, le produit de cet emprunt restant placé dans les banques étrangères et *mis uniquement à la disposition de la Banque de France pour racheter du franc.*

... Je vous adjure, Monsieur le Président, de considérer de nouveau les idées que je crois être les vôtres et auxquelles il suffit que vous veuillez bien donner corps pour porter le remède spécifique à la crise des changes et pour assurer la stabilisation des prix.

Lettre du Chef-adjoint de Cabinet du Président du Conseil, en date du 13 mars 1924, l'accord du 11 mars étant intervenu.

Monsieur,

Le Président du Conseil a lu avec soin la lettre que vous lui avez adressée.

Il me charge de vous faire connaître qu'il s'est inspiré de votre communication dans ses conversations avec le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque de France.

Discours de M. François Marsal au Sénat, le 21 novembre 1924.

Quand une situation de découvert se produit ainsi, il n'y a pas d'autre moyen pour y mettre fin que de pourchasser, vous me permettrez d'employer ce terme de bourse, ce découvert en agissant vigoureusement, c'est-à-dire en rachetant au comptant.

... Or, au début de mars 1924, il n'y avait, dans le pays, à la disposition, ni de l'Etat ni d'aucune banque, les ressources en devises étrangères suffisantes pour mener cette opération. Un seul établissement pouvait soutenir la lutte : la Banque de France... Il y avait un gros avantage à présenter immédiatement au vendeur de francs à découvert un chèque négociable instantanément, c'est-à-dire sur une grande banque américaine. De là, et dans ce but seulement, l'intervention de nos amis de la Banque Morgan...

... Je voterai pour ma part (cet emprunt d'Etat auquel on nous convie aujourd'hui), puisque c'est une opération bonne qui nous donne du dollar à vingt-cinq ans, dont nous avons besoin pour différents motifs, et, d'ailleurs, ceux que M. le rapporteur général a exposés dans son rapport sont, à mon avis, excellents.

Discours de M. le Ministre des Finances à la séance du Sénat le 21 novembre 1924.

C'est avec beaucoup de sagesse, c'est avec beaucoup d'efforts, nous plaçant, pour résoudre la question financière, qui est capitale au-dessus de toutes les questions de parti, que nous devons faire pour assainir le franc, c'est-à-dire pour lui donner une valeur

J'ai cité ces documents pour montrer que, au cours d'une année, les gouvernements successifs ont accompli en deux étapes ce que j'avais demandé à M. Poincaré de faire, dès la fin de décembre 1923, et je dois rendre hommage à cette probité intellectuelle qui est une des caractéristiques de M. Poincaré pour avoir bien voulu déclarer par une lettre officielle qu'il s'était servi de ce travail.

Œuvres du Jour

Pour moi, je choisis comme M. Clémentel. Assainir le franc c'est lui donner une valeur stable, ce n'est pas le faire remonter peu à peu.

Et voyons donc ce qui se passerait durant cette longue période où « le franc remonterait peu à peu ». Supposons que le dollar qui est à 19 fr. environ au moment où j'écris, se fixe dans quelques mois aux environs de 15 ou de 16 francs.

Naturellement, on ne pourra plus vendre à l'étranger que 16 francs ce que l'on vend 19 francs aujourd'hui. Le commerce d'exportation, si important pour la France, ne pourra plus vivre s'il ne diminue pas ses prix de revient. Les fabricants réduiront le salaire des ouvriers ; or le prix de la vie à l'intérieur n'aura encore baissé que très peu, si même il a baissé ; les ouvriers protesteront et feront grève : au bout de quelque temps, ils devront se soumettre ; mais les grèves auront fait perdre des débouchés, les ouvriers qui rentreront seront moins à leur aise, et d'autres resteront sur le pavé.

Il en sera de même à chaque nouvelle baisse du dollar. C'est une série de grèves, de chômages et de gêne en perspective. Mais, dira-t-on, si les salaires baissent, si les profits des industriels baissent, si ceux des paysans baissent, le prix de la vie baissera aussi.

Aussi ! Voilà déjà qui est mieux que l'invraisemblable sophisme auquel nous sommes tous tentés de céder du matin au soir et qui peut s'énoncer comme suit : « Ah, si les prix revenaient au taux de 1914 ! » Comme si les profits des industriels, des commerçants, des agriculteurs, les salaires des ouvriers, des employés, des fonctionnaires, comme si toutes nos recettes enfin ne baissaient pas quand le prix de la vie baisse !

Et les impôts ? Eh bien, comme la taxe sur le chiffre des affaires est proportionnelle au chiffre des affaires, son produit baisserait ; comme l'impôt sur le revenu est

France et Monde

proportionnel au revenu, son produit baisserait. Les droits fixes comme ceux qui grèvent aujourd'hui le café, le sucre ou le vin deviendraient tellement exorbitants par rapport à la valeur du produit qu'il faudrait les baisser aussi. Pendant ce temps, les dépenses diminueraient-elles ? Oui, sans doute, celles de l'armée, de la flotte et des services civils, après plus ou moins de pleurs ou de grincements de dents, après la faillite de bien des entrepreneurs de services publics, après les protestations des officiers et des fonctionnaires qui verraient diminuer leurs traitements sans être bien sûrs que les prix ne remonteront pas un jour ! Mais tout ce qui correspond aux charges de la dette publique, ce qui représente plus de la moitié de notre budget de 35 milliards, cela, ce sont des dépenses fixes, des engagements pris en francs, qui s'expriment par le même chiffre quelle que soit la valeur du franc, et cela ne baissera pas quand le produit des impôts baissera. On peut faire des conversions dira-t-on ! Mais combien de temps faudra-t-il pour les faire ? A l'égard de certains emprunts elles sont interdites. Et va-t-on convertir aussi la formidable prime que donnent en dix ans au plus les bons de l'emprunt actuel ? C'est donc le déséquilibre budgétaire, les nouveaux impôts, et si, finalement, le franc revenait au pair, la moitié ou le tiers du revenu national prélevé par la machine fiscale pour payer des rentes !

Il y a encore une vérité très simple, c'est que les intérêts représentent, pour les contribuables qui travaillent, une charge d'autant plus lourde que le franc est plus haut. Alors, dira-t-on, il faut faire comme en Allemagne ? Que non pas ! mais il ne faut pas non plus faire comme en Angleterre. Il faut que les contribuables s'imposent de lourdes charges pour les services de la dette, mais pas trop lourdes. Il y a de tout dans les porteurs de rentes aujourd'hui, des profiteurs de guerre et des spéculateurs enrichis, des travailleurs qui ont amassé péniblement leur petite épargne, des patriotes qui ont vendu

des maisons ou des titres étrangers pour acheter de la rente. Si les uns sont atteints par la dévalorisation du franc, c'est pain bénit ; si les autres en souffrent, c'est un grand malheur. Mais, pour employer un mot qui ne vient pas souvent sous ma plume, je crois malheureusement *impossible* de séparer les uns des autres ; il faut une moyenne, hélas ! Cette moyenne, c'est précisément celle qui correspond à peu près au cours du franc d'aujourd'hui.

Je sais que beaucoup de mes amis qui pensent comme moi préfèrent ne pas le dire et sont bien heureux que Probus-Corréard rompe une fois de plus des lances dans l'intérêt de la vérité, sans avoir peur de rien. Je romps ces lances en effet, parce que je crois que c'est mon devoir, mais, malgré tous les sceptiques, je garde la confiance de voir le peuple de France aimer mieux mon courage que la prudente réserve de quelques autres.

Clémenceau, ancien Président du Conseil, a osé voter tout seul au Sénat, contre un traité qu'il n'approuvait pas ; et ce n'est pas malgré cette énergie, c'est à cause d'elle qu'il a retrouvé plus tard la confiance du Parlement. L'heure de la réparation est venue pour la politique coloniale de Jules Ferry, assez tôt pour qu'il ait reçu à la veille de sa mort cette consolation suprême. Qu'elle vienne ou qu'elle ne vienne pas, que doit nous importer, d'ailleurs, si nous avons servi malgré les rancœurs, malgré les difficultés, malgré les menaces, la cause du peuple, la cause du pays, la cause de la vérité.

PROBUS.

La Documentation Vivante

est établie sous la direction de

M. Henri SIMONDET, Agrégé de l'Université.

avec la collaboration de :

M^{lle} Etiennette BOUCLY,

MM. Octave AUBERT,

André COURTIN, Vice-Président de l'Union centrale des
Syndicats des Agriculteurs de France,

Edmond LASKINE, Agrégé de l'Université,

L'Intendant Militaire (c. r.) LE BARS,

Léon MOISSENET, Ingénieur en Chef des Ponts et
Chaussées,

Henri NOILHAN, Ingénieur Agronome.

LA VIE DES NATIONS

I. — LES RÉPARATIONS

La question des Réparations n'a fait au cours du mois écoulé qu'un seul pas en avant : l'émission de l'emprunt de 800 millions de marks-or, qui a été aussitôt couvert. Événement important, mais prévu d'avance. Le plan Dawes est donc en voie d'exécution. Mais la crise politique anglaise qui vient de prendre fin et la crise politique allemande qui va durer jusqu'à la mi-décembre ne pouvaient que ralentir le cours des événements.

Que nous donnera le plan Dawes ? Telle est la question à laquelle répond le premier article ci-dessous. Une autre question, connexe à celle des Réparations, concerne les dettes interalliées. Qu'on se souvienne que l'année dernière encore, le gouvernement français acceptait de réduire la créance française sur l'Allemagne à 26 milliards-or, mais en réservant la question des dettes interalliées. Or, actuellement la réduction de notre créance est un fait accompli, et nos dettes subsistent dans leur intégrité. Il eut été sage, en ratifiant les accords de Londres, d'exiger de nos Alliés l'engagement de ne nous réclamer jamais plus que nous ne recevrons de l'Allemagne. Cela n'a pas été fait. M. Herriot a seulement obtenu de M. MacDonald la promesse que « la question serait examinée avec bienveillance ». Que fera M. Baldwin ? Que feront les Etats-Unis ?

Quelles ressources nous donnera le plan Dawes ?

En ce qui concerne la répartition des créances spéciales et des créances de réparation sur les futures annuités du plan Dawes, il convient de partir du principe posé par le Comité d'experts et le protocole de Londres : *Tout ce qui comporte un débours du gouvernement allemand rentre dans l'annuité prévue par le plan Dawes.*

C'est ainsi qu'il ne fait pas de doute que les 91,5 millions du service de l'emprunt de 800 millions de marks-or rentrent dans la première annuité d'un milliard, et aussi les prestations en nature aux armées d'occupation, quoiqu'il soit nécessaire de bien déterminer le caractère de ces prestations et de certains cas d'espèce. (Exemple : l'occupation d'une caserne est-elle à propre-

ment parler un débours de l'Allemagne, surtout si l'occupant en paie les frais d'entretien ?) D'ailleurs ces frais ne sont pas considérables d'après les articles 8 à 12 de l'arrangement rhénan. Ensuite on devra y inscrire les frais des armées d'occupation, des commissions de contrôle, les restitutions non liquidées ou dont les forfaits ne sont pas apurés, les petites créances comme celle de l'article 124, etc., etc.

C'est par une erreur involontaire qu'on a rangé dans cette catégorie des créances privilégiées le produit du *Recovery Act* anglais. Aucune priorité n'est accordée à ce versement de réparation et les experts britanniques ne la réclament aucunement, du moins en ce qui concerne la période définitive. Des journaux anglais ont laissé entendre que les experts britanniques demanderaient qu'on inscrivît le produit du *Recovery Act* dans les créances spéciales pendant la période transitoire, se basant sur les paragraphes *c* et *d* de l'article 4 de l'Annexe III du protocole de Londres qui fait entrer dans les douzièmes provisoires de « l'extra-Dawes annuités » la valeur approximative des recettes provenant du *Recovery Act*. Mais ceci est encore matière à discussion.

Bref, lorsque toutes les créances spéciales auront été fixées et auront au besoin été réduites par des forfaits équitables, le surplus sera consacré directement aux réparations. Toutefois, deux priorités joueront encore : 1^o le solde de la priorité belge qui s'amortit aussi bien par les prestations en nature que par les versements en numéraire, et qui est l'ordre de 200 à 250 millions de marks-or ; 2^o la priorité des frais d'occupation de l'armée américaine, soit un peu plus d'un milliard de marks-or.

Ce n'est donc, on le voit, qu'à partir de 1926 que nous pouvons compter sur un rendement appréciable du plan Dawes, si nous savons, d'ici là, organiser le jeu des réparations en nature au mieux de notre économie générale. Et justement, comme le souhaitait samedi dernier mon excellent confrère Jean Herbette dans l'*Information financière*, les experts ont pratiquement décidé d'envisager pour les futures répartitions une période de plusieurs années, ainsi d'ailleurs que le recommandait le protocole de Londres, pour apurer les comptes de façon que toutes les créances soient à jour *pari vassu* au bout d'un certain temps.

(GERVILLE-RÉACHE, *Information*, 29 octobre.)

327 (∞).

La question des dettes interalliées.

Le montant total de nos avances à nos alliés s'élevait, le 31 mars, à la somme de 2 milliards neuf cent vingt-huit mille livres sterling. Elles se répartissent comme suit :

France	£ 623.279.000
Russie	722.546.000
Italie	553.300.000
Yougoslavie	28.481.000
Pologne	95.000
Roumanie	24.778.000
Portugal	21.544.000
Grèce	23.355.000
Congo belge	3.550.000

Nous avons touché les intérêts sur la dette du Congo belge et sur une partie de la dette de la Grèce. Dans les autres cas, les intérêts s'ajoutent chaque année au principal de la créance. Au taux actuel du change, nous payons aux Etats-Unis, en intérêts et en principal, environ 48 millions de livres sterling par an. Pendant soixante ans, chaque habitant de la Grande-Bretagne, homme, femme ou enfant, paiera aux Etats-Unis au moins 1 livre sterling par an. Nos versements de l'an dernier représentent pour nous 1 shilling d'impôt sur le revenu. Dans l'ensemble, le contribuable britannique a payé l'an dernier 347.309.000 livres sterling en intérêts et en amortissement de notre dette.

Aucun de nos alliés ne supporte des charges fiscales aussi écrasantes. De plus, nous supportons la charge de subvenir aux besoins de plus d'un million de chômeurs, alors qu'il n'y a pas de chômage en France, ni en Belgique, et fort peu en Italie. Au bout de six ans, le contribuable britannique estime qu'il est fondé à réclamer quelques égards de la part de ses confrères plus fortunés. Il compte sur le nouveau Chancelier pour soutenir sa cause et pour élaborer un plan raisonnable pour la liquidation des sommes énormes qui nous sont dues.

Jusqu'ici la France, l'Italie et nos autres alliés n'ont pas fait le moindre effort pour nous rembourser. Nous attendons de M. Churchill une attitude nouvelle et hardie.

(*Daily Express*, 14 novembre.)

327 (∞).

Le plan Hurley pour le règlement de la dette française envers les Etats-Unis.

Remboursement total du principal en 67 ans environ, le taux de l'intérêt devant être fixé par la commission de consolidation des dettes après discussion avec les représentants de la France.

Les Etats-Unis achèteraient chaque année, avec la moitié des paiements effectués par la France, des valeurs industrielles françaises.

Moratorium d'environ cinq ans, pendant la durée duquel les intérêts qui sans lui seraient exigibles ne seraient pas calculés comme des intérêts composés.

Les intérêts de la dette française s'accumulent depuis 1917 au taux de 5 %. Dans l'accord avec la Grande-Bretagne, le taux de l'intérêt pour cette période a été ramené par le gouvernement américain à 4 $\frac{1}{2}$ %.

On suggère dans le plan Hurley qu'une réduction soit aussi effectuée dans le cas de la France sur les intérêts qui se seront accumulés jusqu'à la date de l'accord relatif à la consolidation.

La théorie du plan Hurley pour le règlement de la dette française, c'est que du jour où un accord aura été conclu pour la consolidation de la dette — ou à dater de cinq ans après la conclusion de l'accord si celui-ci comporte un moratoire — l'intérêt payable sur le principal de la dette commencera à un taux relativement bas, qui sera relevé progressivement à mesure que la situation financière de la France s'améliorera.

Le taux de l'intérêt pourrait être fixé de telle manière que les paiements de la France, s'élevant à 100 millions de dollars annuellement pendant 57 ans, amèneraient la liquidation de tout le principal de la dette.

Au cas où la France verserait annuellement 100 millions de dollars, une somme de 50 millions de dollars serait annuellement consacrée par le gouvernement américain à l'achat d'obligations-or des fonds d'amortissement d'industries françaises appartenant à des intérêts privés. Le sommet de la courbe des placements du gouvernement des Etats-Unis serait atteint au cours de la vingt-sixième année, le total des sommes placées atteignant alors 1 milliard 250 millions de dollars. Les 50 millions de dollars d'obligations des industries privées achetées la première année viendraient alors à maturité, et seraient remboursés par les intérêts privés français. Une tranche de 50 millions de dollars

viendrait à maturité et serait remboursée chaque année par la suite.

Mais comme le gouvernement français continuerait ses paiements annuels de 100 millions de dollars jusqu'à la soixante-septième année, et que le gouvernement américain continuerait à effectuer le placement de la moitié de chaque versement annuel, soit de 50 millions de dollars par an, le total des sommes placées par le gouvernement américain dans les industries françaises resterait stationnaire à 1 milliard 250 millions de dollars jusqu'à la fin de la soixante-septième année.

Les obligations des industries privées françaises encore détenues par le gouvernement américain après la 67^e année continueraient à être remboursées au taux de 50 millions de dollars par an, jusqu'à ce que la dernière d'entre elles ait été rachetée, au bout de 92 ans.

Dans ce plan, le total payé au gouvernement américain par le gouvernement français et par les industries françaises privées atteindrait approximativement 11 milliards de dollars. Sur ce total, 7 milliards de dollars représenteraient les paiements du gouvernement français à celui des Etats-Unis pour l'intérêt de la dette et l'amortissement du principal, et 4 milliards de dollars environ représenteraient les intérêts des obligations des industries privées.

Au sujet des placements effectués dans les industries contrôlées par le capital privé français, on suggère que le gouvernement français pourrait agir en qualité de fondé de pouvoir, de telle manière qu'il ne serait pas nécessaire que le gouvernement américain traitât directement avec les industries pour la perception des intérêts et des sommes affectées au remboursement des obligations.

Pour l'application du plan Hurley, l'idée serait que les versements annuels effectués par le gouvernement français pour le paiement des intérêts et l'amortissement du capital soient faits à un agent des transferts, résidant à Paris, qui représenterait le Trésor américain. Les devoirs de cet agent seraient assez analogues à ceux de l'agent des transferts qui sera installé à Berlin pour l'application du plan Dawes relatif au paiement des réparations par l'Allemagne.

(*New-York Times*, 13 septembre.)

327 (44 : 73).

II. — LUTTES ET PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Le Conseil de la S. D. N. a eu à s'occuper de la question de l'Irak (frontières de Mossoul) ; et pendant le mois de novembre se sont réunies à Genève deux conférences internationales convoquées par la S. D. N. pour étudier les questions relatives à l'opium et aux stupéfiants. Mais, ces questions, si importantes qu'elles soient, s'effacent un peu devant celles du protocole de Genève et de la prochaine conférence du désarmement. — Le protocole de Genève soulève déjà des objections de la part de diverses nations, et après M. MacDonald qui ne l'avait, d'ailleurs, pas signé, l'Angleterre de M. Baldwin semble peu disposée à donner son adhésion. On a annoncé même que M. Baldwin demande l'ajournement de la conférence universelle du désarmement...

Nous donnons ci-dessous des notes intéressantes précisant l'attitude de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis à l'égard du protocole de Genève et de la S. D. N.

L'opinion anglaise de la S. D. N.

...Quel est le meilleur moyen d'atteindre le but dont tout le monde désire la réalisation ? Il y a deux solutions possibles : celles des alliances ou des accords régionaux et celle qu'offre la Société des nations. A notre avis, on devrait les considérer comme étant le complément l'une de l'autre. La méthode de la Société des Nations a notre entière approbation lorsqu'elle vise à substituer l'arbitrage à la guerre, et on peut voir un progrès des plus satisfaisants dans l'acceptation de l'arbitrage obligatoire, tel qu'il a été incorporé d'un commun accord dans le protocole de Genève, et sans qu'elle s'accompagne des anciennes réserves quant aux questions d'honneur ou d'intérêt vital. De plus, les puissances se sont engagées à contribuer, chacune dans la limite de ses moyens, aux mesures de contrainte à exercer vis-à-vis d'un Etat qui aura été déclaré l'agresseur et qui se trouvera, par conséquent, mis hors la loi par le jugement motivé de la Société des Nations. Mais ces décisions, ces accords, ont-ils rendu la paix de l'Europe tant soit peu plus rassurée ? Nous aimerions tous à le croire ; mais est-il quelqu'un qui le croie maintenant au fond de son cœur ? Devrions-nous, alors, faire semblant de le croire, agir comme si la paix était assurée, alors que nous savons qu'elle ne l'est pas. Aucun homme d'Etat sincère n'osera le prétendre. Nos responsabilités nationales et impériales sont

beaucoup trop vastes. Il est des risques, et mêmes des risques sérieux qu'il est peut-être légitime d'encourir afin de donner l'exemple, lorsqu'il est nécessaire, par exemple, qu'une grande puissance prenne l'initiative, et aucun de ceux qui se donneront la peine de comparer les effectifs des troupes de terre britannique avec l'importance des missions qu'elles peuvent être appelées à remplir, ou de comparer même leur puissance de choc actuelle avec celle qu'elles possédaient en 1914, n'osera prétendre que nous avons hésité à donner des otages à la fortune. Nous ne voudrions rien dire qui pût affaiblir ou diminuer l'autorité de la Société des Nations, ou sous-estimer la valeur de l'œuvre accomplie à Genève. Mais si on nous demandait en tant que réalistes, quelles sont les forces que les membres de la Société des Nations mettraient en ligne demain pour contribuer à imposer la volonté de la Société à un Etat mis hors la loi, — si cet Etat était en mesure de mettre en ligne des armées puissantes, — nous serions bien obligés de dire que, selon nous, la plupart d'entre eux commenceraient à trouver des excuses pour ne pas remplir leurs obligations. Quant à nous-mêmes, ne jugeons pas cette question en nous demandant si nous serions disposés à permettre que la flotte britannique servît à cette fin, à l'occasion d'un différend qui ne nous intéresserait pas directement. Demandons-nous plutôt si nous serions disposés à mettre sur pied et à maintenir, à cet effet, une armée importante. La réponse pourrait fort bien être très différente dans ce dernier cas...

Nous sommes persuadés que la Grande-Bretagne tiendrait ses engagements à la lettre, en toute occasion, qu'elle soumettrait à l'arbitrage tout différend personnel. Mais quel gouvernement britannique, qu'il fût unioniste, libéral ou travailliste, pourrait engager le pays dans une guerre pour défendre, par exemple, les frontières de la Pologne ou de l'Autriche ?

La précipitation ne peut servir à rien... Il est certain que la France ne consentira pas à désarmer, au sens donné à ce terme par ceux qui souhaitent le désarmement général, à moins d'avoir une assurance de sécurité plus ferme que ne lui en offre le protocole de Genève. Ce n'est pas que la France soit belliqueuse ou militariste... La France a beaucoup appris à la suite des désappointements éprouvés depuis trois ou quatre ans ; elle est de nouveau d'humeur à établir une « entente cordiale véritable » avec la Grande-Bretagne, car elle s'est rendu compte qu'une « domination militaire ne saurait être fondée sur des déficits constants ».

Nous avons toujours pensé qu'une des tragédies de l'après-guerre a été le fait que le pacte de garantie auquel devaient adhérer les Etats-Unis a dû être abandonné par suite du refus de l'Amérique de suivre les directives du président Wilson. Depuis ce jour-là, la France a cherché sa sécurité dans d'autres directions. Elle a pu viser d'autres objectifs, en entrant dans la Ruhr, mais elle y cherchait avant tout la sécurité. Cette sécurité, elle ne l'y a pas trouvée. Elle ne la trouve pas non plus dans le protocole de Genève. Mais on pourrait l'assurer pour elle, pour l'Europe, et par conséquent pour nous, dans un accord anglo-franco-belge.

(*Daily Telegraph*, 14 novembre.)

327 (42).

Les Idées et les Faits.

LE BILAN DE LA RUHR. — *D'après les documents qui ont été publiés, on peut reconstituer ce bilan d'une manière approximative.*

Le total général des recettes résultant de l'occupation du 11 janvier 1923 au 31 août 1924 s'élevait aux environs de 1.150 millions de marks-or.

Sur ces 1.150 millions, les dépenses normales d'occupation (rive gauche du Rhin et têtes de pont), calculées d'après le forfait du 11 mars 1922, s'élevaient au 30 juin 1923 à 185 millions de marks-or ; les dépenses supplémentaires d'occupation de la Ruhr au 31 août, à quelque 240 millions de marks-or. Si l'on défalque ensuite à peu près 550 millions de marks-or de prestations surtout en nature, de restitutions, etc., le solde — exactement 183,5 millions de marks-or en numéraire — a été versé, aux termes de l'accord franco-belge du 12 mai 1923, à la priorité belge.

*Il semble donc évident que, sur ce point particulier, deux sortes de comptes devront être établis : 1^o un compte des prestations normales ainsi que des frais normaux d'occupation juridiquement dus en vertu du traité et des décisions de la C. D. R. ; 2^o un compte spécial de l'opération de prises de gages avec ses recettes et ses dépenses particulières. Le premier n'est pas contestable en droit ; quand au second, on peut espérer qu'un accord interviendra avec d'autant plus de facilité qu'en somme c'est surtout la Belgique qui en eut le bénéfice par les versements en numéraire qui sont allés à sa priorité, reconnue de tous (GERVILLE-RÉACHE, *Information*, 29 octobre.)*

L'Angleterre et le protocole de Genève.

Le problème des réparations et les questions financières sont appelés à tenir d'ici peu dans la politique internationale une place moins importante que le désarmement et la sécurité. Quel sera le sort du protocole de Genève ? Dans quel sens la Société des Nations est-elle appelée à se développer ? Peut-on conclure des arrangements particuliers pour la garantie de la sécurité de la France ? La conférence mondiale sur le désarmement, prévue pour le mois de juin prochain, se tiendra-t-elle effectivement ? Autant qu'on en peut juger pour le moment, ce sont ces questions qui alimenteront principalement les discussions diplomatiques pendant la première année de pouvoir du gouvernement conservateur. Elles sont d'une importance capitale pour le monde entier, mais un doute subsiste quant à la réponse que la Grande-Bretagne devra leur donner. Elle ne pourra l'être en tout cas, sans un examen minutieux de toutes les répercussions plausibles. A la dernière Assemblée de la Société des Nations, la délégation britannique, comprenant que des mesures générales de désarmement ne pouvaient être réalisées sans la coopération cordiale de la France, prit part à la rédaction d'un protocole qui prévoyait l'établissement de l'arbitrage obligatoire, l'application de sanctions contre les agresseurs et l'existence de pactes militaires locaux d'ordre défensif. Le protocole a été accepté par la France et la plupart des Etats européens placés sous son orbite. La Grande-Bretagne ne s'est pas encore prononcée à son égard. Son premier instinct a été de regarder avec défiance cet instrument parce qu'il rompt avec la politique traditionnelle et éprouvée.

Le peuple britannique ne connaît pas encore exactement l'étendue des obligations qui lui sont imposées par le pacte ainsi que la signification du protocole de Genève. Tant que tous les faits ne lui auront pas été soumis, personne n'a le droit de décider des obligations qu'il serait disposé à assumer. Nul doute n'est permis quant à la sincérité de son attachement à l'idéal de la Société des Nations. La question qui se pose est de savoir s'il acceptera le protocole avec tout ce qu'il implique ou bien s'il y verra un effort prématuré en vue de réaliser dès maintenant un idéal pour lequel le monde ne sera mûr que dans une génération.

(*Glasgow Herald*, 3 novembre.)

341.1 (42).

Les Etats-Unis et la Société des Nations.

Il semble bien que le temps ne soit plus très éloigné où l'Allemagne siègera dans la Société des Nations. Il se trouve même, dans cette assemblée, des politiques et des diplomates pour souhaiter que la Russie et la Turquie ne tardent plus trop longtemps à y entrer. N'est-il point paradoxal, dans ces conditions, que les Etats-Unis d'Amérique s'obstinent à rester en dehors de la *League* ? N'est-elle pas la création du Président Wilson ? N'est-elle pas, après tout, un cadeau de l'Amérique à notre vieux monde ?

Au lendemain de la chute du président Wilson, les Américains avaient rompu, en quelque sorte, avec notre continent. Le parti républicain avait fait de la campagne contre la Ligue, la *planche* principale, comme on dit en Amérique, de sa *plate-forme* électorale. La Ligue, à l'en croire, ne valait rien.

M. Coolidge est loin d'être hostile à la *League* personnellement, mais ne manifeste guère sa sympathie, sachant combien peu elle répond, pour le moment, au sentiment général. Même au sein du parti démocratique, la Société des Nations semble être l'objet de méfiance.

Dans un article du 5 septembre 1922, le *Times* suggérait l'entrée des Etats-Unis dans la Société des Nations comme *membre associé*. C'est à ce titre que le Nord-Amérique a pris part à la guerre. Pourquoi ne conserverait-il pas cette dénomination dans la grande ligue imaginée par Woodrow Wilson pour assurer la paix du monde ? La suggestion du *Times* n'a pas fait grand bruit, ni suscité beaucoup d'enthousiasme. Je ne puis m'empêcher, pourtant, de croire et surtout d'espérer qu'un jour viendra où la solution proposée par le *Times* sera examinée en Amérique avec une faveur plus marquée.

(Maurice MURET, *France-Etats-Unis*, septembre-octobre.)

327 (73).

Les Idées et les Faits.

« La démocratie ne peut pas être sauvée, comme on le croyait selon certaines religions, par la foi seule ; ce sont surtout les œuvres qui importent. L'esprit public doit être agissant, voire militant : le citoyen doit être toujours sur la brèche, le regard fixé sur la chose publique, et prêt à lui donner avec désintéressement son temps et ses efforts » (OSTROGORSKI).

Une gendarmerie internationale est-elle suffisante pour assurer la paix ?

Admettons que tous les peuples acceptent le principe de l'arbitrage obligatoire. Ce serait un heureux résultat. Mais, une fois l'arbitrage obligatoire consenti par tous, lorsque toutes les nations se seront obligées à demander dans tous les cas l'arbitrage de la S. D. N., qui donc les obligera, le cas échéant, à tenir cet engagement ? La justice sans force est impuissante. On peut douter qu'un tribunal mondial, chargé de juger un conflit, mais sachant qu'il n'a pas la force nécessaire pour assurer l'exécution de son arrêt, soit réellement apte à prononcer un jugement équitable. Par le fait même qu'il se sentirait incapable de faire plier le puissant, s'il résiste, sans déclencher une guerre, ne sera-t-il pas poussé à chercher au conflit une solution bâtarde, qui ne saurait satisfaire la justice ?

On a bien parlé d'une gendarmerie internationale. Elle ne sera jamais de taille à faire peur à un Etat résolu à la lutte. Il serait plutôt à craindre, si elle existait, de la voir se scinder en cas de guerre, la portion relevant de l'Etat en révolte quittant les rangs de cette gendarmerie. La dernière guerre a, d'autre part, montré qu'une puissance prête moralement et matériellement a de grandes chances de succès, en déclenchant les hostilités et en résistant longtemps aux efforts d'une coalition lente à se former.

Pour assurer l'exécution des décisions de la S. D. N., il faudra que toutes les nations s'engagent et restent décidées à lui donner éventuellement l'appui de toutes leurs forces ; en outre, qu'elles soient toutes organisées de manière à pouvoir, le cas échéant, donner rapidement tout leur effort. Toute nation qui voudrait recommencer l'aventure de 1914 doit être convaincue qu'elle verra aussitôt se dresser contre elle toutes les autres nations et que les ressources et les forces dont ces pays disposent ont sur les siennes une supériorité incontestable.

(Général REGNAULT, *Revue Mondiale*, 15 octobre.)

327 (°).

Les Idées et les Faits.

Tout homme est politicien, qu'il le veuille ou non ; car les gouvernements ne reposent pas sur les opinions des hommes, mais sur leurs actions (Président COOLIDGE).

III. — L'ACHÈVEMENT DE LA PAIX ET LES DANGERS DE GUERRE

Dans l'état actuel de l'univers, l'accord entre les grandes puissances est encore la meilleure garantie de paix, c'en est en tout cas un facteur essentiel. D'où l'importance des rapports franco-britanniques. La nouvelle politique française à l'égard de l'Allemagne, et aussi le retour au pouvoir des conservateurs anglais, font revenir en faveur l'idée d'une collaboration étroite franco-anglaise. Il est même question d'une sorte d'alliance franco-anglo-belge.

Mais des germes de conflits subsistent : en Egypte où le commandant des troupes britanniques a été victime d'un attentat, au Hedjaz où la lutte se poursuit, dans l'Inde anglaise, dans l'Irak, au Maroc, en Chine, etc.

Par contre les négociations économiques se multiplient de tous côtés, et les accords qui se préparent viendront consolider l'état de paix. Le 30 octobre a été signée une convention d'arbitrage au nom du règlement du litige franco-suisse touchant les zones franches.

L'un des éléments de la pacification en Europe sera l'orientation de l'opinion allemande. Or l'Allemagne est en pleine période électorale et le 7 décembre, élisant son parlement, elle devra choisir entre une politique loyale d'entente internationale et une politique sournoise à tendance impérialiste.

La politique extérieure de l'Angleterre à l'égard de la France.

La doctrine du « splendide isolement » interdit le maintien d'une alliance une fois que l'objet en vue duquel elle avait été conclue a été atteint. Notre alliance avec la France avait pour objet précis l'annihilation de la puissance militaire de l'Allemagne. Après la victoire, l'Alliance n'avait plus de raison d'être.

Il eût été à ce moment d'une haute sagesse politique de la dénoncer mais, dans un accès d'humeur mesquine, rapace et jalouse, ceux qui dirigeaient la politique extérieure britannique continuèrent de réclamer les privilèges de la situation d'alliés. Nous avons cessé d'être pour les Français des alliés, et cependant nous prétendions exercer le droit d'intervenir, à titre d'alliés, dans la politique de la France. Cette attitude ne manqua pas de nous créer des difficultés avec les Français après la guerre. Notre erreur fut non pas de suivre notre politique traditionnelle d'isolement, mais de n'avoir ni le courage, ni la prévoyance de dévoiler

loyalement nos intentions sur-le-champ, et de persister à revendiquer des privilèges auxquels nous n'avions plus droit. Le Bloc des gauches, qui détient aujourd'hui le pouvoir, désire en réalité reprendre le fil des relations internationales au point où il avait été interrompu par la guerre ;

Pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire d'aborder dans la présente étude, la France accepta notre volonté et notre initiative dans le pacte de Londres. Herriot, successeur de Poincaré, consentit des sacrifices considérables en se ralliant au point de vue de la politique britannique. En échange, Herriot comptait fermement recevoir une compensation à l'Assemblée de la Société des Nations, à Genève. Au lieu de cela, M. Ramsay Mac Donald parla de l'injustice qu'il y avait à priver l'Allemagne de la Haute-Silésie ; il donna à entendre que le Traité de Versailles avait besoin d'être révisé. Le protocole de Genève en vue de l'arbitrage obligatoire et de l'assistance mutuelle, dont la brillante délégation française entendait faire un instrument de sécurité en Europe, est compromis par les déclarations embrouillées de politiciens inhabiles qui représentaient la Grande-Bretagne et qui, en fin de compte, ne l'ont pas signé. Le protocole de Genève n'est pas compatible en tous points avec des intérêts britanniques. Ses défauts sont tels que ni nous-mêmes, ni surtout nos Dominions, nous ne pourrions jamais l'accepter sous sa forme actuelle. Ce n'est pas le fait d'avoir refusé notre consentement qui est répréhensible, mais bien d'en avoir joué et d'avoir fait montre d'en être les partisans enthousiastes.

Cependant, il faut que la Grande-Bretagne et la France soient amies si elles veulent maintenir les grandes sphères d'influence impériales qu'elles se sont créées en Afrique et en Asie. Le danger du réveil d'un mouvement hostile aux Européens menace également les deux pays. Les difficultés de la Grande-Bretagne en Egypte ont leur contre-partie au Maroc, en Algérie et en Syrie. Le danger que court le prestige britannique dans l'Irak, à la frontière de Mossoul, menace du même coup le prestige de la France à Alep et à Damas. Une alliance entre nous n'est pas nécessaire, mais il est indispensable que nous restions amis.

(AUGUR, *Fortnightly Review*, novembre.)

327 (44 : 42).

Après Londres, après Genève.

La conséquence la plus nette du mouvement de bascule du 11 mai, c'est ceci : une Allemagne géante qui se réveille, étire ses membres puissants. Une France à qui l'on impose un budget de pays vaincu, un budget record, un budget de 32 milliards. Alors que les dépenses des particuliers, pour un même train de vie ont quadruplé, celles de l'Etat, chiffres en mains, ont quintuplé. En Allemagne, relèvement, économie. En France, dilapidation, gabegie. Le mark remonte, le franc baisse. Pendant ce temps, la question vitale entre toutes, celles de la sécurité n'est pas plus assurée qu'elle ne l'était — théoriquement — il y a cinq ans, avant la conclusion du Traité de Versailles. Théoriquement, car pratiquement elle a reculé de beaucoup. Vis-à-vis de l'hostilité allemande, la tactique reste la même qu'en 1914, donne des gages de bonne volonté, recule de 10 kilomètres. Ce n'est pas d'une souris qu'accouche la montagne de Genève, avec son « assistance » facultative, ébréchée par les réserves japonaises. C'est d'un moustique.

Pendant ce temps aussi, en Chine, en Russie, au Japon, en Amérique, en Arabie, en Turquie — pour ne rien dire de l'Allemagne — s'amassent silencieusement les réserves dont sortira le prochain conflit mondial. Aux discussions qui entourent la confection des articles du protocole, on peut juger des « cas de conscience », des interprétations dont ces articles, en cas de besoin pressant, seront l'objet.

Suivant la meilleure interprétation, chaque gouvernement nommera un comité d'experts pour tirer des conventions internationales un sens acceptable pour son jeu. C'est ce qui nous attend en cas d'agression allemande. Il aura suffi, d'autre part, qu'un pays quelconque ait notifié des réserves pour infecter du tout au tout le contrat original.

Bref, la Société des Nations incarne cette tendance à la parole que le recrutement actuel des hommes d'Etat parmi les idéologues, les intellectuels, accentue tous les jours et elle n'incarne malheureusement que cela.

Le premier coup de canon à travers cette toile d'araignée aux irisations chatoyantes n'en laissera pas subsister le moindre fil. Le réveil sera dur.

(René JOHANNET, *Revue universelle*, 15 octobre.)

341.1 (∞).

L'Angleterre et l'Égypte.

Deux questions principales divisent l'Angleterre et l'Égypte : l'occupation militaire et le Soudan.

Bien que le canal de Suez soit neutralisé, et qu'il doive être théoriquement à l'abri de toute domination, les Anglais le considèrent, à juste titre, comme un point délicat et essentiel de la défense de l'Empire. Ils n'osent pas en remettre la garde à une Égypte dont ils ne connaissent ni la capacité, ni la force, ni même la loyauté. C'est pourquoi l'Angleterre entretient en Égypte une armée, destinée à la protection du canal de Suez et qui est évidemment un défi à l'indépendance égyptienne.

M. MacDonald avait cru trouver dans une alliance offensive et défensive la solution de cette difficulté. Zaghoul pacha semblait disposé à s'y rallier. Mais le comité de défense de l'Empire fit des objections si fortes que M. MacDonald se vit obligé de retirer son offre. C'est ce qui fit échouer les négociations de Londres.

La question du Soudan n'est pas moins délicate. Le Soudan a été donné à Méhémet Ali par le Sultan, avec la mission d'y faire régner l'ordre. Comme l'Égypte ne s'acquittait pas de cette fonction et qu'elle tolérait l'esclavage au Soudan, l'Angleterre obligea, en 1888, le gouvernement égyptien à retirer ses troupes. Le résultat ne se fit pas attendre ; des troubles éclatèrent et il fallut envoyer au Soudan une nouvelle armée, anglaise par ses chefs, égyptienne par ses soldats et payée par le budget égyptien. En conséquence, l'Angleterre imposa, en 1898, un traité qui établissait le condominium des deux pays sur le Soudan. Et comme le gouvernement britannique donnait des ordres aussi bien au Caire qu'à Londres, il ne partageait le pouvoir qu'avec lui-même.

A cette situation bizarre, on peut concevoir deux remèdes : l'application intégrale du traité de 1898, ou son annulation et le retour du Soudan sous la domination égyptienne. C'est ce dernier point de vue que Zaghoul pacha a soutenu comme chef de parti. Mais il se rend bien compte, comme chef du gouvernement, que l'Égypte ne peut ni chasser les Anglais du Soudan, ni administrer effectivement ce pays et qu'il lui suffirait maintenant qu'elle se gouverne elle-même, de réclamer une application sincère du condominium.

(William MARTIN, *Journal de Genève*, 14 novembre.)

327 (42 : 62).

Gandhi et le mouvement de non-coopération dans l'Inde anglaise.

Quels sont donc les griefs des autonomistes hindous contre l'administration britannique ? — Tout d'abord, ils réclament, comme naguère l'Irlande, le « Home Rule ». Ils estiment, et c'est assurément leur droit, que l'Inde doit être libérée d'une sujétion humiliante et prendre rang parmi les Dominions autonomes au sein de l'Empire britannique. C'est donc l'expérience du Canada, de l'Irlande, de l'Afrique du Sud et de l'Australie qui se répète là-bas. Mais ce n'est pas tout. Gandhi estime que par la faute des Anglais, l'Inde ne jouit pas de la prospérité matérielle à laquelle ses ressources naturelles lui donnent droit. Il montre les paysans affamés dans de vastes régions, la classe moyenne sous-nourrie et les petits enfants manquant de lait. Il reproche aux autorités de ne pas faire aux langues indigènes la place qui leur revient dans l'enseignement populaire et supérieur. Il dénonce les méthodes de répression barbares dont usent trop souvent les officiers. Enfin il prend en mains la cause des musulmans hindous qui se sont battus en Europe sous la promesse que les droits temporels et spirituels du Calife seraient sauvegardés, et auxquels on a manqué de parole.

Le mouvement de Non-Coopération doit selon Gandhi se dérouler en quatre étapes : 1^o Abandon de tout titre et de toute fonction honorifique ; 2^o Désobéissance aux lois jugées injustes ; 3^o Refus de tout service militaire ou policier ; 4^o Refus de payer les impôts. — Mais ces deux derniers moyens sont considérés par le chef comme revêtant un caractère extrême et ne devant être employés que si tous les autres échouent. « Les organisateurs ne s'y engageront pas, écrit-il, sans être absolument certains qu'il n'y aura aucune violence de la part du peuple. — La « Non-Violence » : c'est, en effet, un des points principaux du gandhisme. Le chef ne cesse de répéter que le « Mouvement n'est pas anti-anglais, qu'il n'est même pas anti-gouvernemental ». Il y insiste sans se lasser. « Nous sommes tenus de croire, écrit-il le 9 mars 1920, que les Anglais ne seront pas insensibles à la force de l'affection. » Le peuple hindou pourra-t-il s'élever à une telle hauteur morale ? Il est permis d'en douter et de craindre que des meneurs plus violents ne se substituent à Gandhi et ne fassent dévier son mouvement.

(*Courrier de Genève*, 11 novembre.)

327 (42 : 54).

La puissance chérifienne et le Wahabisme.

Il manque au Wahabisme plusieurs éléments essentiels pour établir solidement à lui seul sa domination militaire : de l'argent, une race tenace et stable et des régions moins arides. Emprisonné dans les limites de la péninsule, desservi par le caractère même de ceux qui, les premiers l'ont embrassé, le Wahabisme sous sa forme actuelle trouble profondément l'Islam, mais ne semble point encore capable de troubler les intérêts européens établis en pays musulmans.

Il semble cependant destiné indirectement à avoir un avenir politique. Dans le Levant se crée en ce moment une atmosphère profondément hostile à tout ce qui est chrétien. Ce mouvement se produit sous l'influence de deux forces différentes et divergentes dans leurs buts, mais dont les effets sont sensiblement les mêmes en ce qui concerne les Européens : l'action nationaliste turque dans le Levant-Nord et l'action religieuse wahabite dans le Levant-Sud.

Ces deux actions s'intensifient chaque jour simultanément. Un proche avenir nous réserve sans doute un accord entre les Kémalistes et les Wahabites. Tout semble y concourir. On comprend dès lors toute l'importance que la puissance wahabite pourrait brusquement prendre aux yeux de la France et de l'Angleterre.

Allons-nous assister à une modification de la puissance anglaise essayant de détourner à son profit le mouvement wahabite en le favorisant et le canalisant ? La France établira-t-elle à temps en Syrie une forme de gouvernement assez forte pour se faire respecter ?

Au Nord, une Turquie ressuscitée, une race batailleuse et tenace ; au Sud, une immense horde arabe, surgissant de ses déserts, en marche vers le Nord, apportant avec elle le vaste rêve d'une religion si forte en foi et en certitude qu'elle trouve de très nombreux adeptes dans un Islam affaibli. — Et, enfin, les riches régions du Centre soumises aux influences de deux grandes puissances chrétiennes et européennes, influences qui s'exercent continuellement dans des sens contraires à la tranquillité de ces régions. Telle est aujourd'hui la situation des forces en présence dans le Levant.

(Claude PROST, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre.)

327 (53.2).

Où va s'orienter l'Allemagne ?

Les nationaux-allemands ne compteront pas beaucoup plus comme nombre dans le nouveau Reichstag que dans l'ancien. Cependant il faut envisager dès maintenant le danger de les voir arriver au gouvernement à l'aide de leurs suppôts des autres partis. Les socialdémocrates auront des gains considérables, certainement de 30 sièges au moins. Ils deviendront la fraction la plus forte. Mais à quoi serviront tous les gains des socialdémocrates si, avec le Centre et les démocrates, ils ne forment pas la majorité au Reichstag ? Puis, il est surtout à craindre que le Centre qui veut participer de toute façon au gouvernement, n'incline vers la droite. Enfin, il y a la menace d'un bloc bourgeois ou plutôt d'un bloc des droites, malgré tous les gains des socialdémocrates et malgré les résistances de Wirth et de Fehrenbach, des Spahn et des Marx. Qu'alors le nouveau Chancelier s'appelle Tirpitz ou Stegerwald, l'effet en sera le même. Après avoir licencié et brimé des républicains, on sapera la République. L'Allemagne sera isolée et discréditée. Le bloc des droites sera le bloc de l'inflation. Peut-on conjurer ce danger ? On le peut, mais d'une seule façon, en opposant dès maintenant un bloc des républicains au bloc de droite. La France nous a indiqué le 11 mai la voie à suivre... Trois partis se tiennent sur le terrain de la République : les socialdémocrates, les démocrates et le Centre. Ils peuvent dominer le prochain Reichstag et former le gouvernement à une condition, c'est qu'ils se sentent et agissent comme « bloc républicain » au cours de la campagne électorale. S'ils pouvaient manifester cette communauté d'esprit, cet attachement à la Constitution de Weimar en dressant des listes communes, la victoire de la République ne ferait pas de doute. Mais je ne veux pas m'abandonner à une toupie. Je sais que souvent le cœur ne suit pas la tête.

Il faudrait que le Reichsbanner se tînt au milieu de cette lutte des républicains contre les monarchistes et les communistes. Il est le symbole de la paix entre partis républicains. Sa direction compte des socialdémocrates, des démocrates, des gens du Centre, et tous ont les mêmes droits. C'est de beaucoup la plus forte organisation républicaine de l'Allemagne. Il doit devenir le centre du mouvement électoral.

(H. VON GERLACH, *Die Welt am Montag*, 27 octobre.)

329 (43).

L'Allemagne négocie pour son commerce extérieur.

Le 5 novembre vont reprendre à Paris les négociations commerciales franco-allemandes. Les instructions données à nos négociateurs sont restées les mêmes. L'Allemagne exige (et accorde de son côté) le traitement de la nation la plus favorisée. Il ne s'agira point de discuter sur le principe, mais sur l'application dans les faits. L'Allemagne présentera à la France une liste des produits allemands pour lesquels il faut que nous soit accordé en France le tarif minimum, si l'on veut que nous puissions considérer le nouveau régime comme équivalent au traitement juridique de la nation la plus favorisée. Pour les motifs déjà souvent exposés, il est impossible à l'Allemagne de souscrire aux exigences françaises concernant les contingents de produits alsaciens-lorrains entrant en franchise en Allemagne. De leur côté, les Français présenteront une liste des produits pour lesquels ils demandent que l'Allemagne prenne des engagements limitant les droits de douane.

En Angleterre, la victoire des conservateurs a créé une situation nouvelle qui peut éventuellement influencer sur les négociations commerciales anglo-allemandes. La question des tarifs de douane Mac Kenna, qui furent abolis par le gouvernement travailliste, peut redevenir actuelle, liée naturellement à des tarifs préférentiels pour les colonies. L'Angleterre a-t-elle l'intention d'instituer encore d'autres droits de douane ? C'est ce qu'on verra dans l'avenir. D'une part, il semble que parmi les ouvriers anglais eux-mêmes le protectionnisme gagne du terrain, et, d'autre part, on peut admettre que précisément en politique douanière les conservateurs useront d'une certaine prudence. En tout cas, la tournure nouvelle prise par les événements ne facilitera pas la tâche des négociateurs allemands, ni à l'égard de l'Angleterre ni à l'égard de ses colonies.

Les pourparlers avec la Suisse s'engagent beaucoup moins favorablement qu'on n'avait espéré. On sait que la discussion tourne autour du régime des autorisations réciproques d'importation. Du côté allemand, on tend à la suppression totale de ce système dans un délai déterminé et assez court. Par contre, la Suisse y semble peu disposée et paraît prête seulement à certaines concessions éventuelles, qu'elle veut d'ailleurs se réserver le droit de reprendre plus tard. Ainsi, l'Allemagne courrait le risque de se voir à nouveau défavorisée sur le marché suisse par rapport

La Vie des Nations.

à la France et à l'Italie, et cela pourrait se produire au moment que le gouvernement suisse choisirait à son gré. Il faut que le point de vue allemand soit maintenu ferme, et triomphe. Une solution comme celle qu'on envisage du côté suisse ne serait nullement favorable aux relations commerciales germano-suisse, car ce n'est pas ainsi qu'on obtiendra la sécurité et la continuité des rapports commerciaux. L'Allemagne n'a que peu d'intérêts à conserver le reste de relations commerciales qui la relie à la Suisse au prix d'un abandon de toutes possibilités d'avenir.

Les pourparlers germano-polonais se présentaient de prime abord sous des auspices peu favorables. La Pologne ayant désiré ces négociations a prétendu que c'était l'Allemagne qui avait fait pression pour y parvenir. Ce procédé devait nécessairement produire une impression étrange, de même que la nomination d'un négociateur polonais auquel on ne pouvait accorder du côté allemand qu'une confiance très limitée. Cependant les Polonais se hâtent de se fabriquer toutes sortes d'objets de compensation qu'ils espèrent se faire acheter ensuite bien cher. En voici des exemples : c'est la taxe d'exportation récemment entrée en vigueur sur le goudron brut ; c'est une ordonnance atténuant les interdictions et les restrictions d'importation à l'égard des pays qui ont avec la Pologne un traité de commerce ; ce sont encore certaines déclarations émanant de milieux gouvernementaux polonais et reproduites dans la presse au sujet de l'admission des fabricants allemands en Pologne. Toute cette activité préliminaire montre déjà que la Pologne ne considère pas sa propre situation comme favorable. Il est évident que la Pologne redoute non seulement le 10 janvier, mais encore le 15 juin de l'année prochaine, dates auxquelles les contingents cessent de courir ; en présence de cette situation, l'Allemagne peut reprendre le mot d'un ancien bourgmestre de Berlin qui, un jour où la confirmation émanant des autorités supérieures n'arrivait pas, déclarait laconiquement : « J'ai le temps d'attendre ! »

(*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 2 novembre.)

327 (43).

Les Idées et les Faits.

Les affaires publiques doivent se traiter sur un plan plus élevé que les affaires privées (Président COOLIDGE).

L'Indo-Chine et le Japon.

Le Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine a voté une motion de M. Octave Homberg protestant contre l'octroi du tarif minimum aux importations nipponnes en Indochine. Une telle concession mettrait en péril l'existence même des industries locales dont le capital, investi en Indochine, représente actuellement une valeur de plus de deux milliards de francs au pair, et fermerait le débouché indochinois aux importations métropolitaines.

Le Comité proteste donc auprès des pouvoirs publics contre toute concession douanière au Japon, en Indochine ; il s'étonne que des engagements aient pu être préparés sans que les départements des colonies et du commerce aient pleinement été mis à même d'apprécier la valeur des négociations, envisagées à l'insu des intéressés, et que, par suite, ceux-ci n'aient pu être consultés sur les conséquences de concessions aussi graves. Le Comité réclame donc le maintien d'une protection douanière au moins équivalente à celle que prévoit la législation en vigueur ; il rappelle que la loi du 29 juillet 1919 subordonne toute concession douanière à l'obtention d'avantages corrélatifs ; or, le Japon n'est pas économiquement en mesure d'offrir à la France des compensations pouvant balancer la perte d'un débouché aussi considérable que celui que l'Indochine assure aux produits métropolitains, dont les importations n'ont pas atteint moins de 550 millions de francs pendant l'année 1923.

Le Comité insiste sur l'inopportunité d'une mesure de concession douanière qui amoindrirait nos facilités d'exportation au moment précis où la forclusion des articles 68 et 268 du Traité de Versailles va faire refluer sur le marché intérieur français l'excédent de la production, particulièrement au point de vue textile, provenant de la réintégration des industries d'Alsace-Lorraine.

(Dépêche coloniale, 13 octobre.)

327 (59.7 : 52).

Les Idées et les Faits.

L'esprit de parti doit s'arrêter à la frontière ; le patriotisme commence là (Président COOLIDGE).

La France et la Chine.

La France doit comprendre la signification des événements qui troublent la Chine, et elle doit, sans y intervenir, les suivre attentivement afin d'en tirer les conséquences pratiques pour nos intérêts légitimes, politiques et économiques. L'aspect économique du problème est particulièrement intéressant à cause de la situation limitrophe du Yunnan et du Kuang-Si de notre Tonkin.

La grandissante prospérité de l'Indochine française, notre façon de traiter les indigènes et de respecter leurs coutumes, ont attiré l'attention des observateurs chinois qui connaissent la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin ; ils apprécient notre libéralisme comme ils reconnaissent la science et la valeur pratique de nos techniciens.

Bien que la méfiance des Chinois contre les étrangers soit grande, en ménageant les susceptibilités des dirigeants et des populations, en leur inculquant la conviction que les diverses collaborations que nous leur accorderions resteront exemptes de toute arrière-pensée de domination économique et de conquêtes territoriales, les Français peuvent largement aider à l'essor de la Chine, qu'elle se transforme en une grande fédération ou redevienne un état centralisé.

Il semble que la France est particulièrement apte à faciliter l'accession de la Chine aux bienfaits matériels de la civilisation occidentale, à favoriser l'évolution pacifique de tant de millions d'hommes, à accroître prodigieusement les échanges avec l'Extrême-Orient. La France travaillerait ainsi à la prospérité de son industrie et de son commerce et aussi au profit de toutes les nations du monde. Cela mérite l'attention des hommes d'Etat de notre pays.

(Gaston CADOUX, *Revue politique et parlementaire*, 10 octobre.)

327 (44 : 51).

Les Idées et les Faits.

« Dans l'organisme social, il y a une telle solidarité entre tous les travaux des hommes qu'il n'est pas possible de les séparer et les services immatériels sont une condition indispensable de la production de toute richesse matérielle ». (Ch. GIDE).

IV. — SÉPARATION OU CONFUSION DES POUVOIRS

Nous sommes d'avis qu'une réforme profonde est nécessaire dans les méthodes de travail du parlement. Elle est nécessaire pour permettre le rendement maximum du travail parlementaire, pour assurer l'aboutissement en temps utile de lois bien étudiées. L'article ci-dessous résumé n'exprime pas notre opinion en la matière. Au moins faut-il se réjouir de voir que cette question si importante est à l'ordre du jour. La logique et le bon sens finiront bien par triompher.

La réforme du règlement de la Chambre.

La question de la réforme du règlement de la Chambre est une de celles qui reviennent périodiquement sous la plume des journalistes et des écrivains politiques. Les critiques souvent légitimes dont les Assemblées parlementaires sont l'objet depuis que le régime parlementaire existe donnent l'occasion de déplorer la façon dont sont réglés leurs travaux et leurs débats. C'est surtout à la Chambre des députés que s'adressent ces critiques. L'opinion publique — peut-être à tort, d'ailleurs — s'intéresse davantage à cette assemblée. Il y a, quant à la réforme du règlement de la Chambre, un certain nombre de critiques traditionnelles et vagues que l'on répète avec complaisance, sans toujours en examiner le bien fondé ni en préciser la portée. Quant aux remèdes proposés, ils sont souvent inapplicables ou inefficaces.

Tout compte fait, les modifications possibles du règlement ne sont pas si nombreuses qu'on pourrait le croire, les tentatives faites pour limiter le temps de parole ont toujours échoué.

Serait-ce à dire qu'aucune amélioration du règlement ne fut possible ni souhaitable ? Ce n'est pas notre pensée. Le règlement pourrait et devrait être modifié sur deux ou trois points essentiels, d'abord en ce qui concerne la procédure des amendements, puis, des dispositions supplémentaires pourraient être introduites dans le règlement quant à la confection des lois, assurant plus de cohésion aux textes votés par la Chambre.

(René BESNARD, *Revue de France*, 1^{er} novembre.)

340 (44).

La réforme du ministère des Affaires étrangères.

M. Louis Marin, dans son rapport sur la réforme administrative, souhaite la répartition en zones des agents et des postes des Affaires étrangères. Les zones, comme il les conçoit, comprendraient de grands groupements de pays présentant entre eux des traits communs de ressemblance, tels que même langue, même civilisation, même mode d'activité sociale et intellectuelle, même nature ou conception d'affaires.

Il y aurait six zones : la zone anglaise, la zone latine, la zone d'Europe centrale, la zone slave, la zone d'Orient et la zone d'Extrême-Orient.

Le jeune postulant à la carrière diplomatique et consulaire devra compléter sa préparation générale par une préparation par zone. Une fois les candidats reçus, ils seront rigoureusement fixés et spécialisés dans leur zone qui correspondra à une sous-direction du ministère des Affaires étrangères ; leur promotion pourra être faite sur place de façon à éviter de désorganiser les postes sous prétexte de récompenser les agents.

Ainsi, d'après M. Louis Marin, seront formés des agents spécialisés, appropriés à leur poste, qui recevront de l'Administration centrale des instructions nettes. Leurs efforts se coordonneront naturellement, les postes seront facilement surveillés et inspectés.

Ce système pourtant ne peut séduire que les théoriciens qui considèrent le monde politique ou celui des affaires comme divisés en compartiments étanches. Ceux qui ont vécu avec les réalités estimeront que la création de cloisons infranchissables nuira au recrutement de la carrière, aux affaires et aux agents.

Il n'est pas possible qu'un jeune homme puisse désigner, avant de connaître l'Administration, la zone dans laquelle il devra s'engager pour la vie.

Tout agent de la diplomatie et des consulats, appelé à informer et à négocier, doit apprendre à considérer les hommes et les choses sous tous leurs aspects. Il y a intérêt à ne pas l'immobiliser parmi des hommes à peu près pareils et des affaires de nature analogue.

(CAZENAVE, ministre plénipotentiaire, *La Réforme du ministère des Affaires étrangères.*)

327 (44).

QUESTIONS DU JOUR

Deux événements d'une grande importance pour l'avenir du monde ont marqué le mois qui vient de s'écouler. Le 29 octobre eurent lieu les élections générales en Angleterre. Les conservateurs obtinrent une très forte majorité, et le 4 novembre, M. MacDonald remettait au roi George la démission du Cabinet. Son successeur est M. Baldwin, qui reprend le pouvoir.

L'élection présidentielle aux Etats-Unis.

Le succès du parti républicain, qui était escompté, a dépassé les espérances. On s'attendait à voir les démocrates plus nombreux et surtout le grand étonnement, c'est l'effondrement du groupe progressiste. Les élections qui sont une brillante victoire pour les républicains, sont un effondrement pour le sénateur La Follette. Il s'appuyait sur les Germano-Américains qui sont nombreux dans son Etat du Wisconsin. La nation n'a pas voulu le suivre dans cette tentative de redonner un lustre à ceux que la guerre avait condamnés. Il s'appuyait aussi sur les fermiers, mais les récoltes ayant été bonnes, ceux-ci ne sont plus des mécontents et ils votèrent pour le parti républicain. Les ouvriers des Trade Union firent également défaut aux progressistes. Il s'agissait, en somme, de grouper tous les protestataires sans unité réelle d'aspiration et surtout de faire réussir l'ambition de M. La Follette, qui voulait fonder un troisième parti pour tenir dans sa main les votes des deux Chambres. La nation n'a pas voulu.

En somme, les élections sont un grand succès, pour le parti républicain, non seulement le Président Coolidge est réélu avec plus de voix que n'en avait eu le Président Harding, mais la majorité républicaine s'est accrue à la Chambre des représentants et au Sénat. La présence du général Dawes à la vice-présidence est une indication que, sans s'engager à fond dans les affaires de l'Europe, l'Amérique suivra avec plus de sympathie les efforts de solutions rationnelles des difficultés contemporaines.

(Renseignements donnés par M. CESTRE.)

329 (73).

La crise politique allemande.

Bien qu'un élargissement unilatéral vers la droite me semblât inquiétant et que la constitution d'une coalition gouvernementale élargie vers la droite me parût prématurée, j'ai estimé cependant, étant donné que la décision du parti populiste avait rendu impossible le maintien de la coalition actuelle et, étant donné les inquiétudes patriotiques que laissait concevoir la perspective d'une dissolution du Reichstag, devoir sérieusement tenter de constituer une base gouvernementale sûre par la participation des nationaux allemands. Pour cela, il fallait d'une part la garantie que la politique extérieure, jusqu'ici pratiquée, serait poursuivie et, d'autre part, la garantie d'une majorité parlementaire sûre. Or, cette seconde condition ne pouvait être considérée comme réalisée que si le groupe démocrate restait dans la coalition et, en même temps, que si toutes les voix du bloc gouvernemental, ainsi élargi vers la droite, étaient vraiment assurées au gouvernement. Le groupe démocrate a maintenu fermement son point de vue d'après lequel un remaniement gouvernemental lui semblait impossible et mauvais pour des raisons intérieures et extérieures, et il a, par des décisions réitérées, fait connaître qu'il n'approuverait pas un élargissement unilatéral de la coalition vers la droite, déclarant qu'il ne resterait au gouvernement qu'à la condition que les nationaux allemands n'en fissent pas partie. Dans cette situation, le premier motif invoqué pour l'élargissement de la coalition devenait caduc, d'autant qu'il n'était nullement certain que, même dans les autres partis qui auraient dû être le soutien du gouvernement élargi vers la droite, le gouvernement pût compter dans tous les cas, et précisément dans les décisions les plus importantes, sur toutes les voix. Au cours des derniers jours en particulier, on a eu l'impression accrue que les 106 voix du groupe national-allemand ne seraient assurées au gouvernement et à son programme que si on admettait au gouvernement des représentants des nationaux allemands ayant voté contre les lois Dawes, des hommes de confiance de ce que l'on appelle l'aile droite de ce parti. Dans ces conditions, il apparaissait de plus en plus que la constitution d'une majorité gouvernementale sûre n'était pas possible.

(Déclarations du Dr MARX, le 22 octobre.)

329 (43).

Dans les congrès économiques allemands tout le monde a été d'accord sur la tactique à suivre : élever les droits de douane, pour faire ensuite aux pays voisins des concessions qui ne coûtent rien.

Le « libre-échange » allemand.

En vue des Traités de commerce que doit négocier ou que négocie le Reich, plus de 300 articles seront frappés de droits supérieurs à ceux de 1914.

C'est au nom du libre-échange qu'on va majorer les tarifs, car le libre-échange exige, suivant les docteurs allemands, que toutes les nations ouvrent leurs frontières aux produits allemands. Après cette majoration des tarifs, on pourra les abaisser, sans qu'il en coûte rien.

L'Allemagne aime la spéculation. Pour son relèvement économique et l'application du plan Dawes, elle veut que les marchés du monde soient largement ouverts. Le monde doit répondre à l'appel de l'Allemagne ; sinon, le Reich se verra obligé de revenir à un protectionnisme renforcé, qui serait funeste à lui-même et aux autres nations. Tel est le thème des hommes d'affaires.

Il a provoqué des inquiétudes en Angleterre qui voit avec terreur le « Géant » ressusciter. En Amérique, les démocrates reprochent au plan Dawes de créer des dangers pour le commerce des Etats-Unis. Les républicains se défendent en s'en tenant aux droits protecteurs : « Si les électeurs américains, dit la *Washington Post*, élisent un président et un Congrès qui aient pris l'engagement de réduire le tarif protecteur, les produits allemands viendront aux Etats-Unis en masses formidables. Les ouvriers allemands, habiles producteurs travaillant pour des salaires que dédaigneraient les Américains, inonderaient le marché américain de leurs produits. »

(MAX HERMANT, *Opinion*, 24 octobre).

327 (43).

Les Idées et les Faits.

« Le Parti tend à l'hégémonie et au clientélisme, s'il ne rencontre pas la contradiction et le stimulant des ligues. De même la notion d'Etat disparaîtrait si le pouvoir était dispersé aux mains des ligues, voire de corporations qu'aucun idéalisme supérieur ne dominerait. » (A. DE MONZIE).

L'Allemagne veut des colonies.

Au congrès de la Ligue hanséatique qui s'est ouvert à Francfort, M. Dernburg a prononcé un discours sur la « Question des colonies allemandes ». Il déclara tout d'abord que par la perte de ses colonies l'Allemagne avait été retranchée du nombre des grandes nations. L'orateur a revendiqué la restitution des colonies allemandes en invoquant les arguments suivants :

1° L'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations ne pourra se faire que si on lui donne la promesse qu'on envisage la possibilité, pour le Reich, d'une activité coloniale ;

2° Il faut détruire la légende répandue par les alliés de l'incapacité coloniale de l'Allemagne ;

3° L'Allemagne a besoin de colonies pour écouler le trop-plein de sa population ;

4° L'excédent d'exportations qui sera la conséquence de la mise à exécution du pacte de Londres doit être compensé par un surcroît d'importations.

« L'opinion que la Société des Nations pourrait soutenir la cause allemande est tout à fait inexacte. Il faut négocier séparément avec les puissances alliées, mais chacune d'elles se dérobera en invoquant le prétexte qu'elle ne saurait renoncer à ses mandats. »

Malgré ces difficultés, M. Dernburg est persuadé que l'Allemagne rentrera en possession de ses anciennes colonies pour les raisons suivantes :

« Ces colonies, autrefois prospères sous le régime allemand, sont maintenant dans un état lamentable, et il faut noter à ce sujet que les pays mandataires ne laissent passer aucune information sur la situation des territoires qui leur sont confiés.

« La situation est lamentable au point de vue sanitaire.

« L'abandon par les blancs de la plupart des entreprises industrielles ou d'intérêt public a compromis sérieusement, auprès des noirs, le prestige de la race blanche.

« Bientôt le moment viendra où les puissances alliées elles-mêmes seront disposées à consentir à l'Allemagne le droit de relever ses anciennes colonies aujourd'hui laissées en friche. »

(*Figaro*, 29 octobre.)

LA VIE DES PEUPLES

I. — LA CRISE DE LA NATALITÉ

C'est pour notre pays une menace dont la gravité ne s'atténue pas, bien au contraire. Quelques documents que nous citons ci-dessous suffisent à le prouver. Un seul signe rassurant : la presse de toute nuance, les revues, les autorités locales et même le grand public s'en émeuvent. Mais quel gouvernement osera proposer et faire voter au parlement des mesures énergiques pour essayer de guérir le mal ?

Pourquoi l'Allemagne est plus peuplée que la France.

Voici un tableau qui illustre, depuis la guerre, le mouvement de la population en France et en Allemagne :

<i>Années</i>	<i>Naissances</i>	<i>Décès</i>	<i>Excédent.</i>
Allemagne :			
1919	1.260.500	978.380	282.120
1920	1.599.287	932.929	666.358
1921	1.558.729	862.304	696.425
1922	—	—	513.000
	Augmentation totale .		2.157.903
<i>Années</i>	<i>Naissances.</i>	<i>Décès.</i>	<i>Excédent.</i>
France :			
1919	403.502	620.688	217.186
1920	834.411	674.621	159.790
1921	813.396	696.373	117.023
1922	759.866	789.267	70.579
	Augmentation totale .		130.296

Il ressort de ces chiffres que la population française n'a augmenté du 1^{er} janvier 1919 au 1^{er} janvier 1923, que de 130.206 unités, tandis que, par le jeu naturel des naissances, celle de l'Allemagne s'accroissait de 2.157.903 âmes, et encore le bassin de la Sarre n'est-il pas compris dans ces chiffres à partir de 1921. Cette constatation n'est-elle pas effrayante ?

(*Tribune de Genève*, 14 novembre).

392 (44 : 43).

Protéger la maternité pour sauvegarder l'enfance.

Au lendemain de la guerre de 1870-1871, après la perte de nos populations d'Alsace-Lorraine, devant les vides creusés par les batailles meurtrières et la crainte du retour de semblables hécatombes, nous avons senti la nécessité d'accroître, ou tout au moins de ne pas laisser décimer, l'effectif de nos naissances, et nous avons eu la loi Roussel.

La loi du 23 décembre 1874 marque la première tentative officielle en vue d'enrayer la mortalité infantile.

En faisant appel à la visite médicale des nourrissons, en imposant la surveillance des nourrices, elle marque un réel progrès sur l'ordre de choses antérieur.

Mais le temps a marché, et la loi Roussel n'est plus à la hauteur des circonstances actuelles.

Depuis 1891, l'Académie de médecine demande, avec juste raison, sa révision.

Par suite des conditions d'existence nouvelles que nous venons d'exposer, un très grand nombre de mères conservent, en effet, leur enfant auprès d'elles, faute d'avoir les moyens de trouver la rarissime nourrice. La protection de l'enfance doit donc être élargie, et comprendre également la protection de la mère.

La femme qui met au monde un être sain augmente la richesse du pays, pour qui l'enfant est un gain. Elle a droit, par ce fait, à une protection qu'on ne saurait lui marchander. En la lui accordant, on remplit une œuvre de solidarité sociale, que l'intérêt général commande, et non, comme certains le conçoivent, une de ces œuvres de secours et d'assistance qu'une vague charité sentimentale inspire.

A notre avis, tous nos efforts doivent tendre à conserver l'enfant à sa mère, car l'expérience démontre que l'allaitement au sein de la mère supprime la gastro-entérite, qui est la cause principale de la mortalité infantile.

Cette protection de l'enfant par la protection de la mère n'est donc pas une simple vue de l'esprit. Elle a, d'ailleurs, été appliquée à Lyon, dès 1917, et, depuis qu'elle fonctionne, la mortalité infantile est tombée de 13 pour cent à 4,9 pour cent !

(Docteur J. CLAUSSAT, *Ere nouvelle*, 2 novembre.)

392 (44).

La protection de la mère et de l'enfant.

Les docteurs Clotilde Mulon et Henri Rouèche ont fait paraître dans le *Journal de Médecine de Paris* un travail clair et documenté sur la protection de la mère et de l'enfant. Le 5^e congrès de la natalité, qui s'est tenu à Marseille en septembre 1923, a fait constater la survivance d'une erreur grave. Les « natalistes » s'entêtent à ne préconiser que l'augmentation des naissances. Or, le gain de la population doit être surtout réalisé par la lutte contre la mortalité infantile. Au taux de la mortalité anglaise, nous gagnerions 200.000 citoyens tous les ans et 273.000 au taux des pays scandinaves.

Pour la protection sociale prénatale des futures mères, nous sommes bien en retard. La vie est quatre fois plus chère qu'en 1913 où fut votée la loi Strauss ; or, la future mère est toujours supposée pouvoir se reposer avant et après l'accouchement pour 0 fr. 50 et 1 fr. 50 (1 fr. 75 à Paris) par jour.

Pour la protection de l'enfant, il faudrait que l'Assistance publique adoptât la formule définitive de Lakanal : « Toute mère doit être la nourrice payée de son enfant. »

Les maisons maternelles, heureusement, se multiplient dans divers centres. A Paris, dans le 20^e arrondissement, Mme Kœchlin et le docteur Le Lorier ont ouvert un hôtel des mères qui offre le logis salubre et la garde des Bébés. L'initiative privée a également réalisé des centres d'élevage surveillés. La loi instituant des chambres d'allaitement dans les usines reste toujours lettre morte faute d'un règlement d'administration.

Ce qui est curieux, c'est que les moyens d'assistance sont encore peu connus des intéressés et ayants-droit. Beaucoup de chefs de famille parisiens ne réclament pas la prime à la natalité.

Il est nécessaire avant tout de coordonner les efforts.

(E. DE M., *La Française*, 18 octobre.)

392 (44).

Les Idées et les Faits.

« On commence à entrevoir que chacun a intérêt au bonheur des autres. C'est le bouleversement de tous les anciens préjugés, d'après lesquels le bonheur des uns ne pouvait s'acquérir qu'aux dépens de celui des autres. » (Eug. VÉRON.)

Un appel en faveur de la profession d'infirmière visiteuse.

Le but que nous poursuivons est d'intéresser à l'œuvre de notre Ecole d'Infirmières-visiteuses, les jeunes filles et femmes de France. Cette école qui est l'Université d'Infirmières du Comité National de Défense contre la tuberculose, a été créée pendant la guerre par Mme la marquise de Ganay, aidée de Mlle Milliard.

Cette Ecole du Comité National n'existe que depuis 5 ans, elle a déjà rendu de très grands services. Elle a formé pour Paris et pour toute la France, une foule d'excellentes ouvrières de notre œuvre d'hygiène sociale.

Nous voudrions que, dans l'avenir, elle pût en former encore davantage. Et c'est parmi les anciennes associations d'élèves de lycées, de collèges, de maisons d'éducation de jeunes filles que nous pouvons espérer recruter le plus grand nombre de nos prosélytes. La carrière d'infirmière visiteuse est la plus belle de toutes celles qu'une femme peut embrasser et c'est certainement la plus utile à notre pays.

Quel est son but ? C'est la lutte contre la mortalité précoce, contre la mortalité des enfants, contre la tuberculose, le cancer, les fléaux sociaux, le taudis ; contre l'alcoolisme et c'est la protection de l'enfance.

Si nous ne faisons rien pour enrayer la courbe de mortalité, toujours supérieure à la courbe de la natalité, la France dans 100 ans, ne pourra plus subsister que par des apports d'étrangers. Elle ne sera plus la France, mais une colonie des autres nations.

(Professeur A. CALMETTE, *Vers la Santé*, octobre).

361.5 (44).

Les Idées et les Faits.

La Conférence Nationale du Service social s'est réunie à Washington l'année dernière, les comptes-rendus de cette conférence représentent une véritable encyclopédie du Service social. Au cours de la conférence, tenue cette année à Toronto, fut accueillie avec enthousiasme, la proposition de réunir à Paris au cours de l'été 1925, une Conférence Internationale du Service social, la première de l'espèce.

L'institution des allocations familiales.

Le récent Congrès tenu à Mulhouse par les représentants des Caisses de compensation, attire l'attention sur l'institution des Allocations familiales qui a pris au cours de ces dernières années, un développement digne de remarque. L'inspirateur de ce mouvement a été M. Romanet, Administrateur-Directeur des Etablissements Joya, à Grenoble ; ce mouvement est maintenant en voie de généralisation dans toutes les branches de la production.

Les conditions économiques qui se sont développées dans la seconde moitié de la guerre ont eu pour effet la hausse des salaires et corrélativement l'enchérissement du coût de la vie. C'est alors que, désireux de ne pas consolider d'une manière définitive une situation que l'on croyait momentanée, on introduisit dans le régime du salariat le système des indemnités de vie chère, prestation d'un caractère en quelque sorte alimentaire. Mais cette augmentation avantageait surtout le célibataire et c'est en vue de rétablir l'équilibre entre la rémunération et les besoins des travailleurs que l'allocation familiale fut instituée. En 1918, les premières Caisses de compensation, véritables mutuelles patronales, furent créées, car il eut été difficile à la grande majorité des employeurs d'assumer isolément des charges susceptibles de varier suivant que leur personnel aurait plus ou moins d'enfants. Grâce à la propagande du *Comité central des Allocations familiales*, on compte aujourd'hui 154 caisses (contre 6 en 1920). Cette institution se développe de jour en jour ; un grand nombre de Caisses se sont adjoint un service d'hygiène ; 2.700.000 salariés sont intéressés à l'institution et le montant des allocations annuelles est de 763.000.000 de francs.

(BONVOISIN, directeur du Comité central des Allocations familiales, *Vie sociale*, octobre.)

392 (44).

Les Idées et les Faits.

Pour que la situation de la population allemande fut relativement supportable, il faudrait que 15 à 25 millions d'Allemands émigrassent. En admettant que l'on trouvât des pays disposés à les recevoir, il faudrait 25.000 paquebots géants pour les transporter outre-mer. (Ambroise GOR).

L'assistance aux familles nombreuses.

Le législateur a envisagé la question de l'assistance aux familles nombreuses sous un triple aspect : diminution des impôts proportionnellement au nombre d'enfants, concession d'allocations familiales dans les services dépendant de l'Etat, avec extension aux entreprises privées travaillant pour l'Etat, et enfin encouragement national à donner sous la forme d'une allocation annuelle aux familles chargées d'enfants.

Il existait une loi du 14 juillet 1913 qui apportait une aide aux parents chargés de famille, mais c'était là une loi d'assistance, applicable aux familles qui n'avaient pas les ressources suffisantes pour élever leurs enfants. Il s'agissait de secours et non d'une contribution nationale que l'Etat s'imposait dans l'intérêt social.

Dans le projet primitif, tel qu'il avait été adopté à l'unanimité par la Chambre le 24 mars 1921, le chiffre de l'allocation nationale avait été fixé à 360 francs par an, pour le quatrième enfant, à 390 francs pour le cinquième, à 420 francs pour le sixième et ainsi de suite, avec majoration de 30 francs de droit par enfant. Cette allocation était reconnue de droit à toutes les familles dont le chef ne serait pas inscrit à l'impôt général sur le revenu. Les familles bénéficiant de la loi d'assistance de 1913, ne devaient pas être autorisées à cumuler les secours accordés par ces lois antérieures avec les allocations de la loi nouvelle. Mais le Sénat n'adopta pas le texte de la Chambre, et il réduisit l'allocation à un taux uniforme de 90 francs par an et par enfant à partir du quatrième, sans qu'aucune modification ait été apportée aux dispositions interdisant le cumul.

La loi de 1923 a donc mis les familles nécessiteuses dans l'obligation d'opter entre les secours qu'elles obtenaient antérieurement au titre de la loi de 1913 et la nouvelle allocation nationale. Or, il trouve que cette dernière, limitée à 90 francs, est souvent inférieure aux secours antérieurement accordés. Il faudrait donc voter la proposition de M. Raoul Persil, déposée le 19 mars 1924, autorisant pour les familles nécessiteuses le cumul des secours de la loi d'assistance de 1913 avec l'allocation de la loi d'encouragement national de 1923.

(Pierre GRIZAC, *Le Parlement et l'Opinion*, octobre.)

392 (44).

La natalité au Canada.

Les statistiques des naissances au Canada ont montré de tout temps que la natalité était beaucoup plus forte dans la Province de Québec, peuplée comme on sait par des canadiens français.

Nous n'avons pas les statistiques fédérales pour l'année 1923-1924, mais des chiffres du mois d'avril dernier qui viennent de nous parvenir montrent qu'il y a une diminution très sensible de la natalité dans les provinces anglo-saxonnes. Il y a eu dans ces provinces 12.075 naissances dans le mois, ce qui donne un rapport de 21 pour mille en 1924. Or les années précédentes donnaient :

Pour avril	24	pour mille	en 1923.
—	26	—	1922.
—	28	—	1921.

Dans la province de Québec nous avons les statistiques pour l'année entière de 1923. Les naissances ont été de 80.400 sur une population de 2.626.397 habitants. Ce chiffre avait été atteint en 1914, en 1917 et en 1919. Dans les autres années, il avait été sensiblement supérieur.

86.328	en 1920.
88.749	en 1921.
88.377	en 1922.

Toutefois même avec le chiffre de 1923 (80.400 naissances), le taux de la natalité a été de 30,6 par 1.000 habitants beaucoup plus élevé par conséquent que celui des provinces anglaises (21 pour 1.000).

Si l'on considère, d'autre part, que dans cette même province de Québec la mortalité a été de 14,8 pour 1.000, l'accroissement de population est de 15,6 par 1.000 habitants.

Notons cependant que la mortalité infantile est encore trop grande. Le service provincial d'hygiène et le corps médical ont engagé la lutte pour réduire cette mortalité et les progrès sont indéniables. On en connaîtra les effets dans quelques années. De même la lutte contre la tuberculose est menée avec science et énergie. Les délégués français des hôpitaux de Paris qui ont pris part aux trois derniers *congrès des médecins de Langue française de l'Amérique du Nord* ont rendu hommage aux efforts faits dans la Province pour améliorer l'hygiène publique.

(Renseignements donnés par M. GUENARD).

392 (71).

II. — LES MIGRATIONS

La faible natalité de notre pays, naturellement riche, attire forcément l'immigration étrangère. Il y a là un fait certain, et qui semble inévitable. Faut-il voir dans ce mouvement d'afflux étranger, une sorte de péril national, ou bien l'accepter et l'organiser au mieux ? Telle est la première question qu'on trouvera débattue ci-après. Suivent des notes sur les migrations dans d'autres pays.

Les dangers de l'immigration en France.

M. Justin Godart, ministre du Travail et de l'Hygiène, a prononcé au Congrès de Strasbourg, un discours très réfléchi et très documenté qui a produit sur ses auditeurs une impression profonde. Il s'est préoccupé d'une douloureuse question : la colonisation rapide et brutale de la France par les étrangers. Peu de gens le savent : il y a chez nous, cette année, 2.900.000 individus, vivant des produits de notre sol, drainant au dehors par milliards, les salaires qu'ils nous arrachent et qui ne sont pas Français. Chaque mois, de nouveaux arrivages sont enregistrés à nos frontières.

Nous ne croyons pas que l'arbre français puisse donner des fruits français avec toutes ces greffes indésirables. Nous souffrons cruellement de cet état de fait, tel le malade qui est bien obligé de tolérer dans son organisme, le cancer dont il va mourir.

Et notre anxiété va grandissant lorsque les journaux nous apprennent que l'Italie par exemple, a dépassé ses quarante millions d'habitants *italiens* et qu'il lui faut même au prix d'incidents diplomatiques caser le trop-plein fourmillant et affamé de sa population. Et si l'on serre de plus près la réalité, on constate tristement que notre déchéance est plus profonde encore. D'innombrables entreprises françaises passent, peu à peu, dans des mains étrangères.

Démonstrons sans relâche aux Français que leur terre, bien définie entre Rhin et Pyrénées ne doit pas leur échapper, si convoitée qu'elle soit. Seulement, pour cela, il faut avoir des enfants.

(Paul COQUEMARD, *La Femme et l'Enfant*, 15 octobre).

325 (44).

Un office national d'immigration.

Personne ne conteste l'utilité d'un Office d'immigration. Il serait déjà créé si la question de la main-d'œuvre étrangère n'intéressait pas onze ministres. On a bien créé une commission interministérielle, mais elle n'a pas l'autorité suffisante pour entreprendre une œuvre de longue haleine.

Un office public, doté de la personnalité civile et de l'autorité financière, est indispensable. Dans une étude présentée au 5^e congrès de l'Agriculture, MM. Fernand David et Brancher ont montré les avantages de cette création. La forme « office » permettra d'éviter les conflits d'attribution de la part des départements ministériels et d'éviter les oppositions d'ordre parlementaire et d'ordre professionnel qui se sont souvent manifestées au sujet de la compétence administrative.

L'essentiel est de savoir à quel ministère l'office doit être rattaché au moins budgétairement. Le projet du gouvernement expose que l'action soutenue du ministère des Affaires étrangères est indispensable dans les questions de main-d'œuvre étrangère. Pourtant il semble que la formule de rattachement au ministère du Travail ait plus de chances de faire aboutir l'organisation de l'office projeté.

L'essentiel est que dans la constitution de l'office il soit largement tenu compte des intérêts agricoles. Il convient de distinguer entre la main-d'œuvre industrielle et la main-d'œuvre agricole. Il faut éviter d'utiliser la main-d'œuvre étrangère comme un moyen de pression en vue d'abaisser les salaires. En agriculture il n'y pas de chômage. Le jour où l'on ne fera plus aucune distinction entre les travailleurs étrangers industriels et les travailleurs étrangers agricoles l'agriculture sera sacrifiée et les intérêts des ouvriers de l'industrie seront gravement menacés. Les organisations ouvrières se préoccupent des entrées nombreuses de travailleurs non spécialisés ; or les ouvriers agricoles qui quittent l'agriculture viennent en grossir le nombre. Si l'on n'envisage que l'utilisation des immigrants, il est certain que les représentants du travail et ceux de l'agriculture doivent garder leurs attributions respectives. Il faut que l'Office national tienne compte dans l'intérêt de la production agricole et du pays, des désirs et des besoins des agriculteurs.

(P. GARNIER, *Le Parlement et l'Opinion*, octobre.)

325 (44).

L'émigration allemande.

L'émigration est parfaitement organisée en Allemagne. Il y existe, à côté d'un Office central des renseignements pour émigrants, fondé par la Société coloniale allemande, devenu depuis le 1^{er} avril 1919 Office national, et rattaché aux Affaires étrangères (Wilhemstrasse 71) un Institut étranger (Ausland-Institut) à Stuttgart, une Association pour la colonisation et l'émigration allemande, dont le siège est à Berlin, la Ligue Catholique de Saint-Raphaël, à Limbourg-sur-Lahn et à Fribourg-en-Brigau, et d'autres institutions confessionnelles de même nature.

Concurremment avec ces associations, reconnues d'utilité publique, se sont développées d'autres sociétés commerciales, dont le but est essentiellement d'emplir de gros dividendes les poches de leurs actionnaires, au détriment des émigrants. Ainsi la Ligue dite protectrice des émigrants allemands, dont le siège social est à Hambourg, récemment démasquée, qui extorquait aux émigrants des sommes considérables pour frais d'affiliation à la Ligue et l'autorisation d'immigrer au Brésil.

La Russie doit être le grand déversoir du surplus de l'énergie allemande. Ce sont les ingénieurs et les techniciens allemands qui doivent réorganiser l'industrie et le commerce russes qui périssent, des paysans allemands qui doivent défricher les immenses espaces de la steppe.

Avant la guerre, plus de 100.000 ressortissants allemands vivaient en Russie proprement dite. A Pétersbourg, la colonie allemande était forte de 15.000 membres, à Moscou, de 7.000. Dans l'industrie, les mines et les entreprises de construction, ils étaient 30.000, dans l'agriculture, la sylviculture et l'horticulture 20.000. A ces Allemands demeurés sujets du Reich, il sied d'adjoindre encore 2 millions de colons d'extraction germanique, qui possèdent des établissements agricoles prospères en Ukraine, en Russie méridionale, au Caucase, en Crimée, en Taurie, en Transcaucasie dans les plaines de la Volga, où se trouvent un demi-million de paysans allemands, en Volhynie et en Bessarabie. La plupart de ces colons proviennent de la Souabe.

En dépit des bouleversements des dernières années, ces colons — avant-garde du germanisme — sont restés ou sont retournés à leur poste, à l'exception des Allemands de la Volga, ils n'ont pas eu trop à pâtir de la guerre et de la révolution.

L'Argentine et le Brésil demeurent les deux grands déversoirs,

aux possibilités illimitées, des émigrants allemands. Ils s'y sentent attirés par les colonies d'Allemands qui y fleurissent déjà, et par les espaces énormes qui restent à coloniser. C'est ainsi que l'Argentine ne compte que 8 millions d'habitants, soit 2,6 habitants au kilomètre carré !

Néanmoins, les émigrants allemands s'y heurtent à de grosses difficultés qu'ils ne rencontrent pas dans la même mesure aux Etats-Unis : la langue et la climat. Ceux qui immigrent en Argentine doivent se livrer au rude travail de pionnier : déboiser, essarter les forêts vierges, défricher les landes, assécher les marécages, régulariser les rivières, construire des routes et des chemins de fer. Il n'y a aucune place dans l'Argentine hydrocéphale pour les intellectuels allemands ; la capitale est surpeuplée ; ce qui manque, c'est la main-d'œuvre agricole.

On évalue à 100.000 le nombre total des Allemands établis au Brésil. Si l'on ajoute à ces cent mille colons, qui sont demeurés ressortissants du Reich, tous les fils d'anciens émigrants allemands, on arrive au total d'un demi-million de Brésiliens d'origine germanique.

Le Brésil, qui est l'Etat le plus vaste de l'Amérique du Sud, puisque sa superficie atteint 8 millions $\frac{1}{2}$ de kmq. et qu'il ne compte que 26 millions $\frac{1}{2}$ d'habitants (3,1 par kmq.) offre un champ immense à la colonisation. Un flot d'émigrants allemands s'y déversera dès que les circonstances le permettront.

Outre l'Argentine et le Brésil, toutes les républiques du Sud entrent en ligne de compte pour l'émigration allemande, en particulier le Chili, où vivaient en 1907, 28.000 Allemands (les $\frac{2}{3}$ nés dans le pays), et le Paraguay.

Il n'y a pour l'Allemagne que trois voies de salut : un malthusianisme raisonnable, le retour à la terre chez elle, et l'émigration sur une large échelle. Tant que l'Allemagne aura faim, et elle aura faim tant qu'elle sera surpeuplée, elle demeurera un foyer de troubles perpétuels et d'anarchie, que nous ne pouvons tolérer au cœur de l'Europe. Le problème qui domine tous les autres demeure donc le problème démographique. De sa solution ne dépend pas seulement l'avenir de l'Allemagne, mais aussi l'avenir de l'Europe et *a fortiori* celui de la France qui, aux quatre-vingts millions de Germains de demain, ne pourra opposer que péniblement quarante millions de Français.

(Ambroise Got, *Mercure de France*, 15 novembre.)

325 (43).



Le problème des étrangers en Suisse.

Alors qu'en soixante ans, de 1850 à 1910, la population totale de la Suisse augmentait de 56 %, les étrangers, eux, s'accroissaient dans la proportion de 80 % passant de 70.000 à 550.000. Soit un étranger sur 7 habitants ou quinze sur cent. Il convient de remarquer que les statistiques hôtelières n'ont rien à voir avec ces chiffres qui ne comprennent que les étrangers établis à demeure dans le pays et non les hôtes de passage.

Cette population exotique se concentre surtout dans les villes, à Genève (62.000 étrangers), à Bâle (51.000), à Zurich et dans les centres industriels de ce canton, où l'ouvrier et l'employé allemands forment la majorité du personnel de certains métiers.

La guerre a diminué dans une notable proportion, il est vrai, les chiffres que nous venons de citer. En 1915, la Suisse ne comptait plus 10 étrangers sur 100 habitants, ce qui était encore parmi tous les Etats européens le plus forte proportion. Depuis lors, on tend à se rapprocher de la statistique d'avant-guerre... en attendant mieux. Depuis que le contrôle des étrangers, tel qu'il avait été organisé en vertu des « pleins pouvoirs » nés de la guerre a été remis par la Confédération aux Cantons, l'invasion recommence. Tous ces étrangers vont peupler usines et bureaux. Bien rares sont ceux qui cultivent le sol.

Que faire pour remédier à une situation anormale, voire inquiétante ? Si l'étranger envahit la Suisse, s'installe en maître dans les usines, c'est que l'on forme chez elle trop de fonctionnaires, trop d'employés, trop de professeurs et pas assez d'hommes de métier manuel, pas assez de spécialistes qualifiés. Pour modifier cet état de chose, il faut faire comprendre aux jeunes gens que mieux vaut être bon artisan que médiocre bachelier.

(Benjamin VALLATTON, *Alsace Française*, 1^{er} novembre).

325 (49.4).

Les Idées et les Faits.

Le chiffre total des émigrés autrichiens en septembre a été de 245, dont 99 aux Etats-Unis, 56 au Brésil, 50 en Argentine, 8 en Palestine, 32 vers d'autres pays. Les Etats qui envoient le plus d'émigrés sont dans l'ordre : Vienne, la Basse-Autriche, le Burgenland, la Styrie, la Haute-Autriche, la Carinthie, le Vorarlberg, le Tyrol et Salzburg. (Wiener Morgenzeitung, 12 octobre).

D'après une clause du Traité de Lausanne, il devait être procédé à un échange total de la population chrétienne de Turquie avec la population musulmane de Grèce et, par mesure d'humanité, il avait été décidé que ce transfert de populations s'effectuerait sous la direction d'une Commission mixte dont les membres seraient désignés par la Société des Nations. L'expert médical de cette Commission a parlé de sa mission dans une conférence faite à Paris.

L'échange obligatoire des populations grecques et turques.

Cet échange a commencé au début de 1924, on prévoit qu'il sera complètement achevé en octobre 1924.

La situation sanitaire se présente assez différemment pour les deux pays. La grande masse des réfugiés en Grèce y est arrivée à la fin de l'année 1922 et pendant toute l'année 1923. La commission mixte n'a donc rien pu ni diriger, ni contrôler. L'organisation sanitaire en Grèce a été constituée en vue de faire face aux besoins inéluctables résultant de l'arrivée de plus d'un million de réfugiés faméliques. La direction sanitaire hellénique a une exacte notion des besoins à satisfaire, mais elle ne possède pas les crédits nécessaires pour créer de nouveaux établissements et assurer le fonctionnement complet du service. Tout en reconnaissant la valeur et l'importance de l'effort accompli, il est indispensable de compléter ces premiers linéaments d'organisation. Il est à redouter que si l'on ne prévoit pas des crédits destinés à assurer pendant les premières années le fonctionnement des organisations constituées, le système ne soit destiné à périr.

En Turquie et le nombre des échanges musulmans serait de 450.000 à 500.000, le paupérisme absolu est beaucoup plus rare chez les échangés turcs que chez les échangés chrétiens. En effet, les premiers ont dû fuir devant les armées turques victorieuses, tandis que les seconds malgré l'appauvrissement qu'ils ont eu à subir, sont partis en réalisant une partie de leurs biens mobiliers. Il n'en résulte pas moins que la misère générale est effrayante dans toute la Turquie et que la mortalité infantile y est effrayante. Le gouvernement turc, malgré l'effort déjà accompli ou projeté, ne dispose plus de ressources suffisantes. Une aide internationale à la Turquie paraît donc constituer une nécessité.

(Dr Aimé GAUTHIER, *Vers la Santé*, octobre).

325 (49.5 : 49.6).

III. — LES ASSURANCES SOCIALES

M. le Dr Chauveau, rapporteur au Sénat de la loi sur les assurances sociales, votée à l'unanimité par la Chambre, expose le mécanisme de l'institution nouvelle auquel il propose d'ailleurs des retouches.

La loi des assurances sociales et la décentralisation.

L'organisation prévue pour le fonctionnement des assurances sociales.

L'union des caisses a pour tâche d'assurer le recouvrement et la répartition des cotisations. Elle est administrée par un conseil composé de représentants des caisses adhérentes. Elle recueille directement ou par l'intermédiaire de sociétés et groupements qu'elle délègue à cet effet tous les versements et contributions concernant ses ressortissants, en opère la ventilation, c'est-à-dire l'attribution à chaque branche d'assurance de la quote-part qui lui est assignée par la loi et prélève sur les cotisations ainsi ventilées : 1^o Pour le fonds de compensation de la caisse générale de garantie, un pourcentage à fixer annuellement mais qui ne devra pas être supérieur à 5 %, sur les cotisations affectées aux assurances maladie-invalidité-maternité-décès ;

2^o Pour le fonds de réserve de la caisse générale de garantie, un prélèvement supplémentaire de 1 % sur les dites cotisations, et 10 % des fractions de cotisations affectées à la garantie d'un minimum de retraite.

Pour appliquer la loi, il doit être institué préalablement dans chaque région une caisse divisée en deux sections distinctes, l'une pour les opérations d'assurance-maladie-invalidité, l'autre pour les opérations d'assurance-vieillesse-décès.

Quant aux opérations d'assurance-invalidité, elles sont effectuées dans chaque région par une caisse constituée par l'union des caisses de la région.

Au-dessus des unions des caisses d'assurance de régions se place la Caisse générale de garantie, appelée à jouer le rôle de Caisse de réassurance et de compensation.

(D^r CHAUVÉAU, sénateur, *Revue Politique et Parlementaire*, 10 octobre.)

QUESTIONS DU JOUR

Le Congrès de politique sociale à Prague.

La politique sociale a deux catégories d'adversaires farouches : les conservateurs qui invoquent la liberté, et les communistes qui appellent la révolution.

De ces deux points stratégiques, on devine quels feux convergent contre le *Bureau International du Travail*, pilier de l'ordre bourgeois pour les uns et pour les autres « entreprise de désorganisation sociale » toute au service d'une classe ouvrière de plus en plus exigeante.

Ces deux catégories d'adversaires, j'aurais voulu les voir à Prague au *Congrès de politique sociale* au début d'octobre. Ils se seraient sans doute rendu compte les uns et les autres de l'inanité de leurs espérances. Ils auraient compris que la politique sociale n'est ni une utopie, ni une erreur, ni une duperie, ni un mensonge. C'est une réalité consistante, où des millions de travailleurs prennent leur point d'appui.

28 nations au total étaient représentées et une opération importante fut décidée : l'*Association pour la protection légale des travailleurs* et l'*Association internationale pour la lutte contre le chômage* devront fusionner dans le délai d'un an. Mais la nouvelle association de politique sociale ne supportera aucune chaîne, même dorée.

Devant tout le travail accompli par le Congrès, on aura l'impression :

D'abord que les huit heures sont une conquête définitive, compatible avec l'accroissement de la productivité, en tout cas indispensable à l'élévation du niveau de la vie de la classe ouvrière.

Ensuite que la lutte contre le chômage exige de profonds remaniements, non seulement dans la politique sociale, mais dans la politique économique et financière internationale.

Enfin que les conseils ouvriers eux-mêmes, quelques mécomptes qu'ils aient pu donner là où leurs attributions se sont élargies plus vite que ne s'est élevée l'éducation ouvrière sont une organisation à seconder, si l'on veut que s'organise enfin ce que notre Proudhon appelait déjà « la démocratie industrielle ».

(C. BOUGLÉ, *L'Information sociale*, 6 novembre.)

360 (°).

Une loi sur le repos hebdomadaire.

Peu de lois contiennent autant d'enseignement que cette brève loi du 29 décembre 1923 sur le repos hebdomadaire, à peu près ignorée du grand public.

Le magasin fermé, c'est le signe par lequel se symbolise la pensée de la loi. Avant elle, une loi de 1906 avait institué le repos hebdomadaire et fixé au dimanche le jour du repos, sauf à modifier ce principe par d'innombrables modalités d'application. Au surplus, elle obligeait les employeurs à donner au personnel le repos hebdomadaire, mais non pas à le prendre eux-mêmes. Résultat : les maisons qui fermaient se trouvaient défavorisées, et elles déposaient une demande de dérogation qui était accordée.

Pour remédier à cette situation, la loi du 29 décembre 1923 permet au préfet d'ordonner la fermeture de tous les établissements d'une profession et d'une région, pendant la durée du repos, si les syndicats patronaux et ouvriers se mettent d'accord pour le lui demander.

Conforme aux désirs des catholiques par le but qu'elle se propose, la loi marque le succès des catholiques sociaux par le moyen qu'elle établit. Dans leur esprit, la réglementation professionnelle doit garantir la justice des conditions du travail et cette réglementation doit être l'œuvre de la profession elle-même, d'où se tire la nécessité d'organiser la profession. Or, les conventions collectives de travail, où se traduit l'accord des patrons et des ouvriers, pourraient conduire à cette réglementation professionnelle, si, de contrat privé, elles devenaient loi de la profession. Le système de la loi sur le repos hebdomadaire réalise incomplètement, mais sans barrer la route à des perfectionnements successifs, ce passage du droit privé au droit public.

(Maurice EBLÉ, *La Vie Catholique*, 1^{er} novembre.)

331.87 (44).

Les Idées et les Faits.

En juillet, le nombre officiel des chômeurs en Autriche atteignait 64.000, puis s'accrut sans cesse. Il était à mi-août de 71.182, en fin août de 74.481, à mi-septembre 77.243 et en fin septembre de 77.974. Le 11 octobre, ce chiffre s'élevait à 11.186 personnes (8.786 hommes, 2.400 femmes). (Reichspost, 12 octobre).

Dans le *Mercure de France*, M. Albert Sauzède trace un « programme agraire ». Il souligne l'importance de l'enseignement technique à l'école, celle du problème des transports et de la crise de la main-d'œuvre. Il démontre qu'il faut repeupler les campagnes par une natalité plus grande et en retenant les ruraux à la campagne. Pour cela, aucun moyen n'est à négliger : il faut favoriser les familles nombreuses, poursuivre l'électrification des campagnes, résoudre le problème du logement confortable à la campagne. Nous résumons ci-dessous les conclusions de cette importante étude.

Pour l'agriculture française.

Il faut à nos campagnes des maisons coquettes, propres, confortables, très éclairées. L'électrification se poursuit et il y a lieu d'y saluer un des plus beaux progrès de l'amélioration rurale.

Du reste, l'organisation des plaisirs à la campagne est un des facteurs les plus sûrs de l'enracinement de la jeunesse au territoire des aïeux : récréations littéraires et musicales, sports, concours, fêtes de tous genres, cinéma instructif, rien ne doit être épargné pour briser la force des tentations citadines. Nous ne nous sommes pas étendus sur cette solution du problème, car nous croyons que l'amour de la terre procède avant tout de la récompense large donnée à l'énergie dépensée.

Il faut donner, avec la terre, la propriété, et avec la propriété, le bien-être. Nous résumerions volontiers en cette formule le programme que nous avons essayé de tracer.

Alors, vers quel régime sommes-nous poussés ?

Vers le seul qui libère le paysan de craintes ou de déceptions : vers la petite propriété qui donnera à chacun le moyen de pourvoir, en famille, à toutes les nécessités de la culture. Ce sont les faits eux-mêmes qui poussent à cette évolution, aidés, appuyés par les hommes.

Devant elle, la petite propriété a un bel avenir : sa cause, qui est celle de la dignité et de la liberté personnelles, qui sera celle de la prévoyance calmement organisée, sa cause est naturellement sympathique à ceux qui entendent assurer à chaque individu son indépendance.

(Albert SAUZÈDE, *Mercure de France*, 15 novembre.)

331-8 (44).

La Vie des Peuples.

Donner à toute famille française la propriété de la maison familiale, telle est la politique nouvelle que les Rénovateurs veulent instaurer sous le nom de « propriétisme ». Elle est le meilleur moyen de lutte contre le bolchevisme.

La question du logement et le bolchevisme.

Le problème du logement s'est posé partout, pendant et depuis la guerre, mais dans les divers Etats, on n'a point toujours essayé de le résoudre par les mêmes méthodes. Sur ce point, la Russie bolcheviste nous offre un exemple de l'impuissance du communisme à établir un régime stable, équitable et bon pour tous.

Le gouvernement des soviets a tout naturellement cherché la solution de la question du logement dans l'application intégrale des principes communistes : c'est ce qu'il fit depuis son avènement en novembre 1917 jusque vers le milieu de 1921. Toutefois, à partir du mois de mars de cette année, il dut se résigner à introduire ce que l'on nomme la « nouvelle politique économique » ou « Nep » qui apportait des atténuations, mais bien insuffisantes, aux pratiques communistes.

En premier lieu, pendant la belle époque de l'orthodoxie communiste, le gouvernement supprime à peu près complètement le droit de propriété privée sur les terres et les immeubles. La méthode communiste eut pour conséquence, d'une part, la détérioration partielle ou totale des maisons ou des logements et d'autre part l'arrêt complet de l'industrie du bâtiment.

Dès que la nouvelle orientation de politique économique fut arrêtée, on résolut de l'appliquer sans retard au problème du logement. On décida de réduire le nombre des locaux occupés par les administrations soviétiques ; on donna l'ordre au conseil suprême de l'économie nationale de constituer des stocks de matériaux de construction et de préparer l'outillage nécessaire pour les réparations les plus urgentes. On créa des coopératives de locataires et on décida d'encourager la construction.

Mais cette nouvelle politique, pour plusieurs raisons, n'apporta pas une bien grande amélioration. Et le journal des syndicats, *Trond*, peut écrire : la question la plus pénible pour la masse des travailleurs est celle du logement.

(Max TURMANN, *Le Correspondant*, 25 novembre.)

335 (47).

La propagande communiste dans les colonies françaises.

Un « congrès de l'Afrique du Nord » est prévu pour le commencement de décembre, il se tiendra dans la région parisienne. Une école de propagande communiste, réservée aux indigènes résidant en France, sera ouverte à bref délai. Voilà pour la métropole. En divers points de nos colonies, on signale déjà quelques mouvements, quelques initiatives.

En Indo-Chine, à la fin de juillet, sont saisis, par les soins du gouvernement général, des tracts communistes expédiés de Paris : 1.000 exemplaires en Annam, 300 au Tonkin, 100 en Cochinchine. Le 4 octobre, à Bizerte, débarque l'agitateur Khemiri. Il est reçu en grande pompe par des frères et amis venus de Tunis : musique, étendards, cortèges. Une manifestation du même genre avait été signalée le 11 septembre, faisant suite aux grèves de Tunis et de Bizerte, qui prirent l'allure d'une revendication communiste et musulmane. Pour le reste, on annonce des « déplacements » de propagandistes de couleur. M. Maran, l'auteur de *Batouala*, le lauréat du prix Goncourt, qui, sans autorisation, quitta, voici plusieurs mois, le poste d'administrateur-adjoint qu'il occupe dans le territoire du Tchad, s'est embarqué pour l'Amérique, appelé en tournée de conférences par ses congénères, dont on n'ignore pas le mécontentement actuel.

Nous ne mentionnons que les derniers incidents. Dans son numéro d'octobre, l'*Afrique française* dresse un tableau intéressant un passé beaucoup plus étendu. En Algérie, une faction se recrute autour de l'émir Khaled (petit-fils d'Abd-el-Kader élu au conseil municipal d'Alger, au conseil général, aux délégations financières) et du journal *Le Trait d'Union*. Un groupe communiste connu sous le nom d'Union intercoloniale, où paraissent l'Algérien Ben Le Khal, condamné le 3 juin par le conseil de guerre de Mayence, le Soudanais Cheikhou (condamné lui aussi), l'Algérien Hadj Ali Abd-el-Kader, candidat à Paris le 11 mai dernier, s'applique à gagner et embrigader les 50.000 prolétaires indigènes qui vivent à Paris, pour ne rien dire des tirailleurs indigènes servant en Europe. Quelques Annamites sont de la partie. Nous ne citons que pour mémoire le télégramme de félicitations envoyé, en septembre, à Abd-el-Krim, considéré comme le libérateur du Maroc. Un double objet semble être poursuivi : ébranler la domination coloniale de la France ; à Paris même : grossir les effectifs de la révolution.

Aucun doute : Moscou est à l'origine de l'entreprise. L'Internationale communiste ne s'occupe pas seulement des pays asiatiques. Elle ne se tient pas pour satisfaite d'avoir créé les deux « associations pour les études orientales » de Léninegrad et de Moscou, de s'être ménagé à Canton, par exemple, une véritable succursale où fut armé très probablement l'Annamite qui attenta à la vie de M. le gouverneur général Merlin. Une commission coloniale spéciale a été mise sur pied, présidée par Manouiliski et comprenant cinq Français, dont deux parlementaires. Les colonies françaises relèvent du secteur de Berlin — ce qui ne laisse pas d'être symbolique, — à l'exception du Maroc, inclus dans le secteur de Barcelone et de l'Indo-Chine, englobée dans celui de Tachkend. Récemment, le *Komintern* (comité exécutif du parti communiste russe) allouait 3 millions de roubles-or à l'offensive dirigée contre les puissances coloniales, mais exigeait en retour que les communistes français, anglais et belges s'acquittassent d'une contribution assez lourde. Un congrès des peuples coloniaux sera convoqué en 1925.

Notre riposte ne doit pas être ajournée plus longtemps. M. Daladier assumerait d'écrasantes responsabilités s'il ne fermait pas immédiatement aux agitateurs le domaine dont il a la charge. La chose est aujourd'hui facile. Demain, elle sera plus malaisée. Pourquoi se tient-il sur l'expectative ?

(*Journal des Débats*, 6 novembre.)

335 (44).

Les Idées et les Faits.

LA PERSISTANCE DE LA RACE ROUGE AUX ETATS-UNIS. — *Le Département de l'Intérieur à Washington annonce qu'une statistique établie par l'Indian Bureau accuse, au 30 juin 1924, une population de race rouge aux Etats-Unis de 346.962 individus, soit un gain de 2.619 sur l'exercice précédent et de 16,283 depuis 11 ans.*

Et le Département de l'Intérieur ajoute :

« D'après les sources d'information les plus sûres, il est douteux que, dans les limites de ce qui constitue actuellement le territoire des Etats-Unis, les Indiens aient jamais, depuis la venue de Christophe Colomb, dépassé leur nombre actuel, surtout si l'on tient compte des 60.000 personnes au moins de race rouge qui, n'ayant plus aucun lien avec leurs tribus, ont fusionné avec la masse de la population. » (*The Paris New-York Herald*, 19 octobre.)

Une nouvelle famine en Russie.

« La mauvaise récolte vient de Dieu, la famine est l'œuvre des hommes. » Par cette courte formule, l'expérience séculaire des paysans russes a exprimé la relation qui existe entre un fait de nature et un désastre social. La tentative bolcheviste d'implanter le communisme dans tous les domaines de la vie économique et, en particulier, dans l'agriculture, fait retourner la population russe, avec une logique de fer — et malgré les énormes richesses du sol — à la vie primitive du *xiv^e* et du *xv^e* siècle et la plonge dans les misères, les maladies et la famine.

De cette vérité d'expérience, la situation actuelle est une tragique illustration. Le pays, qui possède dans le domaine agricole des possibilités illimitées, est menacé d'une nouvelle famine.

La raison pour laquelle la Russie, sous le régime actuel, est fatalement vouée à la famine, n'est ni le manque de pluie, ni le vol des sauterelles. La racine du mal est dans le fait que le travail des millions de paysans russes, comme celui du peuple russe tout entier, est comprimé dans les étreintes du régime communiste. Le peuple meurt de faim sur la terre noire, unique dans le monde par sa fertilité. Les causes de la famine en Russie sont tout entières du domaine de la politique générale et économique du pouvoir qui domine maintenant en Russie. Le fléau des mauvaises récoltes a sévi dans la Russie d'autrefois, mais avec le progrès de la technique agricole, elles devenaient de plus en plus rares. D'après les données soviétiques, le nombre des habitants souffrant de la famine étant : en 1921, de 15 à 20 millions, en 1922, de 8 millions, en 1923, de 10 millions. Et en 1924, le nombre des affamés n'est pas inférieur à 8 millions. Mais ce chiffre est assurément trop bas, car le territoire atteint par la disette, compte plus de 40 millions d'habitants.

(Comte W. KOKOVZOFF, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} novembre.)

335 (47).

Les Idées et les Faits.

Les réformes ne sont pas seulement, à mes yeux, des adoucissants, elles doivent être des préparations.

Jean JAURÈS.

La Vie des Peuples.

M. J.-H. Ricard, ancien ministre de la Pologne, avant de faire à New-York un voyage d'études, nous donne son impression sur la Pologne qu'il vient de visiter.

La nouvelle Pologne.

La Pologne avait besoin d'un port. Celui de Dantzig était naturellement indiqué. Mais M. Lloyd George estima que Dantzig devait être une ville libre. Elle est là, isolée avec ses 200.000 citoyens, prête à mettre en échec les aspirations d'un peuple de 26 millions d'habitants. Il a fallu que les hommes d'Etat polonais créent à coups d'argent, sur les 65 kilomètres de côtes sablonneuses qui est le lot de leur pays, un port conforme à ses besoins réels. De là, le port de Gdynia, au seul endroit possible, à l'extrémité du fameux couloir encadré à droite et à gauche par l'Allemagne.

La situation financière et monétaire de la Pologne n'est pas bonne, la vie y est chère. Pourtant les ressources agricoles du pays sont grandes et 65 % de la population se consacre aux travaux de la terre. Sans doute, la propriété est un peu trop concentrée et des grèves troublent trop souvent la vie rurale, mais des lois récentes ont institué l'arbitrage obligatoire, l'assurance des ouvriers en cas d'accidents et de décès, et une réforme agraire, comportant un morcellement des grands domaines, dans le but de hâter, avec l'appui financier de l'Etat, l'accession à la propriété des paysans et surtout des anciens combattants, est en cours d'exécution. Les productions en céréales, betteraves sucrières, pommes de terre, dépassent les besoins du pays. L'élevage est actif ; les forêts offrent à l'exportation un gros appoint ; l'activité industrielle se développe sensiblement (métallurgie et textile). La Pologne a de riches gisements de charbon, de pétrole, de zinc, de fer, de plomb. La natalité est très élevée. Pour un Français qui naît, il naît seize Polonais.

Il y a là des éléments incontestables de prospérité. La Pologne a rétabli ses voies ferrées, créé de nouveaux courants d'affaires et abordé un programme de rénovation nationale. Malgré la difficulté des premiers pas, elle n'a pas commis de lourdes fautes.

(Interview de M. J.-H. RICARD.)

338 (43.8).

La question des réformes ouvrières aux Etats-Unis.

Opinion de M. Davis.

M. Davis dénonce le travail des enfants comme « une tache sur notre bonne réputation », et se déclare en faveur de l'amendement à la Constitution qui donnerait au Congrès le contrôle de ce travail. Il se déclare pour « la liberté de parole, la liberté de réunion, la liberté du travail, la liberté de la presse, et la liberté en matière de croyances et de pratiques religieuses ». Sur le sujet des Commissions de médiation pour régler les conflits du travail, il dit :

« Bien que je croie que l'on doive laisser patrons et ouvriers négocier entre eux comme ils le jugent bon, il ne faut pas oublier que de violents conflits qui les opposent n'entraînent pas seulement de grandes pertes pour les uns et les autres, mais sont encore désastreux pour l'industrie et le commerce du pays. En raison de ces faits, le gouvernement a le devoir de donner son aide et son encouragement, par tous les moyens possibles, pour régler ces conflits. Il doit fournir des organisations qui permettent une discussion équitable et calme, par les patrons et les ouvriers, de l'objet du conflit ; pourvoir si c'est nécessaire à la médiation de personnes impartiales et à la publication de tous les faits.

« Deux choses me semblent essentielles pour la constitution de ces organisations. La première est que la commission de conciliation compte des représentants des patrons, d'une part, et des représentants du métier intéressé, de l'autre. La seconde est qu'il vaut mieux que les commissions de conciliation ou d'enquête, au lieu d'avoir un personnel fixe, soient constituées par des désignations faites de temps à autre, au fur et à mesure de l'apparition des controverses. Il est extrêmement difficile, ainsi qu'une expérience récente l'a montré, qu'une commission permanente conserve la confiance des ouvriers et des patrons. »

Au sujet des injonctions « dans les conflits ouvriers, il déclare :

« A mon avis, il y a eu dans le passé de nombreux cas dans lesquels on a abusé des injonctions en matière de conflits ouvriers. On a lancé des injonctions conçues en des termes tels qu'elles allaient au delà des limites convenables et cherchaient à priver les hommes de l'exercice légitime d'un droit incontestable. Elles ont été conçues dans un esprit de parti, et ont eu pour effet de rejeter sur les tribunaux l'accomplissement de devoirs qui incombent au premier chef aux agents du pouvoir exécutif

La Vie des Peuples.

qui, dans l'Etat ou la nation, ont la charge de préserver la paix et l'ordre publics. Il n'est pas bon pour la société, il n'est pas bon pour les tribunaux, il n'est pas bon pour les partis eux-mêmes que ces choses soient ainsi. »

Opinion du président Coolidge :

« Nous avons frappé d'ostracisme tous les privilèges artificiels. Nous avons eu notre révolution et nos réformes. Je suis opposé à un gouvernement des sociétés commerciales, des banques, des fermiers, ou des ouvriers. Je veux que le peuple entier continue à participer au gouvernement. Nous n'avons jamais eu, avec notre Constitution, un gouvernement qui n'ait pas été porté au pouvoir par les voix des ouvriers... »

« L'un des traits essentiels de la situation actuelle, c'est que les ouvriers américains vivent mieux qu'à aucune autre époque de notre histoire. Ils n'ont pas seulement conservé, ils ont accru les gains qu'ils avaient réalisés pendant la guerre. »

« Tout cela a été accompli en dépit d'une réduction générale des heures de travail dans les industries... »

« L'accroissement des salaires a été considérablement plus marqué que celui du prix de la vie. Les salaires réels, déterminés par les choses que le salaire peut acheter, sont plus élevés aujourd'hui qu'à aucune autre époque de notre histoire... »

Le Président dit encore que le Bureau ouvrier des chemins de fer constituait « une expérience intéressante », qui avait « sans doute marqué un progrès », mais qui « pourrait probablement être modifiée, par voie d'accord mutuel, d'une manière avantageuse pour tous les intéressés ». Après avoir fourni d'autres indications de la solide position occupée dans le pays par le monde du travail, le Président donne à ses auditeurs l'assurance qu'il « a pour politique de préserver cette situation dans toute la mesure du possible ». « Je veux encourager le commerce et l'industrie, dit-il, pour qu'ils fournissent aux ouvriers du travail profitable. Je veux voir les places rechercher les hommes, plutôt que les hommes chercher des places. » Il insiste sur l'importance que présentent pour la situation des ouvriers la restriction de l'immigration et le tarif protectionniste.

(*Literary Digest*, 13 septembre.)

331 (73).

LA VIE DE L'INTELLIGENCE

I. — LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

C'est un problème capital pour l'avenir d'un peuple, et il n'est pas surprenant qu'à notre époque de transformations profondes la question de l'enseignement soit à l'ordre du jour dans beaucoup de pays. Mais c'est un problème si difficile que nulle part encore on n'est arrivé à une solution véritablement adaptée.

L'obligation scolaire.

Toute réforme sera caduque tant que l'obligation scolaire ne sera pas effective. Chaque année, au moment où les jeunes conscrits arrivent au régiment, on se lamente sur la proportion d'illettrés que fournit le contingent. J'ai sous les yeux des documents qui prouvent que le mal va s'aggravant, et la loi sur l'obligation est de 1882.

L'article 5 de cette loi dit : Une commission scolaire est instituée dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles. Elle se compose du maire, président, d'un des délégués du canton et, dans les communes comprenant plusieurs cantons, d'autant de délégués qu'il y a de cantons, désignés par l'Inspecteur d'Académie, de membres désignés par le Conseil municipal en nombre égal au plus, au tiers des membres de ce Conseil.

Qui ne voit qu'il est impossible à des *élus* d'imposer à leurs électeurs l'obligation d'envoyer leurs enfants régulièrement à l'école ? Nous en concluons qu'il faut enlever aux élus de tout ordre la possibilité de faire partie de la commission municipale scolaire. De plus, nous nous rallions au projet de loi déposé le 24 juillet 1920 sur le bureau du Sénat et qui envisage des sanctions sévères pour assurer la fréquentation scolaire jusqu'à 14 ans : fortes amendes infligées par le juge de paix, avec progression pour les récidives. Au besoin, interdiction pour au moins un an des droits civiques et de famille.

(G. GRÉLOIS, *La Solidarité*, 25 octobre.)

378 (44).

La Vie de l'Intelligence.

En Prusse comme en France, la nécessité d'une réforme se fait impérieusement sentir et les pouvoirs publics cherchent une formule répondant aux besoins nationaux.

La réforme de l'enseignement secondaire en Prusse.

Le ministre de l'Instruction publique de l'Etat de Prusse. M. Bœlitz, a élaboré récemment un projet de réforme de l'enseignement secondaire qui doit entrer en vigueur dès la rentrée de 1925. Voici, d'après le *Bulletin du Comité alsacien d'études et d'informations*, en quoi consisterait la réforme.

M. Bœlitz a posé ce principe fondamental que l'ère « économique, technique et positiviste » était passée et que la génération nouvelle était « essentiellement dirigée vers la philosophie de l'histoire ». On a critiqué ces expressions qui manquent, pour le moins, de netteté. M. Bœlitz a sans doute voulu dire qu'en la société nouvelle le matérialisme était remplacé par l'idéalisme. C'est d'ailleurs une constatation que croient pouvoir faire tous ceux qui observent l'évolution de la jeune Allemagne. Le ministre se propose d'adapter l'enseignement secondaire à ce courant fondamental. La conception utilitaire de l'enseignement secondaire est surannée. Le lycée n'est pas une école préparatoire aux carrières multiples qui s'ouvrent aux jeunes gens, mais il doit former des hommes.

En résumé, la réforme consiste dans une concentration des études dans les sections choisies et par conséquent dans une simplification des programmes et une intensification du travail intellectuel ; les différentes sections seront plus nettement tranchées, mais reliées d'autre part entre elles par le lien de la langue et de la civilisation allemande qui gardent partout une place convenable. La rigidité du plan d'études est atténuée par une mesure qui n'est pas précisément une innovation, mais qu'on connaît peu, en Allemagne même, et qui consiste à laisser un certain nombre d'heures à la libre disposition des chefs d'établissements. En dépit de précaution, la réforme prussienne n'a pu éviter le reproche du manque d'élasticité. D'autre part elle est condamnée par les partisans d'un enseignement secondaire uniforme pour tout le Reich.

(*La Solidarité*, Bulletin des compagnons de l'Université nouvelle, 25 octobre.)

378 (43).

L'article dont on trouvera ci-dessous le résumé commente les innovations apportées dans le régime de l'enseignement secondaire en Prusse. On y pourra remarquer la tendance vers une culture allemande plus approfondie. L'auteur voudrait voir initier les élèves aux questions sociales et politiques. D'une façon générale et sous prétexte de développer la personnalité de l'élève et le champ de ses réflexions, on sent dans cet article le désir d'une emprise plus forte de l'Etat sur l'esprit des jeunes gens. Cela ne doit pas nous étonner dans une revue appartenant à la droite nationaliste.

Le nouveau règlement sur l'enseignement secondaire en Prusse et l'éducation nationale.

Il est incontestable que l'enseignement secondaire avait besoin de réformes, mais l'unanimité était loin de régner sur l'orientation de ces réformes et sur les points où elle devait porter. Cependant le gouvernement prussien a pris des décisions : il a créé un nouveau type d'école secondaire : la Deutsche Oberschule, qui doit se consacrer tout spécialement à donner aux élèves une culture allemande ; désormais il y aura de nouvelles branches d'enseignement dispensant aux élèves la culture allemande et ayant pour centre l'étude de l'allemand.

Le ministre a en outre modifié les programmes de toutes les écoles secondaires, afin de mieux marquer les divers types d'enseignement et la spécialisation. Enfin il a partout diminué le nombre des heures de classe.

Cette dernière mesure est contestable. Le plan des cours ne comprend plus que trente heures au maximum par semaine. Il s'agit en fait d'heures de 45 minutes, de telle sorte qu'on peut donner 6 « heures » en une matinée et 36 dans une semaine. Or il s'en faut que tous les maîtres et directeurs approuvent cette mesure.

Quant aux parents, ils se plaignent plutôt des loisirs qu'ont leurs enfants à la maison. Il est vrai que ça et là, par exemple dans les grandes classes des écoles réales supérieures (Oberrealschulen) on avait surchargé la semaine de travail, mais ce furent des cas exceptionnels.

Il faut regretter aussi de voir diminuer la place faite aux langues vivantes et aux mathématiques dans les gymnases. Ces établissements risquent de se dépeupler, étant mal adaptés aux nécessités actuelles.

Sans doute, il faut éviter aux élèves l'encombrement des pro-

La Vie de l'Intelligence.

grammes et le surmenage et il importe de laisser aux qualités individuelles un peu d'air pour se développer. Mais quand il s'agit de doser l'effort à leur imposer et de fixer les programmes d'enseignement, il faut tenir compte surtout de deux nécessités essentielles :

Il faut d'abord maintenir le niveau des études.

D'autre part donner aux élèves, avec le goût de l'effort et une méthode de travail, une haute culture morale, une formation de l'esprit et du caractère puisée dans la tradition allemande. Il sera utile en effet que les jeunes gens aient des loisirs qu'ils emploieront selon leurs préférences personnelles à lire ce qu'ont laissé les maîtres de l'art allemand, de la littérature et de la science allemandes. Il serait excellent aussi qu'on les fit réfléchir sur les grandes questions économiques, sociales et politiques, qu'on les initiât à la vie de l'État.

En un mot, il faudrait mettre dans l'enseignement secondaire plus de réflexion personnelle et profonde, plus de philosophie, mais de philosophie allemande.

On pourrait même exiger des élèves, à la sortie de l'école secondaire, un travail personnel, une dissertation sur un sujet choisi par eux selon leurs préférences ; les conseils de leurs maîtres pourraient évidemment les guider dans le choix et surtout dans la délimitation et l'étude du sujet.

(FRIEDRICH NEUBAUER, *Preussische Jahrbuecher*, octobre.)

378 (43).

Les Idées et les Faits.

LES CAMPS DE VACANCES POUR LES ENFANTS DE L'AGGLOMÉRATION NEW-YORKAISE. — *Pendant l'été de 1924, 116 camps de vacances (summer camps) ont fonctionné avec l'autorisation du Service d'Hygiène de la ville de New-York et ont reçu 62.826 enfants. Il y a deux ans, 67 camps avaient hébergé 24.091 enfants.*

Les plus grandes précautions sanitaires sont prises au sujet de ces camps de vacances et, pour donner une idée de leur sévérité, nous mentionnerons que le Service d'Hygiène de la ville de New-York insiste pour que toute personne qui, dans ces camps, est appelée à manipuler la nourriture des enfants n'y soit admise qu'après avoir subi une visite médicale et avoir été reconnue exempte de toute maladie susceptible d'être communiquée. (The New-York Times, 21 septembre.)

L'instruction publique en Russie.

Ecole primaire.

Tandis qu'en 1920, 75 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire y allaient effectivement, en 1922 cette proportion descendit à 44 %, et en 1923 à 38 %. D'après *la Pravda* du 10 juin 1924, on constate une tendance continuelle à la réduction des écoles. Les réparations nécessaires ne peuvent y être faites faute d'argent. Parfois les paysans sont désireux de construire une école, mais ils ne peuvent fournir le bois que les autorités locales ne veulent pas livrer gratuitement. Il arrive même que le bâtiment de l'école, sans être mauvais, ne puisse être chauffé. L'institutrice enseigne dans sa chambre, laquelle est froide également ; elle dicte aux enfants qui écrivent leur dictée à la craie sur le plancher et les murs.

Les autorités locales ont été autorisées à partir de 1923, à prélever un droit d'écolage qui varie avec la classe sociale des parents de l'élève. Jusqu'ici, cette mesure n'a pas apporté d'amélioration. Du reste beaucoup d'élèves ne peuvent aller à l'école, faute de souliers et de vêtements. Dans certaines localités, les filles ne sont plus envoyées à l'école.

Ecoles secondaires et écoles professionnelles.

En 1921-22, il y avait 3.194 écoles secondaires et 341.378 élèves ; le 1^{er} octobre 1922, 2.473 écoles avec 314.777 élèves. Durant l'année scolaire 1922-1923, le nombre des établissements a été réduit de 25 % et celui des élèves de 15 %. Ces réductions ne sont pas encore terminées. Seules les « écoles de sept classes » (écoles primaire et secondaire réunies) sont en voie de développement ; en 1922, 203 avec 45.927 élèves ; en 1923, 573 avec 212.073 élèves.

Le nombre des cours professionnels qui avait atteint son maximum en 1921 avec 1.160 cours et 50.000 élèves, s'est vu réduit en 1923 à 263 cours avec 13.286 élèves.

La situation des écoles d'industrie est relativement meilleure. De 524 en 1912, leur nombre est passé à 678 au 1^{er} janvier 1924 (sans compter l'Ukraine) et celui des élèves de 34.623 à 49.319. Néanmoins, l'organe officiel du Conseil central des Syndicats considère ces résultats comme insuffisants et prévoit qu'il ne sera pas possible de les augmenter dans les conditions actuelles. Ces écoles sont, du reste, assez souvent mal installées. « Le Messager du Travail » cite comme cas typique une école du gouvernement

La Vie de l'Intelligence.

de Voronéje. Elle se trouve dans une chambre humide, non chauffée. Le plafond troué laisse passer la pluie et les murs délabrés permettent à des exhalaisons nuisibles provenant d'un atelier voisin, de pénétrer dans la salle. L'humidité et les gaz ont rendu inutilisables les manuels et les instruments nécessaires à l'enseignement. La santé des élèves est menacée.

Universités.

Il est également procédé à la fermeture de nombreuses universités ou facultés ; ainsi le deuxième Institut polytechnique, l'Institut pédagogique de Tver, les facultés de médecine de Nijny-Novgorod, de Rostoff, de Yaroslavl, de Simféropol, de Perm ont été fermés récemment. Pourtant la Russie manque de médecins. Elle manque aussi d'agronomes (1.600 terminent leurs études en 1924 ; c'est à peine le nombre d'agronomes indispensables pour l'Etat). Elle manque aussi de pédagogues, les 700 qui vont terminer leurs études constituent un nombre absolument insuffisant.

Le nombre des étudiants était, le 1^{er} décembre 1923, de 175.750 (dont 14,3 % des ressortissants des ouvriers ; 26,3 % des ressortissants des paysans ; 58,9 % des ressortissants des fonctionnaires soviétiques ou des travailleurs intellectuels).

Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour favoriser l'accès des Universités aux ouvriers et surtout aux communistes.

Les étudiants sont soumis à des révisions par des commissions spéciales. Elles éliminent ceux qui ne sont pas doués et aussi les étudiants « indésirables » du point de vue politique.

Les conditions de vie des étudiants sont extrêmement difficiles ; elles ont même été qualifiées de « vraiment effroyables » au XIII^e congrès communiste.

La plupart d'entre eux exercent le métier de gardiens, de concierges, de débardeurs. Beaucoup couchent dans les gares, les squares ou en pleine rue. Des milliers ne peuvent manger à leur faim (Boukharine). Les travailleurs intellectuels sont lourdement frappés par le chômage qui sévit en Russie en ce moment : ils représentent 35 à 40 % de tous les chômeurs.

(M. HÉNON, *Mercury de France*, 1^{er} octobre.)

378 (47).

Les Idées et les Faits.

La liberté de l'enseignement est une des formes de la liberté de pensée (Edouard HERRIOT).

La liberté scolaire aux Etats-Unis.

La participation des Etats-Unis d'Amérique à la Grande Guerre et l'exaltation patriotique des années 1917-1918 furent suivies de deux graves mouvements d'ordre politiques et psychologiques relatifs au sujet important de l'éducation des enfants. L'un de ces mouvements populaires était dirigé contre l'emploi et l'enseignement de la langue allemande ; l'autre contre les écoles privées ou religieuses. Cette expérience américaine et ses suites juridiques méritent de retenir l'attention des Français.

Le mouvement anti-allemand s'est d'abord manifesté dans vingt-deux Etats. Par divers moyens législatifs, l'on s'est efforcé d'atteindre non seulement les écoles privées qui donnaient toute leur instruction en allemand, mais même celles qui enseignaient accessoirement la langue allemande. Dans ces vingt-deux Etats, on édicta des lois qui interdisaient, sous peine d'amende ou d'emprisonnement, l'enseignement en une langue autre que l'anglais. Ces lois, tout en visant particulièrement l'allemand, atteignaient également l'enseignement des autres langues et s'appliquaient aux enfants n'ayant pas atteint l'âge de 12 à 16 ans. Après l'adoption de ces mesures législatives, une agitation s'éleva contre les écoles privées et spécialement contre les écoles paroissiales catholiques. La campagne politique contre celles-ci commença sous la direction ou l'inspiration de l'organisation politique et fraternelle appelée Ku-Klux-Klan avec la coopération déclarée de certaines loges maçonniques.

Un procès relatif à l'enseignement de la langue allemande finit par être porté devant la Cour Suprême des Etats-Unis, qui décida que les lois en question devaient être considérées comme nulles et non avenues. Ce jugement était d'une importance capitale et a eu pour effet d'invalider les lois de vingt-deux Etats. Cette jurisprudence devra désormais être observée et appliquée. De même pour les lois dirigées contre les écoles privées, la Cour fédérale de première instance de l'Etat d'Oregon, les déclara inconstitutionnelles et pratiquement comme non avenues parce que en conflit direct avec la garantie de liberté incorporée dans la Constitution. Les représentants de l'Etat d'Oregon ont fait appel à la Cour Suprême.

(William D. GUTHRIE, du barreau de New-York, *Correspondant*, 10 octobre.)

378 (73).

L'enseignement supérieur chez les musulmans.

Quelques jeunes gens instruits de Jérusalem ont fondé ces derniers temps, un Comité auquel ils ont donné le beau nom de « Comité pour la divulgation de l'enseignement supérieur parmi les musulmans ».

Des fonds sont ramassés sous forme de souscriptions et abonnements pour encourager cette œuvre patriotique. Le Comité en question s'occupe de l'envoi des jeunes gens musulmans qui ont terminé leurs études en Palestine et dont les moyens ne leur permettent pas de faire des études supérieures à l'Université américaine de Beyrouth et à d'autres afin de compléter leurs études de sciences pratiques (agriculture, commerce, médecine, droit, etc.). Le Comité fait signer aux élèves des engagements pour le remboursement des frais payés, après la fin de leurs études et lorsque leurs moyens leur permettront de le faire. Nos compatriotes musulmans ont enfin compris le besoin urgent qu'ils ont des sciences pratiques.

Les trois quarts des habitants de la Palestine sont musulmans et les intérêts politiques du pays sont entre les mains des chefs de famille de l'ancien système, c'est-à-dire entre les mains des gens qui sacrifient tout pour leurs propres intérêts et ceux de leurs parents. Ainsi la formation d'une nouvelle classe permettra à nos amis d'être à la hauteur de la tâche qu'ils ont assumée, celle de sauver le pays du torrent de l'immigration juive et de le conduire vers l'indépendance.

(*Correspondance d'Orient*, octobre.)

378 (56).

Les Idées et les Faits.

Une Espagnole a sollicité l'autorisation d'entrer dans l'arène pour y tuer le taureau ; le gouvernement a refusé. On dit que les féministes espagnoles ont protesté contre la décision. Sans doute ont-elles voulu, par là, démontrer qu'en agissant ainsi on consacrait, une fois de plus, l'absurde principe en ce qui est moral, voire glorieux, pour un homme est immoral quand il s'agit de la femme. (La Française, 1^{er} novembre.)

L'Esperanto, langue auxiliaire pratique.

Le docteur Zamenhof, inventeur de l'Esperanto, s'est efforcé d'éviter toutes les causes de confusion et d'erreurs.

1^o *Aucune confusion entre les lettres* : chaque lettre n'a qu'un son ; un son n'est traduit que par une lettre ; les sons qui ne sont pas internationaux ne sont pas réalisés dans la langue. Les consonnes ne sont jamais redoublées. Les lettres qui feraient double emploi (le *c* par exemple, qui vaut tantôt *k*, tantôt *s*) sont utilisées pour des sons internationaux très voisins (*ts*) qui exigent deux lettres en français tout en ne comportant qu'une émission de voix. L'orthographe est absolument phonétique.

2^o *Aucune confusion entre les mots* : pas d'homonymes. Si une racine, naturelle ou simplifiée par la suppression d'une consonne redoublée, se trouve répondre à plusieurs sens, on l'utilise pour le sens le plus répandu ; on la modifie légèrement pour le sens le plus fréquent ensuite ; on l'abandonne pour les sens moins usités en la remplaçant par une racine internationale, elle aussi, mais d'une internationalité un peu moindre.

3^o *Aucune confusion entre les diverses parties du discours* : au nominatif singulier, tous les substantifs sont terminés par *o* et tous les adjectifs et participes par *a*.

4^o *Persistence de la prononciation des racines*. La prononciation de la racine ne varie pas, grâce à l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe du mot, quand on ajoute les finales de déclinaison (pluriel, accusatif) ou de conjugaison (temps). Cette place de l'accent atténue aussi la sonorité et la monotonie des finales. En employant les finales du grec ancien (*iota*, pluriel, représenté en Esperanto par un *j* qui se prononce comme l'*y* dans « boy-scout », et l'*n*, accusatif) on a pu les ajouter à l'*o* et à l'*a* du nominatif sans créer une syllabe de plus.

5^o *Racines de clarté*. Quand le sens d'un mot ne résulte pas étymologiquement des éléments qui composent ce mot (par exemple : *comprendre* non l'intelligence qui ne signifie pas « prendre avec »), on a transporté en bloc le radical de ce mot en Esperanto en en faisant une racine simple (*kompren*).

Ces diverses dispositions rendent l'Esperanto infiniment simple et pratique, et sont une cause efficace de son succès.

(Communication de M. Léon MOISSENET.)

327 (∞).

L'Institut international du droit privé en Italie.

En approuvant la proposition faite par le gouvernement italien de fonder à Rome un institut pour l'unification du droit privé, l'Assemblée de la Société des Nations a de nouveau reconnu l'œuvre accomplie par l'Italie dans le domaine du droit international.

Les contacts entre les États se multiplient sans cesse et les citoyens des nations civilisées traversent toujours en plus grand nombre les frontières et passent à travers des zones soumises à des droits différents. Ainsi parfois leur activité est paralysée et des conflits surgissent entre les codes différents, conflits qui ne sauraient guère tourner à l'avantage des individus. D'autre part, les contacts égalisent jour à jour les coutumes juridiques et enlèvent au droit ces caractères locaux qui constituent encore de graves obstacles au développement de rapports économiques plus intimes.

Il était juste que l'honneur de faciliter la solution de ces problèmes juridiques par la création d'un institut de caractère permanent revînt à l'Italie, non seulement parce qu'elle est l'héritière directe du génie de Rome, mais aussi parce qu'elle est une des nations modernes qui lancent sur les routes du monde un grand nombre de citoyens et qui sentent le plus la nécessité d'une unification du droit privé.

La prompte adhésion de la France et de l'Angleterre à la proposition de M. Mussolini a été accueillie avec satisfaction par le peuple italien qui y voit la reconnaissance de la haute fonction internationale de l'Italie, qui a été dans le passé un peu négligée en ce qui concerne la distribution des charges et des fondations de caractère international. Tandis que, dans tous les autres États, existent depuis longtemps des institutions de caractère permanent pour l'élaboration des formes déterminées de coopération internationale, à Rome au contraire n'existait jusqu'ici que l'Institut international d'Agriculture. Par ce nouvel institut, l'Italie reprend et consolide une tradition glorieuse de ses juristes qui, depuis le commencement de l'âge moderne, ont été des maîtres de droit international privé et qui, aujourd'hui, avec la collaboration des juristes étrangers qui viendront dans la ville Eternelle, pourront, avec une plus grande vigueur, poursuivre le travail de rapprochement, de coordination et d'unification du droit privé par les exigences de notre époque.

(*Idea Nazionale*, 28 septembre)

327 (45).

LA VIE DE TOUS LES JOURS

I. — LE FÉMINISME ET LE DROIT DES FEMMES

L'action féministe au Congrès de Boulogne.

Le Congrès radical et radical-socialiste s'est tenu à Boulogne du 16 au 19 octobre. Quelques membres du Comité de l'U. F. F. décidèrent de s'y rendre et d'obtenir du Congrès : 1^o l'admission des femmes dans le parti radical ; 2^o une motion en faveur du suffrage et des droits des femmes.

Deux vœux finirent par être votés par le Congrès : 1^o Que soient votées au plus tôt par le Parlement les mesures qui, dans le Code civil, feront disparaître la situation d'infériorité et d'incapacité de la femme mariée ; 2^o Que le droit d'électorat et d'éligibilité aux conseils municipaux soit accordé aux femmes à partir des élections de 1929.

Certes, le résultat peut paraître médiocre, et pourtant c'était un succès d'obtenir un vœu favorable d'un Congrès aussi peu préparé à nos idées. Je pense qu'il faut avoir vécu comme nous quelques jours au milieu d'hommes nettement hostiles pour pouvoir s'en rendre compte. Si quelques-unes d'entre nous ont obtenu des radicaux qu'ils ouvrent maintenant leurs portes aux femmes, cela ne signifie pas que l'action doive s'arrêter là et surtout nous ne voudrions pas que l'on pût croire que l'Union française pour le suffrage s'est affiliée à tel ou tel parti.

(C. B., *La Française*, 25 octobre.)

376 (44).

Les Idées et les Faits.

« C'est pour tous ceux qui seront appelés à la vie que tous ceux qui sont morts ont créé un capital d'idées, de forces et d'utilités. C'est donc envers tous ceux qui viendront après nous que nous avons reçu des ancêtres charge d'acquitter la dette ; c'est un legs de tout le passé à tout l'avenir. Chaque génération qui passe ne peut vraiment se considérer que comme en étant l'usufruitière, elle n'en est investie qu'à charge de le conserver et de le restituer fidèlement. » (Léon BOURGEOIS.)

L'éducation supérieure des femmes.

De tous les titres que notre siècle s'est acquis à l'admiration de l'histoire, il n'en est peut-être pas de plus glorieux, il n'en est sûrement pas où l'Amérique ait une plus grande part que le mérite d'avoir accordé à la femme une position et des avantages inconnus dans le passé. La façon dont le monde a traité la femme déshonore les pages de l'histoire d'une tare ineffaçable et l'habitude séculaire, devenue seconde nature, qui faisait considérer la femme comme inférieure à l'homme parce qu'elle avait moins de force musculaire, n'a pas été facile à détruire. Elle n'a même pas encore tout à fait disparu.

Depuis la fin de notre guerre civile, l'Amérique s'est donné pour tâche, avec une énergie et une générosité qu'aucune nation n'égale, de procurer aux femmes l'éducation supérieure. Chez nous les femmes ont accès à toutes sortes d'écoles et à presque toutes les professions. Elles ne considèrent plus le mariage comme le but unique de leur vie. On les élève dans l'idée qu'elles doivent s'appuyer sur leur propre intelligence et leur propre activité pour maintenir leur position dans le monde. Elles ont autant de succès que les hommes dans leurs études.

On a trop longtemps regardé la femme comme un être inférieur, et pour donner à une pareille opinion la sanction des faits, on a voulu qu'elle restât ignorante, on a entravé son développement, on l'a traitée comme un moyen au lieu de la traiter comme une fin en soi. Le droit de grandir est le premier des droits ; comparés à celui-là, les droits purement civils et politiques n'ont que bien peu d'importance. Qu'on intéresse davantage la femme à tout ce qui constitue la vie sociale, elle verra augmenter son propre bonheur ; elle travaillera plus volontiers et plus efficacement aux progrès de la race.

(Mgr SPALDING, évêque de Péoria, Etats-Unis.)

376 (73).

Les Idées et les Faits.

Le Conseil des Ministres d'Italie vient d'approuver un projet de loi portant organisation de la nation en temps de guerre et qui prévoit que les femmes assureront les différents services de la défense nationale à l'intérieur.

La situation de la femme en Finlande.

Le 1^{er} octobre 1906 entrait en vigueur la loi sur le suffrage universel sans restriction ni distinction de sexe. 19 députés femmes siégèrent au Parlement de 1907.

L'obtention des droits politiques marquait sans doute une pierre milliaire sur la grand'route du féminisme. Mais elle devait entraîner un important changement de méthodes dans le féminisme finlandais. La responsabilité de chaque femme en particulier, du féminisme en général grandissait, et, tout en poursuivant de nouveaux gains, il s'agissait pour lui de se proposer des buts toujours plus élevés, de rehausser ses modes d'action, de développer la compétence féminine. Il était nécessaire aussi que le mouvement féministe sortit de la routine, de l'indifférence superficielle et du dilettantisme qui, jusqu'alors, avaient entravé son évolution.

Le développement rapide de l'instruction publique en Finlande a entraîné des progrès correspondants de l'enseignement féminin. Un effort de plus en plus marqué apparaît chez les associations féministes pour collaborer étroitement les unes avec les autres dans toutes les affaires de quelque importance. C'est ainsi que les diverses associations de Helsingfors ont établi des comités généraux chargés, entre autres, de préparer une réforme de la législation matrimoniale, d'organiser l'activité d'assistance, de lutter contre la disette en temps de guerre, etc.

Au Conseil national des femmes de Finlande se rattachent deux comités importants, élus par les diverses organisations féministes dont l'un : le comité central pour l'économie domestique, étudie toutes les questions relatives aux soins du ménage dans leurs rapports avec l'économie nationale, c'est-à-dire qu'il insiste et appuie sur la place occupée par l'économie domestique dans l'ensemble de l'économie nationale, tandis que l'autre groupe et utilise les efforts des femmes en vue de rehausser le niveau de la moralité publique.

L'organisation d'un enseignement féministe moderne pour tout ce qui touche les soins du ménage est évidemment l'une des tâches essentielles du mouvement féministe. La routine et le manque de méthode qui règnent encore de façon générale dans l'économie ménagère sont cause d'un gaspillage considérable. A l'heure actuelle on est en train d'organiser un institut officiel d'économie domestique dont le programme comporte aussi la for-

La Vie de tous les Jours.

mation d'un corps enseignant suffisamment nombreux pour la science ménagère.

Les femmes de Finlande, par l'organisation unique en son genre de Sotta Svärd ont offert une coopération active à la défense nationale.

L'action entreprise par les femmes au cours de la guerre d'indépendance se continue dans ces organisations rattachées aux « corps de protection ». Elles travaillent à l'équipement desdits corps et s'occupent du ravitaillement des troupes en cas de manœuvres. Naturellement elles soignent les malades, s'occupent des cuisines roulantes, etc.

Ayant pour mot d'ordre « Vers les droits par les devoirs », les femmes de Finlande sont sûres de faire progresser leur cause.

(Ilmi HALLSTEN, *Helsingfors*, 1924.)

376 (47.1).

Les Idées et les Faits.

LA QUESTION DE L'ÉCOLE CONFESIONNELLE EN AUTRICHE ET L'ATTITUDE DU CHANCELIER SEIPEL. — *En matière d'enseignement, l'Autriche vit sous le régime de la loi du 14 mai 1869 instituant l'école dite interconfessionnelle. Arguant du fait que l'école est trop souvent entre les mains d'instituteurs socialdémocrates qui sacrifient l'enseignement religieux, le clergé autrichien préconise depuis longtemps le retour à l'école catholique pour les catholiques. Par ses discours des 18 et 21 octobre, le chancelier Seipel vient de prendre position en faveur des règles du droit canon. Dans l'ensemble l'opinion ne le suit pas. La gauche crie au Kulturkampf. La presse libérale la mieux intentionnée fait observer qu'il est tout à fait inopportun de soulever pareille question en pleine période d'assainissement. Les pangermanistes, en majorité protestants, désapprouvent le chancelier.*

C'est devant le Conseil du parti chrétien-social que le chancelier Seipel a prononcé, le 18 octobre, un premier discours sur ses idées en matière d'enseignement religieux.

Le but de notre politique de l'enseignement est exprimé dans le Codex juri canonici ; pour les enfants catholiques, des écoles catholiques... C'est aux parents de décider si leurs enfants doivent fréquenter des écoles catholiques ou des écoles dites libres... L'école de la « liberté de conscience » est un danger.

II. — LA COOPÉRATION

Commerce et coopération.

Les détracteurs des coopératives représentent ces sociétés comme des éléments de destruction du commerce de détail. C'est une grave erreur.

En effet, consultez l'*Annuaire statistique* (dernière édition 1922) et vous pourrez l'y constater : au cours des quarante dernières années, le nombre des patentés, loin de diminuer en France, a été en accroissement à peu près constant et, en tout cas certain, de 1883 à nos jours.

Voici le nombre des patentés (en millions) : 1873-77, 1,61 ; 1878-82, 1,60 ; 1883-87, 1,66 ; 1888-92, 1,67 ; 1893-97, 1,71 ; 1898-1902, 1,75 ; 1903-07, 1,80 ; 1908-10, 1,85. La progression est donc constante, sauf pour la période 1878-82.

Mais, parmi les patentés, bien des gens ne sont pas commerçants. Il y a, en effet, en plus des commerçants ordinaires, les grossistes et les banquiers, les industriels et les membres des professions libérales, dont le nombre va sans cesse augmentant.

Néanmoins, dans l'ensemble, le nombre des petits commerçants progresse aussi. Il était de 1.176.000 en 1852 ; de 1.223.000 en 1870 ; de 1.354.000 en 1880 ; de 1.411.000 en 1890 ; de 1.481.000 en 1900. Il s'est élevé à 1.521.000 en 1905 pour passer à 1.477.000 en 1910, rattrapant presque le chiffre de 1900, année de l'Exposition et d'une grande intensité commerciale.

Les statistiques officielles ne publient pas, année par année, le nombre des petits commerçants et des autres patentés. C'est fâcheux. Mais un indice précieux est fourni par le nombre total des cotes des patentes comprises dans les rôles primitifs et supplémentaires. Ce nombre était de 1.126.509 en 1827 ; de 1.437.437 en 1850 ; de 1.739.233 en 1870 ; de 2.005.888 en 1890. Il s'est élevé à 2.399.391 en 1923 : en progression continue pendant près d'un siècle.

Pendant que le nombre des commerçants augmentait ainsi, que devenaient les coopératives de consommation ? Voici, en ce qui les concerne, quelques chiffres essentiels :

	1894	1914	1922
Sociétés	1.158	3.156	4.300
Familles	248.000	894.000	2.329.869

Quant à leur chiffre d'affaires global, il était de 200 millions environ en 1894 ; de 315 millions en 1914 et de 1.747 millions en 1922 (pour 3.733 sociétés).

Certes la progression du mouvement coopératif est importante. Mais si nous évaluons le commerce annuel total de la France à environ 100 milliards, la coopération distributive n'y représente qu'environ 2 pour 100. Comment, dans ces conditions, nos sociétés auraient-elles pu détruire le petit commerce ?

En vérité, même si le nombre des petits commerçants avait sensiblement baissé, les responsables de cette disparition seraient les grosses maisons d'alimentation à succursales qui, mieux outillées que le petit commerce, lui portent des coups redoutables.

(A. DAUDÉ-BANCEL *Correspondance coopérative*, novembre.)

334 (44).

Les Idées et les Faits.

« La cause principale de la misère sociale réside dans l'inique répartition des richesses, dans le revenu sans le travail, dans les droits de dîme pesant sur le travail, dîme qui veut que l'un travaille tandis que l'autre récolte, que l'un amasse des richesses monstrueuses tandis que la masse de ceux qui travaillent ont à peine le nécessaire pour vivre. Il s'ensuit que la lutte sociale doit être toute dirigée contre ce revenu sans travail qui frustre le travailleur de son juste salaire, le paysan du juste prix de ses produits et l'entrepreneur de son juste gain. La somme des intérêts pour hypothèques et capitaux engagés dans la production, les dividendes des sociétés par actions trustées, l'écémage usuraire du capital commercial pour des services souvent contestables nous montre la direction dans laquelle nous devons orienter nos efforts de réforme sociale, efforts qui doivent tendre à socialiser tout le service des hypothèques au moyen de banques placées sous le contrôle de l'Etat ; à transformer nos sociétés par actions en coopératives autonomes (dont le but principal ne serait plus le lucre) ; à organiser la distribution des produits sur un plan coopératif. Voilà les trois réformes dont la réalisation sera le signal de temps meilleurs. Notre devise donc sera : Au travailleur, le juste équivalent de son travail ! au consommateur, le juste équivalent de l'argent gagné à la sueur de son front ! »

(Discours du Professeur SCHAEER, à l'Assemblée de l'Union suisse des coopératives, à Saint-Gall, 1895.)

L'idée de coopération vue par un Suédois.

En Suède, pays où beaucoup de réformes sociales ont été introduites de bonne heure, la coopération s'est développée spécialement dans le champ de la consommation. Plus de 330.000 citoyens font leurs achats dans des coopératives, qui atteignent le chiffre de 210 millions de couronnes d'affaires et disposent de 18 millions de capitaux.

La coopération n'est pas seulement le moyen le plus puissant de combattre la puissance croissante des entreprises monopolisatrices, mais c'est aussi un instrument de régénération sociale, car elle dirige les entreprises productrices non vers le gain purement monétaire, mais à la meilleure satisfaction des besoins de tous, moyennant un meilleur emploi des efforts.

Les graves dommages sociaux de la lutte des classes, du militarisme, de la compétition internationale proviennent de cette soif d'or insatiable, qui distingue le capitalisme et ses hommes. Pour éviter ce grand mal, toutes les entreprises devraient être gérées par les consommateurs, car ce sont ceux-là qui ont le plus grand intérêt à ce que les choses soient organisées de la meilleure manière et à ce qu'aucun embarras ne puisse entraver le libre développement de leur activité productrice. Il n'y aura plus de luttes de classes, quand chaque travailleur sera son propre entrepreneur et que, ainsi, il se préoccupera plus de son intérêt de consommateur que de celui des fournisseurs de travail. Alors une plus grande stabilité sociale sera réalisée dans chaque pays et un des meilleurs prétextes de guerre sera supprimé.

(ANDERS ORNE, 1924.)

334 (48.5).

Les Idées et les Faits.

« Sans la propriété, il n'est pas de liberté au sens profond du mot, il n'est pas de sécurité, il n'est pas de bonheur pour l'homme. Conquérir ce bonheur, voilà la raison de lutter et de vivre ! Voilà l'idéal de réparation et de justice. Dites si ce n'est pas la tâche la plus noble, s'il peut en être de plus haute, que de restituer à l'opprimé l'orgueil de l'égalité par la propriété, les joies pures de la vie, la gaieté qui en est la lumière et la tendresse, sûre du lendemain, qui en est la force. » (René VIVIANI.)

Les débuts du syndicalisme et de la mutualité agricole en France.

Trop longtemps, en France, les agriculteurs sont restés isolés, désunis, sans liaison entre eux au fond des campagnes. Tandis que les professionnels des diverses corporations urbaines mirent vite à profit la loi du 21 mars 1884 ils hésitèrent à entrer dans la voie de l'Association.

Sous l'impulsion d'hommes généreux et dévoués à la défense terrienne, comprenant bien les nécessités économiques et sociales de l'heure en face de l'exode rural et du délaissement de la culture naquirent cependant quelques groupements agricoles dans de nombreuses contrées surtout dans les années qui précédèrent la guerre. Ces groupements s'attachèrent surtout à mettre à profit les découvertes de la science moderne, en même temps qu'ils s'efforçaient de concrétiser les desiderata des agriculteurs pour s'en faire l'écho auprès des administrations et des représentants au Parlement.

Sans attaches entre eux, pour la plupart, les premiers syndicats agricoles végétèrent longtemps dans l'impuissance. Mais peu à peu s'organisèrent des Unions ou fédérations d'associations agricoles départementales, régionales ou à caractère national qui fortifièrent leur situation en se prêtant un mutuel concours, en unifiant et coordonnant leur action pour la rendre efficace. La guerre vint arrêter cet essor. Mais il reprit victorieusement lorsque, en juillet 1915 se réunirent ce que l'on pourrait appeler en quelque sorte, les « Etats généraux de l'agriculture française » dont la conclusion fut l'adhésion unanime des congressistes au principe d'une confédération nationale des associations agricoles qui existe maintenant.

(Joseph FAURE, *Vie Sociale*, août.)

334 (44).

Les Idées et les Faits.

« *La France consomme 300.000 tonnes de coton, 250.000 tonnes de laine, 100.000 tonnes de jute. Sur ce total, 20.000 tonnes seulement proviennent de nos colonies, alors que l'Afrique française est capable de donner l'entière quantité réclamée par notre industrie textile, à l'exception peut-être de la laine. Scandale d'imprévoyance.* »
(DE MONZIE.)

LA VIE ET LE TRAVAIL

I. — LES GRANDES MATIÈRES DE CONSOMMATION

Le plomb.

La situation privilégiée qu'occupe le plomb parmi les autres métaux est due à ce fait que, tandis que la demande se développe sans cesse, la production a plutôt tendance à diminuer. M. George L. Walker donnait récemment, dans le *Financial News*, des chiffres mettant en lumière la réduction des extractions depuis la guerre. Alors que, durant la période 1911-1913, la production mondiale de plomb s'était élevée en moyenne à 1.143.525 tonnes par an, pendant les années 1921 à 1923 elle n'a atteint que 1 million 15.258 tonnes par an. Elle a donc diminué d'environ 12 %.

La production mondiale de plomb s'est élevée, en 1923, à 1.176.861 tonnes métriques, dont 59 % ont été fournis par l'Amérique du Nord, 23 % par l'Europe, 11 % par l'Australie. Comparée à celle de 1912 (1.206.000 tonnes), la production de l'année dernière accuse une diminution de 40.000 tonnes environ. Ce recul de la production de plomb s'explique par de fait qu'il n'existe, dans le monde, qu'un très petit nombre de grandes mines. La majeure partie du métal extrait est fourni par de petits gisements très clairsemés. Ces gisements sont, naturellement, très rapidement épuisés ; et cet épuisement rapide rend nécessaire la recherche constante de nouveaux filons. L'Europe produit environ moitié moins qu'il y a vingt ans ; de même, le Japon et la Turquie ont sensiblement réduit leurs extractions ; la production de l'Australie est stationnaire ; seules l'Amérique du Nord et les Indes (Burmah) ont développé l'exploitation de leurs gisements.

L'Europe, aura des besoins pressants de métal lorsque, après le règlement des questions politiques encore en suspens, elle pourra travailler à son relèvement économique. Ses principaux fournisseurs, le Mexique, l'Espagne et l'Australie, ne disposent que de moyens limités, et il y a lieu de craindre, si de nouveaux gisements ne sont pas découverts à brève échéance, une pénurie, peut-être prochaine, de plomb.

(*La Situation économique et financière*, 14 novembre.)

382 (∞).

La production sucrière mondiale.

Le rapport mensuel F. O. Licht, daté du 31 octobre, publie une nouvelle estimation préliminaire de la production sucrière de l'Europe pour l'année 1924-25.

	1924-25	1923-24	1922-23
(en tonnes de sucre brut)			
Allemagne	1.640.000	1.132.000	1.463.000
Tchécoslovaquie.	1.450.000	998.000	726.472
Autriche	68.000	47.000	24.468
Hongrie	200.000	125.000	82.000
France.	800.000	490.000	492.705
Belgique	375.000	300.121	268.928
Hollande.	330.000	231.923	255.592
Danemark	140.000	109.000	90.200
Suède	143.000	149.427	71.790
Pologne	450.000	389.995	301.890
Italie	360.000	351.102	297.280
Espagne	255.000	185.063	170.000
Russie	430.000	360.000	220.000
Autres pays	320.000	188.280	110.000
Total	6.961.000	5.057.761	4.574.325

D'après ces chiffres, l'excédent de la production de 1924-25 sur celle de 1923-24 serait de 1.903.200 tonnes, soit de 37 %.

D'autre part, en ce qui concerne la production mondiale, MM. Willett et Gray, de New-York, ont donné, la semaine dernière, leurs estimations préliminaires pour la récolte sucrière 1924-25. Ils évaluent la production mondiale, tant en sucres de canne qu'en sucres de betterave, à 21.689.000 tonnes, soit une augmentation de 1.998.000 tonnes sur l'année dernière. Ces évaluations paraissent trop basses et il est à supposer que ces statisticiens se sont basés, pour la récolte européenne, sur les premières estimations qui ont été largement relevées depuis lors. Ils évaluent la récolte prochaine de Cuba à 4.300.000 tonnes (contre 4.052.000 tonnes cette année) et la production de Porto-Rico, des Iles Hawaï et des Philippines à 1 million 410.000 tonnes.

(*La Situation économique et financière*, 14 novembre.)

382 (°).

II. — NOTRE PRODUCTION COLONIALE

La politique coloniale des matières premières.

Aujourd'hui il s'agit pour les peuples de trouver plus des fournisseurs que des clients.

Chacun, pour fabriquer, utilise ses matières premières. Si nous ne prenons pas d'utiles précautions, il nous adviendra pour toutes choses ce qui nous est arrivé pour le pétrole ; nous serons réduits à merci et, vainqueurs militairement, nous subirons la lourde sujétion économique.

Prenons garde. L'agriculture et la métallurgie, même conjuguées, ne suffisent pas à doter une nation moderne. Sans tout attendre d'une providence internationale, nous devons songer à tirer de notre domaine et de ses dépendances le maximum de rendement, sauf, pour le surplus, à nous faire consentir quelques bonnes options dans les partages de zones d'influences qui auront lieu, à n'en pas douter.

Le temps approche où les peuples pauvres reprocheront aux peuples riches de n'avoir pas utilisé leurs colonies, de les avoir annexées sans les valoriser, d'avoir soustrait à la consommation générale ce qu'ils n'exploitaient pas à leur profit propre. Gisements non prospectés, hectares non ensemencés, que de reproches légitimes pourraient nous être adressés ! Nous avons la meilleure portion d'Afrique, l'unité est créée dans ce domaine qui prend des aspects de dominion. L'Afrique nous a donné des hommes pour la guerre. Qu'est-ce que cet appoint d'effectifs auprès de l'apport de matières premières ?

Nous sommes en déficit.

L'ambition qui nous est commandée par ce déficit est une manière de vouloir-vivre. Nous devons trouver des matières premières en exploitant des terres qui sont nôtres.

(A. DE MONZIE, *Revue politique et parlementaire*, 10 octobre.)

338 (44).

Les Idées et les Faits.

« *Le blé seul, non pas tel qu'on le trouve à l'état sauvage dans la Haute-Egypte, mais arrondi, gonflé, et, pour ainsi dire, animalisé par la culture, résume à lui seul le travail de cent générations.* »
(D^r LANDOUZY.)

La mise en valeur des colonies.

Le problème démographique dans le continent noir est très préoccupant. Dans l'Afrique tropicale et particulièrement dans le bassin du Congo, la maladie du sommeil (trypanosomiage) exerce de terribles ravages. Des régions, jadis peuplées, retournent à la brousse ou à la forêt vierge. Par défaut d'hygiène et de nourriture, la misère physiologique de ceux qui survivent est fréquente. Les résultats obtenus dans la lutte contre le mal sont seulement partiels. D'autre part, la mortalité infantile est considérable. On a proposé de désigner par sélection chez les jeunes noirs une élite de sujets qui viendraient dans la métropole faire certaines études médicales qui leur permettraient, de retour à la colonie, de rendre de précieux services. Ce moyen paraît devoir être efficace.

Le noir, en outre, a une aversion marquée pour le travail. Le climat, la nourriture, trop uniforme et peu substantielle, le défaut de besoins l'incitent à l'inaction. Celle-ci disparaîtrait le jour où le noir aurait des besoins nouveaux, qu'il s'agisse de vêtement, de logement, de nourriture ou de confort. C'est ainsi que les noirs des Etats-Unis se sont adaptés à des conditions de vie nouvelle et travaillent beaucoup.

L'Européen, pour qui le travail est une loi, à laquelle il a le devoir ou l'obligation de s'astreindre pendant toute sa vie, peut-il ou ne peut-il pas imposer cette même loi aux populations qu'il a appelées à vivre de sa propre civilisation ?

Peut-on déterminer un statut qui, sans être une coercition, associe les nécessités démographiques envisagées, au point de vue économique, avec l'indispensable coopération des populations à la mise en valeur de leur propre pays pour leur plus grand profit ? On peut l'affirmer en se remémorant l'époque où l'on a organisé le portage obligatoire, sans lequel il n'y avait pas de colonisation possible.

(Maurice RONDET-SAINT, *Le Parlement et l'Opinion*, octobre.)
338 (44).

Les Idées et les Faits.

En retardant de dix ans la construction de la grande artère qui doit lui apporter la prospérité, on peut retarder d'un siècle le développement d'une colonie. (PROBUS.)

III. — LE DEVELOPPEMENT DES MOYENS DE TRANSPORT

L'achèvement du « Port de Paris ».

Une enquête a été ouverte sur l'opportunité de reprendre les travaux suivants :

1^o Port de Pantin sur le canal de l'Ourcq, élargissement et approfondissement de ce canal entre le port de Pantin et la gare d'eau de la Firet, construction d'une écluse à Sevran, dévase-ment des canaux Saint-Denis, Saint-Martin et de la Villette, installation d'un halage électrique, prolongement du port de la Rapée, surélévation du port de Tolbiac, extension du port d'Ivry (1.250 mètres vers l'aval).

2^o Création de gares d'eau, sur l'emplacement des fortifications : à Bercy, au marché aux bestiaux, à la porte de la Chapelle, à Issy-les-Moulineaux, à la porte de la Gare.

3^o Achèvement des ports de Gennevilliers (383 hectares) et du port de Bonneuil.

4^o Dérivation de la Marne, création du canal du Nord-Parisien.

5^o Approfondissement de la Seine entre Bougival et Rouen : travaux pour la réalisation du mouillage de 4 m. 50, dérivation d'Amfreville à Belbeuf, aménagement du port fluvial de Rouen.

La Chambre de Commerce de Paris a émis les vœux suivants qui résument ses conclusions :

1^o Que l'administration des Ponts et Chaussées ne cesse d'améliorer les voies navigables existantes et augmente le mouillage de la grande artère du Nord sur Paris, de façon à permettre le passage des péniches au tirant d'eau de 2 m. 20 ;

2^o Que ne soit entreprise la construction de voies nouvelles qu'au moment où les anciennes améliorées auront atteint leur plein rendement ;

3^o Qu'il ne soit procédé à la création de bassins que là où leur utilité apparaît nettement ;

4^o Que soit étudiée la possibilité d'effectuer, par le moyen des prestations en nature dues par l'Allemagne, les grands travaux d'utilité publique, et notamment l'achèvement, au gabarit du chaland de 600 tonnes, du canal du Nord et la construction du canal du Nord-Est.

(*Journée industrielle*, 8 novembre.)

Un programme de grands travaux publics qu'on devait faire exécuter par l'Allemagne.

Le 28 mars 1922, j'ai présenté un programme d'ensemble très complet, comportant tout une série de travaux de navigation intérieure, d'aménagement de force hydraulique, de chemins de fer et de ports maritimes.

La Commission des réparations estima qu'il fallait présenter d'abord un programme limité, constituant une première tranche de travaux, et l'élaboration en fut confiée à une commission interministérielle qui présenta un projet le 1^{er} juillet 1922.

Le programme réduit portait sur l'aménagement du Rhône, de la Truyère, de la Dordogne moyenne, le souterrain de la ligne projetée de Saint-Maurice à Wesserling et le canal du Nord-Est, soit un total de 4.824 millions, dont 3.894 millions à fournir par l'Allemagne, le reste devant être fourni par l'industrie française.

La Commission des réparations a prié le gouvernement français d'engager avec le gouvernement allemand les pourparlers nécessaires à la mise au point du projet définitif.

D'abord, pas de réponse ; puis, sur la démarche instantane de notre ambassadeur à Berlin, première réponse : « Une réponse « immédiate ne pouvait être donnée, le chancelier se trouvant « sur les bords du lac de Constance. » C'était fin septembre. Le 6 octobre, sur nouvelle démarche de notre ambassadeur, le gouvernement allemand se déclarait prêt à nommer des experts techniques, mais il estimait qu'auparavant certaines questions d'ordre financier devaient être élucidées. — Ces questions devaient faire l'objet d'une première négociation, pour laquelle le gouvernement allemand se déclarait prêt à nommer des plénipotentiaires. — Le gouvernement français accepta immédiatement et désigna ses plénipotentiaires.

Le silence reprend. Plus de réponse du gouvernement allemand jusqu'au jour où celui-ci, revenant sur ses promesses antérieures, déclarait, en décembre 1922, que la conversation entre les délégués français et allemands ne pourrait pas commencer utilement avant que la Commission des réparations n'eût fixé à nouveau les obligations de l'Allemagne en manière de réparations.

(Déclaration de M. LE TROCQUER à l'*Echo de Paris*, 6 novembre.)

Un grand chemin commercial Rotterdam-Brazzaville.

Poursuivant sans trêve ni arrêt la réalisation de leurs plans, les Allemands continuent de consacrer des sommes considérables et un effort technique soutenu à la construction du réseau de canaux et de voies ferrées qui, dans leur pensée, doit leur donner une hégémonie commerciale complète sur tout le centre, l'Est et le Sud-Est de l'Europe.

Le plan actuel a pour partie essentielle le réseau qui permet d'éliminer la plaque tournante fluviale de Strasbourg redevenu français, qui était la base du plan primitif.

Tout le projet peut se résumer ainsi : exécuter sans Strasbourg et contre Strasbourg, le projet qui devait primitivement se conduire par Strasbourg et avec Strasbourg.

La France a tout à redouter du plan allemand et avec elle les Belges et les Hollandais. L'union entre les trois nations menacées pourrait permettre de répondre à la menace, mais si du côté allemand existent à la fois un projet étudié dans tous ses détails, un budget formidable, une unité de direction politique, économique et technique, et un accord complet des commerçants et des industriels avec toutes les villes, tous les Etats et toutes les compagnies publiques et privées, on recherche du côté franco-batavo-belge, non seulement rien n'apparaît de semblable, mais en France même des désaccords existent entre Français.

(Georges-G. TOUDOUZE, *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre.)
380 (40 : 60).

Les Idées et les Faits.

L'ALLEMAGNE DÉVELOPPE SES VOIES FLUVIALES. — *Voyez les travaux en construction ou en projet, canalisation du Neckar, canal Neckar-Danube, canal Danube-Lac de Constance, voie d'eau du Rhin au Danube par le Mein, canalisation du Danube supérieur, Mittelland-Kanal et voies annexes.*

*Tout cela comporte une dépense totale de 2 milliards 235 millions de marks or portant sur 2.720 kilomètres de voies de navigation intérieure et comprenant la mise en œuvre de toute la puissance hydraulique disponible. (Déclarations de M. LE TROCQUER, *Echo de Paris*, 6 novembre.)*

QUESTIONS DU JOUR

L'Allemagne est en plein relèvement. Les Allemands eux-mêmes le reconnaissent, et pour qu'ils en fassent l'aveu, il faut que ce soit vérité éclatante. Qu'on se souvienne de la situation telle qu'elle était il y a un an (Cf. France et Monde, 1^{er} décembre 1923, p. 722-733), alors que l'Allemagne semblait à la veille de la faillite financière et de l'effondrement économique. Le rétablissement qui aboutit à la situation actuelle semblera une œuvre énorme, étonnante, et donnera fort à réfléchir...

Nous avons toujours pensé et écrit avec notre éminent fondateur Probus que l'Allemagne était un pays économiquement intact, possédant un outillage perfectionné et des ressources de travail immenses, un pays d'une grande richesse, et capable d'un prompt relèvement. Nous avons dit et répété que les autres nations — en particulier l'Angleterre — avaient tort de favoriser injustement ce concurrent capable de leur préparer bientôt de très graves surprises dans le domaine économique. Or le plan Dawes — autre erreur que Probus a le premier signalée — a été conçu comme un moyen pour relever l'Allemagne, d'abord ; le paiement des réparations n'étant qu'un but de second plan.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore payés, notre créance, encore une fois réduite, reste à l'état de créance, mais en attendant, l'Allemagne est en plein relèvement économique. Elle sert une rente énorme à son ancien empereur, elle verse à Ludendorff une pension de retraite équivalente à cent mille francs et sa situation est à tel point florissante qu'elle suspend la réduction du nombre des fonctionnaires, accorde des augmentations de traitements, procède à des réductions d'impôts, et se prépare à revaloriser les dettes anciennes, les emprunts d'Etat et les emprunts de guerre.

Pour l'année fiscale entière, les prévisions de recettes étaient de 5.200 millions. Pour le premier semestre seul, les recettes ont été de 3.300 millions, c'est-à-dire de 700 millions supérieures aux prévisions. Dans le même premier semestre de l'année budgétaire, l'impôt sur le revenu et la taxe sur le chiffre d'affaires ont produit chacun 672 millions de plus que le montant prévu.

En vérité, tout se passe comme si l'Allemagne avait organisé sa faillite pour décourager les Alliés, ses créanciers, et reprenait maintenant son essor après avoir obtenu, non seulement son concordat à des conditions inespérées, mais encore des avances de fonds...

La « valorisation » et les réductions d'impôts en Allemagne.

Le gouvernement s'était débarrassé, par l'inflation, de toutes ses dettes intérieures. Il s'en est félicité d'abord. Mais il s'est aperçu bientôt que sa banqueroute allait avoir une répercussion fatale au dedans.

Le gouvernement a eu la pensée de rendre quelque valeur aux fonds publics, aux dépôts des Caisses d'épargne, aux assurances, aux hypothèques, etc., par la revalorisation de ces fonds. L'approche des élections n'a pas été sans grande influence sur cette bonne résolution. Elle a déjà bouleversé tout le marché financier, agité profondément le monde industriel, mais on n'entrevoit pas encore sa réalisation pratique. Où trouvera-t-on les fonds nécessaires ? Quels impôts les donneront et surtout, quel parti prendra la responsabilité de les demander ? Le parti des gros industriels est résolument hostile à cette mesure. Le parti des agrariens le combat désespérément. Tous les deux groupes réclament qu'on en finisse avec les dettes de guerre avant de songer à régler celles de l'intérieur. Mais la presse en demande instamment le règlement : il s'agit de sauver de la ruine totale la majeure partie du peuple allemand. Il est vrai que cette presse n'indique que très vaguement les sources possibles de revenus.

Mais en attendant que le gouvernement fasse cadeau au public allemand de la « valorisation » des fonds publics, il lui donne immédiatement une compensation qui doit appeler de grandes réflexions au dehors. Les ministres des Finances, du Reich et des Etats confédérés ont décidé d'accorder à tous les contribuables de grands allègements. Et cela, en vertu d'une simple ordonnance présidentielle. Après avoir doublé environ les catégories de personnes qui jouiront de toute l'immunité fiscale, on a encore décidé que les avances sur l'impôt sur le revenu que doivent verser les commerçants et les agriculteurs, seront réduites de 25 % à partir du 1^{er} décembre.

L'impôt sur le chiffre d'affaires, qui, au 1^{er} octobre, avait été abaissé de 2,6 % à 2 %, sera ramené à 1,5 % à partir du 1^{er} janvier.

L'impôt sur les objets de luxe sera abaissé de 15 à 10 %.

Et cette mesure est accompagnée d'une importante augmentation de tous les traitements des fonctionnaires.

(*L'Economiste européen*, 14 novembre.)

336 (43).

L'étalon-or en Allemagne ?

Quand M. Schacht veut revenir à l'étalon-or, c'est de la folie des grandeurs.

Quant au contact avec la haute finance étrangère : est-ce que les Etats européens, dont aucun n'a plus la monnaie-or, ont perdu ce contact ? L'Allemagne reçoit des crédits, éventuellement en monnaie étrangère, dans la mesure de ses possibilités économiques et dans la mesure où elle réussira — par une politique extérieure, sûre de sa voie et par l'union à l'intérieur — à faire échec aux intentions hostiles de ses ennemis qui veulent la détruire. Mais pour cela, la monnaie-or est parfaitement inutile : c'est un luxe ridicule. Ce projet est d'ailleurs irréalisable, tant que la situation politique intérieure et extérieure de l'Allemagne n'est pas modifiée de fond en comble. En effet, les pièces d'or « introduites dans l'économie privée » seraient aussitôt thésaurisées, ce serait dans l'Allemagne appauvrie un luxe inouï. Mais même les billets pour les échanges avec l'étranger ne seraient pas négociables tant que le comité des transferts suspend comme une épée de Damoclès, au-dessus de la situation monétaire allemande.

Il est inconcevable que de telles illusions soient répandues dans le public, émanant des milieux même de la Reichsbank ! Je crois qu'à cet égard presque tous les économistes marquants de l'Allemagne sont d'accord, bien qu'il s'en trouve encore quelques-uns que les défauts des théories économiques régnantes ont rendus fanatiques de la monnaie-or. Cette monnaie ne fonctionne que dans des époques calmes, où l'on n'a pas besoin d'elle. Dans les périodes politiquement et économiquement anormales elle est nécessairement supprimée, parce que l'or disparaît. Or, en dépit du grand optimisme de certaines personnalités dirigeantes en Allemagne, nous serons longtemps encore en période anormale. S'il en était autrement, pourquoi donc le Reich se serait-il engagé à servir pendant 25 ans un intérêt de 8 % pour la somme actuellement mise à sa disposition ? Ainsi, de deux choses l'une : ou bien l'optimisme dont nous parlons plus haut est une erreur et une illusion, ou bien on a commis une grave légèreté en contractant un emprunt à de pareilles conditions.

(Dr Robert LIEFMANN, *Rheinisch-Westfälische Zeitung*, 31 octobre.)

La collaboration économique entre la France et l'Allemagne.

On ne doit pas contester que les pouvoirs publics ont eu raison de demander à l'Allemagne des livraisons de coke au titre des réparations ; il ne peut pas être question, non plus, d'abandonner le système des fournitures unilatérales de coke allemand au moment où le gouvernement de Berlin s'engage à en assurer le fonctionnement même après 1930. Mais il est temps que les intéressés s'entendent eux-mêmes directement pour en fixer les modalités d'exécution, pour juxtaposer et même pour substituer à ce régime de livraisons celui des échanges.

Il ne faut pas apprécier trop haut la domination de la matière première. Au cours de la guerre, les Allemands ont considéré la conquête du bassin de Briey comme une condition d'existence essentielle pour la sidérurgie westphalienne. Depuis la guerre, beaucoup de Français ont estimé que notre industrie du fer ne pourrait pas se développer à défaut d'une emprise directe de nos métallurgistes sur le bassin houiller d'outre-Rhin.

En réalité, les richesses naturelles n'obtiennent de la valeur que par l'homme qui les exploite et par les besoins du peuple qui les utilise ; elles ne déterminent pas à elles seules la fortune d'une nation.

Avant la guerre, les maîtres de forges des régions de Briey, de Nancy et de Longwy se procuraient fort bien en Allemagne le coke dont ils avaient besoin. Comment les industriels lorrains n'arriveraient-ils pas à acheter, dans des conditions acceptables, tout le combustible métallurgique qu'il leur faudra au delà du tonnage des réparations et même au cas de cessation de ces livraisons ?

Les mines de la Ruhr ont perdu une part de leurs débouchés depuis la diminution de la sidérurgie nationale ; elles ont besoin d'exporter pour obtenir une rémunération convenable du capital immense investi et pour éviter le chômage. La formule d'achat qui a l'avantage de la simplicité et de la souplesse et qui se réduit à une simple question douanière, ne doit pas être négligée au moment des négociations commerciales franco-allemandes.

(HENRY LAUFENBURGER, *Revue Politique et Parlementaire*, 10 octobre.)

338 (44 : 43).

Les relations commerciales germano-belges.

Il y a lieu d'abord de noter la reprise de la participation de la navigation allemande au mouvement d'Anvers pour le plus grand profit du port : elle y contribue pour 11 % (contre 32,2 en 1913) ; en 1913, 1745 bateaux allemands avaient fréquenté le port, en 1923, 969 (1.878.641 tonnes), ce qui met l'Allemagne à la deuxième place. Ce sont surtout les lignes H. Stinnes, Hansa et Roland qui y paraissent. Avant la guerre, l'Allemagne dominait l'Angleterre pour les grandes lignes rapides ; actuellement, 37 lignes allemandes fréquentent Anvers dont les plus importantes fonctionnent dans la mer du Nord et la Baltique, d'autres en Méditerranée. Elles assurent, en outre, des communications avec l'Afrique, la côte occidentale de l'Amérique, l'Inde, la Malaisie comme avec l'Extrême-Orient et l'Australie : elles reprennent peu à peu leur primauté pour les trajets vers l'Amérique du Sud, l'Inde, et l'Afrique.

Les entreprises anglaises et américaines ont le monopole du transport des colons vers le Canada et les Etats-Unis, mais leurs efforts, et ceux qu'ont faits un moment des Belges, n'ont pu ravir aux Allemands cet avantage pour l'Amérique du Sud, les lignes allemandes le conservant par leur puissante réclame et surtout leurs prix. Il est toujours question du nouveau canal d'Anvers au Rhin. A Anvers, il est arrivé ces derniers temps de grandes quantités de céréales qui exercent sur le change une forte influence et prêtent à la spéculation ; les plus grands achats ont été faits par des Allemands.

(*Koelnische Volkszeitung*, 18 octobre.)

338 (49.3 : 43).

Les Idées et les Faits.

LA « PAUVRE ALLEMAGNE » !!! — *On n'a toujours rien changé aux pensions stupéfiantes servies aux anciens officiers, au nombre de 46.000 en chiffres ronds.*

Tous ces gens-là sont merveilleusement bien portants. Ils occupent par ailleurs des places non moins rémunératrices ou bien ils sont à la tête de quelque organisation contre-révolutionnaire. Et le dernier Reichstag leur a encore alloué des suppléments. (Rote Fahne, 5 novembre.)

Le budget autrichien pour 1925.

Le 21 octobre le ministre des Finances déposa sur le bureau du Conseil National le projet de budget pour 1925. Il exposa, dans son introduction que le but de sa politique financière était d'alléger les charges qui pèsent sur l'économie. Il faut que par rapport à l'avant-guerre les impôts directs soient plus élevés, les impôts indirects en partie moins élevés. Actuellement les impôts directs sont trop lourds et seront réduits. Après ces réformes, ils resteront cependant sensiblement au-dessus du niveau d'avant-guerre.

Les caractéristiques de ce budget sont les suivantes :

	1925	1924
	—	—
	(en milliards de couronnes)	
A. — Administration fédérale :		
Dépenses	9.848,3	8.219,9
Recettes	8.592,5	7.442,2
B. — Monopoles :		
Bénéfices	1.424,8	1.300,5
C. — Exploitations d'Etat :		
Versements supplément. . .	155,6	37,8
D. — Chemins de fer :		
Versements supplément. . .	598,6	849,9
E. — Versements supplémentaires		
pour les traitements	»	501,1
Déficit total	585,2	1.166,1

Le déficit total, de 585 milliards, contre 1.166 en 1924, doit être couvert grâce à l'emprunt de la Société des Nations. La dette publique exige en intérêts et amortissements 1.5 billions de couronnes.

(*Neue Freie Presse*, 22 octobre.)

336 (43.6).

Les Idées et les Faits.

LES ACCIDENTS MORTELS D'AUTOMOBILES AUX ETATS-UNIS. — Selon une statistique officielle, le nombre de personnes tuées dans des accidents d'automobiles aux Etats-Unis en 1923 a été de 14.412, soit 14,9 par 100.000 habitants, contre 12,5 en 1921, 10,4 en 1920, 9,4 en 1919 et 9,3 en 1918. (*The Paris New-York Herald*, 23 octobre.)

La crise économique et la vie chère en Pologne.

Un membre de la « Société économique » de Cracovie, M. Konderski, estime (*Czas*, 3 octobre) qu'« aujourd'hui seulement commence à se manifester la véritable crise que masquaient jusqu'ici les phénomènes d'ordre financier ». L'état actuel des choses, selon lui, n'est pas dû, comme on le croit communément, à la réforme financière qui a été entreprise et qui est en cours. Il résulte de causes plus générales et plus profondes. C'est le système économique arriéré de la Pologne, en industrie, en agriculture et en commerce, qui la rend incapable de soutenir les concurrences étrangères, d'équilibrer normalement son budget, et d'enrayer le renchérissement du coût de la vie. Si une telle situation devait se prolonger, alors une catastrophe serait à redouter, car le florin ne pourrait se maintenir au pair.

Une enquête ouverte par « l'Union centrale de l'Industrie, des Mines, du Commerce et des Finances » a établi que la crise industrielle s'accroît (*Kurjer Warszawski*, 11 octobre). L'extraction de la houille et la production des fonderies ont diminué considérablement en Haute-Silésie, de janvier à août, et ont à peu près cessé dans l'ancienne Pologne russe. Alors qu'en 1923, le trafic journalier moyen des marchandises par chemins de fer demandait 10.500 wagons, il n'en demande plus actuellement que 7.500 à 8.500. L'industrie du bois a réduit sa production de 30 %. Dans la plupart des autres branches, malgré une réduction des prix de vente jusqu'à l'extrême limite possible, les commandes se raréfient. Seule, l'industrie sucrière enregistre un progrès.

Le gouvernement a réuni le 17 octobre une conférence de représentants des organisations sociales, professionnelles et économiques en vue de chercher à stabiliser les prix et de constituer un comité permanent de lutte contre la vie chère. A cette première réunion, l'assemblée a reçu communication d'un rapport d'où il ressort que la situation est en Pologne, comparativement à l'étranger, extrêmement pénible. L'indice général des frais d'entretien à Varsovie est 164, contre 140 aux Etats-Unis et 120 en Allemagne.

(*Bulletin périodique du ministère des Affaires étrangères*, 6 novembre.)

338 (43.8).

Un projet sur la revision des traitements des fonctionnaires en Belgique.

La sous-commission chargée du travail en ce qui concerne tous les agents de l'ordre administratif, décida immédiatement de faire œuvre définitive en établissant son système permettant de tenir compte automatiquement des fluctuations.

Tenant compte, d'une part du fait que la valeur 300 n'a plus été atteinte depuis cinq ans et d'autre part, de l'instabilité accusée par les variations que l'on relève pour les années 1921 à 1924, elle a été amenée par prudence à diviser la rémunération principale, le traitement proprement dit, en deux parties distinctes ; l'une, fixe, qui correspondrait à un coût de la vie triple de celui d'avant-guerre (index 300), l'autre, mobile, varierait suivant les différences entre le taux périodique de l'index et le plan de comparaison 300, étant entendu que les barèmes fixes seraient, eux aussi, susceptibles de revision à la date plutôt éloignée où l'index tomberait à 350.

Au traitement proprement dit, partie fixe et partie mobile, il a été joint d'autres facteurs tirés de la famille, de la résidence et de prestations ou obligations particulières.

LA PARTIE FIXE DES TRAITEMENTS. — Considérant que le traitement vital, dès qu'il atteint un chiffre relativement élevé, ne doit pas subir les mêmes relèvements que ceux qui lui sont inférieurs, pour répondre aux exigences strictes du coût de la vie, la sous-commission propose cette échelle dégressive multipliant de 3 à 2 $\frac{1}{2}$ les tranches des traitements de 1914.

3.000 pour fr.	1.000
2.955 pour fr.	2.000
2.910 pour fr.	3.000
2.865 pour fr.	4.000
2.820 pour fr.	5.000
2.775 pour fr.	6.000
2.730 pour fr.	7.000
2.685 pour fr.	8.000
2.640 pour fr.	9.000
2.595 pour fr.	10.000
2.550 pour fr.	11.000
2.500 pour fr.	12.000 et au delà

les multiplicateurs pour les appointements intermédiaires étant établis par interpolation.

La Vie et le Travail.

LA PARTIE MOBILE DU TRAITEMENT. — A cette partie fixe du traitement vient s'ajouter un barème mobile lequel ne doit pas être considéré comme une indemnité de vie chère, mais fait, comme le barème fixe, partie intégrante de la rétribution principale et doit, en conséquence, être considérée comme partie intégrante du traitement. Ajoutons toutefois que les retenues pour la caisse des veuves et orphelins ne seraient prélevées que sur la partie fixe.

Considérant que cette partie mobile est rendue nécessaire par la cherté de la vie, la sous-commission a donc adopté une échelle dégressive par rapport à l'importance de la partie fixe des appointements.

Elle a adopté le barème mobile par tranches indivisibles de 30 points au delà de l'index 300 et l'a fixé uniformément pour chacune d'elles à un taux variable selon le traitement fixe.

Quant à l'indemnité familiale, la Commission s'est ralliée au système d'une indemnité uniforme par enfant. Elle propose par mois par enfant :

15 fr. à l'index	301 à 360
20 fr. — —	361 à 390
15 fr. — —	391 à 420
30 fr. — —	421 à 450
35 fr. — —	451 à 480
40 fr. — —	481 à 510

L'indemnité cessera d'être accordée pour les enfants au-dessus de 18 ans, et ne sera maintenue jusqu'à cet âge que si les enfants sont réellement à la charge du fonctionnaire ou agent.

L'indemnité de résidence n'a plus raison d'être et sera en principe supprimée. Elle sera maintenue seulement, et dans des proportions modérées, pour quelques grandes agglomérations.

(*Nation belge*, 29 septembre.)

331 (49.3).

Les Idées et les Faits.

Voici, d'après les chiffres du Ministère du Travail polonais, la situation du chômage en Pologne :

Janvier 1924 : 67.000 ; février : 100.000 ; mars : 111.000 ; avril : 109.000 ; mai : 95.000 ; juin : 98.000 ; juillet : 138.000 ; août : 152.000 ; septembre : 163.000 (GLOS NARODA, 3 octobre).

Les maladies monétaires de l'Europe.

Depuis la grande guerre, toute l'Europe est atteinte de maladie monétaires.

Les manifestations en sont plus ou moins aiguës, le mal est plus ou moins profond, mais aucun des pays européens n'en est complètement indemne.

En France, au début de la maladie, la consigne était de n'en point parler ; ceux qui, soucieux de l'avenir, désireux de trouver des remèdes et surtout de prévenir l'aggravation rapide du mal, s'inquiétaient des mesures à prendre par nos gouvernants, ceux qui expliquaient que le dollar à 10 fr. signifiait le franc à 0 fr. 50 c., le dollar à 15 fr., le franc à 0 fr. 33 c. et ainsi de suite, ceux-là étaient traités de défaitistes, de financiers internationaux, inféodés à l'étranger.

Pour les Réparations, la parole que M. Germain Martin a si bien appelée une formule mystique « l'Allemagne paiera » dispensait de toute réflexion et de toute prévision. De même, on répondait à ceux qui s'inquiétaient de notre monnaie : un franc est un franc ». Il fallut la secousse de mars dernier pour sortir de cet empirisme béat et alors ce fut l'affolement.

Quels sont donc les remèdes à employer pour guérir la maladie monétaire de la France ? Le premier de tous est la stabilisation du franc.

Et tous les raisonnements, tous les précédents, toute l'expérience récemment acquise chez nous et à l'étranger nous amènent toujours à la même conclusion : stabilisons le franc aux environs des cours actuels auxquels toute la vie économique du pays est en train de s'adapter.

Mais une fois cette stabilisation atteinte et consolidée pendant une assez longue période, soit plusieurs années, grâce à un régime approprié, une fois toute la vie économique du pays définitivement adaptée à la valeur du franc-papier, de 0,30-or environ, il faudra bien en revenir au franc-or, ayant un rapport fixe, légal avec le franc-papier et une faculté également légale d'échange à ce taux fixe du franc-papier contre le franc-or et réciproquement.

(Jacques KULP, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre.)

336 (40).

Les capitaux français au Mexique.

Les capitaux étrangers qui ont contribué au développement du Mexique atteignent des sommes énormes. Les Anglais ont investi plus de 125 millions de livres sterling dans des exploitations de pétrole, dans des affaires de chemin de fer, dans des entreprises d'électricité et dans diverses industries.

Les Américains du Nord ont investi près de 2 milliards de dollars dans des entreprises minières, pétrolières et industrielles, ainsi que dans des souscriptions aux emprunts.

Le capital français, réduit aux seules valeurs de Bourse, s'élevait, en 1918, à 2.054.000.000 francs se répartissant ainsi : fonds publics : 768.733.992 fr. ; banques : 513.350.000 fr. ; chemins de fer : 194.354.200 fr., et affaires industrielles et minières : 648.956.500 fr.

Les Belges et les Suisses ont placé au Mexique, ensemble, environ deux milliards.

Le chiffre des participations françaises au Mexique occupe le troisième rang, si l'on fait état de l'importance quantitative actuelle des placements ; mais, en réalité elles se placent bien avant et on pourrait presque les mettre sur le même rang que les participations anglaises. Les placements des Etats-Unis étaient insignifiants avant 1914 et leur action sur le développement économique du Mexique s'est manifesté tardivement alors que la France, l'Angleterre, la Belgique et la Suisse avaient déblayé le terrain jalousement envié par l'Amérique du Nord.

(Georges LAFOND, *L'Opinion*, 10 octobre.)

331 (43 : 72).

Les Idées et les Faits.

LES RÉCOLTES AUX ETATS-UNIS. — *Le mois d'août a été extrêmement favorable, et la récolte de blé, pour laquelle on avait d'abord parlé du chiffre de 814 millions de bushels, a pu être estimée à 837 millions de bushels. Il y a donc augmentation sur la forte production de 1923.*

La récolte totale de coton est évaluée à 12.787.000 balles. Après les deux mauvaises récoltes successives qui l'ont précédée, celle-ci sera la bienvenue, tant pour les planteurs que pour les industries textiles. (American Review of Reviews, octobre.)



STATISTIQUES

I. — Statistiques mensuelles.

Banques ; Finances publiques ; Disponibilités ; Emissions.

PAYS DIVERS. — Banques d'émission ; Situation sommaire.

	Encaisse métallique	Circulation fiduciaire	Comptes cour. et dép. partic.	Créances sur l'Etat	Portefeuille escompte	Av. sur val. mob.	Taux de l'escom
<i>Banque de France</i> (millions de francs)							
1924 13 nov.	5.849 (1)	40.636	1.851	28.038 (2)	4.640	2.838	6
— 16 oct.	5.846	40.570	1.773	27.812 (2)	4.981	2.784	6
1923 25 oct.	5.835	37.670	1.978	28.137 (2)	3.107	2.186	5
1922 26 oct.	5.821	36.694	2.109	28.113 (2)	2.184	2.110	5
1919 30 oct.	5.863	36.974	3.007	27.365 (2)	1.814	1.308	5
1914 23 juillet	4.744	5.912	943	200	1.541	739	3 1/2

Banque d'Angleterre (millions de livres sterling)

1924 5 nov.	128,5	123,8 (3)	103,4	60,2 (4)	78,6	•	4
1923 24 oct.	127,7	123,1	105,6	60,8 (4)	71,9	•	4
1919 31 oct.	88,0	83,4	144,7	52,7 (4)	83,1	•	5
1914 23 juillet	40,2	29,3	42,2	29,4 (4)	33,6	•	3

Banque d'Italie (millions de lires)

1924 10 sept.	975	13.181	1.915	5.800 (5)	3.257	1.707	5 1/2
1923 10 sept.	967	12.860	1.443	5.840 (5)	5.202	2.396	5 1/2
1919 10 sept.	880	10.558	1.699	8.400 (5)	885	763	5
1914 31 déc.	1.194	1.730	245	—	586	115	5

Banques de Réserve Fédérale des Etats-Unis (millions de dollars)

1924 29 oct.	3.132	1.767	2.180	660 (6)	362	3	
1923 24 oct.	3.209	2.255	1.895	472 (6)	632	4	1/2
1919 17 oct.	2.199	2.753	2.825	1.995 (6)	766	4	3/4
1914 31 déc.	268	16	264	—	11	5	

Banque du Reich allemand (milliards de marks) (10)

1924 7 oct.	0,595 (9)	1.519.015** ₀	371.445** ₀	•	2.176.188** ₀	14.775** ₀	10 (10)
1923 31 oct.	0,467	2.496.823* ₀	3.261.424* ₀	6.578.651* ₀ (7)	1.058.130* ₀	41.788* ₀	90
1919 15 oct.	1,115	29.987	11.179	•	32,514	0,009	5
1914 23 juillet	1,691	1,891	0,944	•	•	0,014	4

(1) Dont 1.864 millions à l'étranger au 13 nov. 1924. (2) Avances à l'Etat, y compris Bons du Trésor escomptés pour avances à des gouvernements étrangers : 4.838 millions au 13 nov. 1924. (3) Indépendamment des Billets de la Banque d'Angleterre et pour des sommes beaucoup plus considérables, la circulation fiduciaire en Grande-Bretagne comprend aussi les Billets d'Etat ou *currency notes*. Voir à ce sujet et pour la circulation fiduciaire totale dans les autres pays le tableau de la page suivante. (4) Dettes de l'Etat ; valeurs sur l'Etat. (5) Avances au Trésor. (6) Valeurs sur l'Etat. (7) Bons du Trésor escomptés. (8) En 1919 les Bons du Trésor escomptés ne sont pas distingués du reste du portefeuille dans les situations hebdomadaires de la Reichsbank. (9) Or, dont 154 millions à l'étranger au 7 nov. 1924. (10) * = 000.

La Documentation vivante

Valeur comparée des billets en circulation aux cours des changes :

	Unités monétaires du pays	Francs au pair	(Change)	Francs papier	(Valeur or du franc papier)	Francs or	Unités or du pays	Dollars
<i>France</i>								
				évaluation en millions :				
1924 13 nov...	40.636	40.636	—	40.636	(0,274)	11.134	11.134	2.149
— 16 oct...	40.570	40.570	—	40.570	(0,270)	10.954	10.954	2.114
Banque de France... 1923 25 oct...	37.670	37.670	—	37.670	(0,300)	11.300	11.300	2.181
1922 26 oct...	36.694	36.694	—	36.694	(0,355)	13.026	13.026	2.514
1919 30 oct...	36.974	36.974	—	36.974	(0,587)	21.704	21.704	4.189
1914 23 juillet...	5.912	5.912	—	5.912	(1,00)	5.912	5.912	1.141
<i>Grande-Bretagne</i>								
1924 5 nov...	123,8	3.122	(87,00)	10.771	(0,271)	2.919	115,7	563
Banq. d'Angl. 1923 24 oct...	123,1	3.104	(77,33)	9.519	(0,300)	2.856	113,2	551
1919 21 oct...	83,4	2.103	(36,25)	3.023	(0,597)	1.805	71,7	348
1914 31 juillet...	29,3	739	(25,22)	739	(1,00)	739	29,3	143
Circ. fiduciaire y compris 1924 5 nov...	410,0	10.340	(87,00)	35.670	(0,271)	9.667	383,1	1.866
1923 24 oct...	401,8	10.113	(77,33)	31.071	(0,300)	9.321	369,4	1.800
Currency notes 1919 21 oct...	420,3	10.600	(36,25)	15.236	(0,597)	9.096	361,2	1.755
1914 23 juillet...	29,3	739	(25,22)	739	(1,00)	739	29,3	143
<i>Italie</i>								
1924 10 sept...	13.181	13.181	(0,822)	10.835	(0,274)	2.969	2.969	573
Banq. d'Italie 1923 10 sept...	12.860	12.860	(0,781)	10.044	(0,290)	2.913	2.913	562
1919 10 sept...	10.558	10.558	(2,86)	9.080	(0,619)	5.620	5.620	1.085
1914 31 déc...	1.730	1.730	(1,00)	1.730	(1,00)	1.730	1.730	334
Circ. fiduc. tot. y compris Bill. 1924 15 août...	19.800	19.800	(0,805)	15.939	(0,288)	4.590	4.590	886
1923 15 août...	19.600	19.600	(0,766)	15.000	(0,288)	4.320	4.320	834
Trésor, Banq. 1919 15 août...	15.500	15.500	(0,85)	13.175	(0,648)	8.537	8.537	1.648
Napl. et Sicile. 1914 31 déc...	3.593	3.593	(1,00)	3.593	(1,00)	3.593	3.593	693
<i>Etats-Unis</i>								
1924 29 oct...	1.767	9.150	(19,08)	33.714	(0,271)	9.153	1.767	1.767
Banq. de Réser. 1923 24 oct...	2.255	11.650	(17,20)	38.786	(0,301)	11.680	2.255	2.255
Fédérale... 1919 17 oct...	2.753	14.260	(8,77)	24.144	(0,591)	14.261	2.753	2.753
1914 31 déc...	16	83	(5,18)	83	(1,00)	83	16	16
Circ. fiduc. tot. y compris certif. or et arg. US. 1924 1 ^{er} sept...	4.064	21.050	(8,50)	75.184	(0,280)	21.052	4.064	4.064
1923 1 ^{er} sept...	4.073	21.090	(7,78)	72.418	(0,291)	21.098	4.073	4.073
Notes, Nation. 1919 1 ^{er} sept...	4.345	22.500	(8,11)	35.238	(0,639)	22.507	4.345	4.345
Bank Notes etc. 1914 31 déc...	2.680	13.882	(6,16)	13.882	(1,00)	13.882	2.680	2.680
<i>Allemagne (1)</i>								
				évaluation en milliards				
1924 7 oct...	1.519***,0	1.310***,0	(2)	—	—	1.876	1.519	0,362
1923 31 oct...	1.497***,0	1.014***,0	(23)	0.514	(0,305)	0,175	0,143	0,034
Reichsbank... 1919 15 oct...	29,987	37,030	(32)	9,506	(0,590)	5,662	4,585	1,093
1914 23 juill.	1,891	0,350	(35)	2,335	(1,00)	2,335	1,891	0,451
Circ. fid. tot. (3) 1924 31 août.	3,575***,0	4,168***,0	(2)	—	—	4,366	3,535	0,842
Comp. Natgold, Rentenmark, Banques etc. — 30 juill.	3,300***,0	4,075***,0	(2)	—	—	4,075	3,300	0,787
1923 31 oct...	5,169***,0	6,510***,0	(23)	1,215	(0,305)	0,370	0,300	0,071
Etats. Calmes de prêt 1919 15 oct...	42,150	52,000	(1)	13,488	(0,590)	7,058	6,451	1,536
Emp. Impr. or. 1914 23 juill.	6,070	7,400	(5)	7,496	(1,00)	7,496	6,070	1,447

Changes.

de Paris sur :	pair	Valeurs % à parité du dollar							
		15 oct. 1919	15 oct. 1921	15 oct. 1922	15 oct. 1919	15 oct. 1921	15 oct. 1922	15 oct. 1923	31 oct. 1924
		15	15	15	15	15	15	15	31
Londres	25,52	36,75	53,50	53,77	86,0	71,4	80,2	93,2	93,0
New-York	5,18	8,77 1/2	15,32 1/2	13,77 1/2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie	100	86	60	55 1/2	50,7	20,3	20,9	23,8	22,5
Espagne	100	168	220	193 1/4	99,1	74,4	68,9	70,5	69,6
Hollande	208,30	333	473	469 3/4	84,4	76,8	84,8	97,6	98,1
Suisse	100	156 3/4	243 3/4	261	92,5	82,4	98,1	93,2	99,7
Berlin	123,46	32	22	8	15,3	6,0	2,4	0,***1	(2)
Vienne	105,1	105,1	5 1/2	0 3/4	4,8	1,8	0,3	0,007	0,007
				100 francs	59,0	33,8	37,6	31,8	27,1

(1) * = 000. — (2) Cours officiel de Berlin papier. (3) D'après les données de *Virschawski* statistique; la part de la circulation fiduciaire en marks-papier. (4) Cote officieuse.

Paris: 1 mark-or = 1 trillon marks-papier; l'Office allemand de statistique a été traduite en marks-or a été traduite en

Compensations. — Virements en Banque.

FRANCE		ANGLETERRE		ETATS-	
Chambre de compensation des Banquiers de Paris		Bankers Clearing House de Londres		Clearing House de New-York	
franca		liv. sterl.		dollars	
1913 moy. m.	1.530.000.000	1913 moy. hebd.	289.300.000	1913 moy. m.	7.854.000.000
1920 —	13.927.000.000	1920 —	666.500.000	1920 —	20.261.000.000
1921 —	13.930.000.000	1921 —	606.200.000	1921 —	16.194.000.000
1922 —	13.137.000.000	1922 —	653.400.000	1922 —	18.158.000.000
1923 —	19.885.000.000	1923 —	657.100.000	1923 —	17.833.000.000
— oct.....	23.674.000.000	— oct..	663.900.000	— oct.....	17.730.000.000
— nov.....	22.980.600.000	— nov.	693.000.000	— nov ...	18.048.000.000
— déc.....	21.515.000.000	— déc.	660.900.000	— déc.....	19.495.000.000
1924 janvier.	36.846.000.000	1924 janvier	713.971.000	1924 janvier..	20.689.000.000
— févr. ...	37.252.000.000	— février	714.600.000	— févr.	18.120.000.000
— mars ...	46.651.000.000	— mars	733.200.000	— mars ...	19.650.000.000
— avril ...	34.643.000.000	— avril	763.900.000	— avril ...	20.326.000.000
— mai ...	33.705.000.000	— mai	692.500.000	— mai ...	20.722.000.000
— juin ...	31.058.000.000	— juin	681.800.000	— juin ...	19.959.000.000
— juillet... 25.229.000.000		— juillet	707.100.000	— juillet..	21.127.000.000
— août... 25.017.000.000		— août	632.500.000	— août... 20.342.000.000	
— sept... 24.019.000.000		— sept.	627.500.000	— sept... 19.291.000.000	
— oct.....	—	— oct.	682.430.000	— oct..... 21.585.000.000	

Emissions.

FRANCE (1) (millions de francs).

	Actions en augm. de capital	Oblig. des Sociétés	Actions soc. nouvelles	Total des émiss. des sociétés	Bons de la Déf. Nat. et court terme	Oblig. de la Déf. Nationale	Oblig. des Chem. de fer
1913 moyen. mensuelle ..	47,1	96,5	76,3	219,9	—	—	—
1921 » » ..	98,6	696,0	99,3	893,9	1.894,2	18,0	267,2
1922 » » ..	73,7	1.075,4	32,0	1.181,1	741,5	—	213,4
1923 » » ..	139,9	697,6	38,2	875,7	1.050	—	191,0
1923 octobre.	82,9	38,3	38,0	159,2	—	—	136,9
— novembre	139,5	205,5	24,8	369,8	—	—	88,5
— décembre.....	317,0	1.468,1(2)	84,8	1.869,9	3.150(3)	—	292,5
1924 janvier.....	174,9	1.553,9(2)	20,9	1.749,7	—	—	42,9
— février.....	166,5	34,3	56,4	257,2	—	—	197,3
— mars.....	391,2	114,8	89,5	595,5	—	—	362,7
— avril.....	222,0	49,9	53,7	325,6	—	—	327,1
— mai.....	264,7	167,0	62,7	494,4	2.510,0	—	270,4
— juin.....	241,2	487,5	78,8	807,5	—	—	203,5
— juillet.....	155,2	44,8	55,5	255,5	—	—	—
— août.....	86,1	10,1	33,1	129,7	—	—	310,4
— sept.....	225,6	142,3	132,8	500,7	—	—	322,6
— octobre.....	305,1	99,7	64,9	469,7	—	—	—

GRANDE-BRETAGNE (milliers de livres sterling).

Années	Emiss. du Gouvern. et municipalités		Emiss. d'Entreprises privées	Total	10 prem. mois	Emiss. du Gouvern. et municipalités		Emissions d'entreprises privées	Total
	1924	1923				1924	1923		
1923	183.170	103.107	286.277	—	1924	104.587	88.107	192.694	—
1922	459.428	125.723	585.151	—	1923	176.436	91.097	267.533	—
1921	300.137	92.663	392.800	—	1922	438.757	112.976	551.713	—
1920	183.626	297.624	481.250	—	1913	72.352	135.899	208.251	—

ALLEMAGNE.

	millions de marks	9 premiers mois		
		1924	1923	1921
Augment. de capital.....	papier	—	189.994,0	23.394,0
—	or (évaluat.)	96,9	—	—
Actions de Sociétés nouvelles.	papier	—	1.172.084,0	9.461,0
—	or (évaluat.)	104,2	—	—
Obligations, Emprunts.....	papier	—	—	—
—	or (évaluat.)	262,5	498,5	105,2

(1) D'après le Bulletin de la Statistique Générale de la France. Valeurs nominales à l'exclusion (sauf pour 1913) d'actions d'apport et de titres déjà existants présentés sur le marché. (2) Crédit Foncier : décembre 1923, 800 millions. Crédit National : janvier 1924, 1.500 millions. (3) Calculé sur le total des émissions de l'année.

Loyer de l'argent.

	Taux de l'Escompte						Cours des Fonds d'Etat			Index-nombres des valeurs mobil. à revenus variables Base 100 (1 p' l'Allemagne) moyenne en 1920-1921 (2)					
	France (1)	Grande-Bretagne		Italie (1)	Et.-Unis		Alle- magne (1)	France 3 %	Grande Bretagne Consols 2 ½	Etats- Unis 2 Lib. Loan conv. 4 1/4	France (3)	Grande- Bretagne (4)	Etats-Unis (5)		Allemagne (6) (base 1)
		(1)	bank bills 3 m.		(1)	Tim. mon. 30- 90 days							(1)	Ch. fer	
1913-14 moyenne.....	4	4	3 1/4	5 1/2	—	4	5	82,95	75,25	—	75	121	145	97	—
1918 —	5	5	3 1/2	5	4 1/2	6	5	62,00	61,50	97,26	—	—	—	—	—
1919 moyenne.....	5	5,2	4 3/4	5	4 3/4	5 3/4	5	61,85	54,00	95,40	93	129	112	122	0,40
1920 moyenne.....	5,8	6,7	6 3/8	6	6 1/2	7 1/2	5	57,25	47,00	87,85	100	100	100	100	1
1921 moyenne.....	5,7	6	5 1/8	6	6 1/4	7	5	56,90	47,75	89,05	100	100	100	100	1
1922 octobre.....	5	3	2 3/8	5 1/2	4	4 3/4	8	59,00	57,25	99,25	99	100	124	123	8,99
— novembre.....	—	—	2 1/2	—	—	5	10	58,80	57,25	98,20	103	101	117	117	20,02
— décembre.....	—	—	2 5/8	—	—	—	—	59,35	57,75	98,25	105	102	115	119	29,77
1923 janvier.....	5	3	2 1/4	5 1/2	4	4 3/4	12	58,60	56,50	98,27	115	104	116	120	63,0
— février.....	—	—	2 1/2	—	—	—	—	58,33	57,20	98,33	120	103	120	125	135,0
— mars.....	—	—	—	—	4 1/2	5 1/4	—	58,15	58,70	97,60	117	105	120	128	100,0
— avril.....	—	—	2 1/8	—	—	—	—	57,50	59,38	97,15	119	107	117	124	145,0
— mai.....	—	—	2 1/16	—	—	—	18	57,60	59,00	97,50	121	105	111	118	241,0
— juin.....	—	—	2 1/2	—	—	—	—	57,00	58,75	98,00	129	105	110	115	811,0
— juillet.....	—	4	—	—	—	—	—	56,50	58,15	99,30	136	99	106	109	3.273,0
— août.....	—	—	3 1/4	—	—	—	30	56,90	58,50	98,40	141	98	106	111	36.389,0
— septembre.....	—	—	—	—	—	5 1/2	90	57,30	58,50	98,25	134	100	107	110	1.041.750,0
— octobre.....	—	—	3 1/8	—	—	5 1/4	—	55,70	58,35	97,55	137	99	107	107	268.762.000,0
— novembre.....	—	—	3 3/8	—	—	5	—	56,40	57,50	97,90	145	98	109	111	46.201**0 (7)
— décembre.....	5	—	3 3/8	—	—	5	—	54,10	56,00	98,40	147	99	109	115	47.570**0
1924 janvier.....	6	4	2 3/4	5 1/2	4 1/2	4 3/4	90	53,80	55,00	98,70	157	94	110	120	58.320**0
— février.....	—	—	3 1/2	—	—	4 3/4	10 or	54,55	56,55	99,25	167	100	110	121	59.210**0
— mars.....	—	—	3 1/8	—	—	4 1/2	—	56,35	55,80	98,70	151	97	109	118	49.065**0
— avril.....	—	—	3 1/16	—	4	4 1/2	—	55,20	56,80	99,25	153	96	110	113	38.814**0
— mai.....	—	—	—	—	4	4 1/4	—	53,00	57,60	100,00	154	96	111	111	33.720**0
— juin.....	—	—	3 1/16	—	3 1/2	3 1/4	—	52,75	57,40	100,80	154	96	113	114	29.555**0
— juillet.....	—	—	3 1/2	—	3 1/2	3	—	52,65	56,75	101,15	160	96	118	122	30.240**0
— août.....	—	—	3 1/16	—	3	3	—	53,65	57,25	101,20	160	98	122	127	40.960**0
— septembre.....	—	—	3 3/4	—	—	3	10 or	53,10	57,40	101,35	160	97	121	126	44.120**0
— octobre.....	6	4	3 3/4	5 1/2	3	3	10	51,00	57,25	101,20	164	—	119	128	42.240**0

(1) Les taux en chiffres gras sont les taux des Banques d'Etat, les autres ceux de l'escompte libre, là où il en existe un cours officiel. (2) Indices publiés par le Bulletin de la Statistique générale de la France. (3) Calculés sur 25 groupes de valeurs diverses. (4) Calculés d'après les totalisations du Bankers Magazine. (5) D'après les moyennes mensuelles calculées par Wallstreet Journal. (6) D'après les indices hebdomadaires de la Frankfurter Zeitung (7) * = 000.

1924-1925

Travail ; Reconstitution ; Population.

FRANCE. Situation dans les offices publics de placement.

Semaine finissant le :	Placem. pendant la semaine				Rest. à satisf.		Rapport par semaine des placem. aux dem. non satisfaites		
	à demeure	p. 1 sem. ou moins	Totaux	demandes d'empl.	offres d'empl.	à demeure	p. 1 sem.	Ensemb.	
									à demeure
1920 30 oct.....	10.286	8.506	18.892	16.226	7.013	0,63	0,53	1,16	
1921 29 oct.....	9.105	12.080	21.185	14.952	4.838	0,61	0,80	1,41	
1922 28 oct.....	13.836	11.313	25.149	11.375	8.889	1,22	0,99	2,21	
1923 27 oct.....	15.640	13.645	29.285	11.223	10.119	1,39	1,51	2,90	
1924 27 sept.....	21.373	13.703	35.076	9.510	12.255	2,25	1,44	3,69	
— 18 oct.....	16.915	13.218	30.133	10.060	10.982	1,68	1,32	3,00	
— 25 oct.....	15.355	12.942	28.297	10.750	9.465	1,43	1,20	2,63	
restant à satisfaire :									
au 25 octobre 1924					au 27 septembre 1924				
Départ. de la Seine				Autres départ.		Départ. de Seine		Autres départ.	
demand.		offres		demand.		offres		demand.	
Bâtiments et travaux publics	420	133	576	897	214	124	434	1.016	
Constructions mécan., métallur.....	368	481	374	589	(1)	(1)	314	559	
Manut. et manœuvres	458	175	997	571	421	109	1.040	698	
Employés de Comm. et Bureaux. 1.057	157	812	260	838	149	795	279		
Industrie du vêtement	(1)	(1)	—	—	216	354	—	—	
Agriculture	—	—	352	930	—	—	377	2.031	
Services domestiques	(2)578	412	828	2.420	(2)534	513	779	2.782	
Tous départem.				Tous départem.		Tous départem.		Tous départem.	
3.930				2.440		3.528		3.641	
Ensemble des autres group. prof. ..				Tous départem.		Tous départem.		Tous départem.	
Totaux.....				10.750		9.465		9.510	
12.253									

Fonds de chômage (3). — Nombre de chômeurs bénéficiaires d'allocations (4).

	janv.	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1921....	63.962	89.030	91.225	84.896	70.383	47.331	33.731	28.665	21.797	14.322	10.346	10.032
1922....	10.071	9.249	8.474	7.861	5.207	4.968	6.027	4.325	3.074	2.649	2.628	2.644
1923....	2.674	2.810	2.560	2.592	2.209	2.067	2.238	1.575	1.324	1.280	434	464
1924....	1.228	1.023	1.095	750	740	547	490	480	465	403		

Principaux centres de fonctionnement des fonds de chômage :

	Chômeurs		Chômeurs	
	au 25 oct. 1924	au 27 sept. 1924	au 25 oct. 1924	au 27 sept. 1924
Seine	147	144	B.-du-Rhône.....	101
dont à Paris).....	(59)	(59)		90

GRANDE-BRETAGNE. — Placement.

Période mensuelle finissant le :	Demandes d'emplois (moyenne journ.)	Offres d'emplois (moyenne journ.)	Placem. (moy. journ.)	Rapport des dem. aux offres	Chômage Assurance légale Nomb. d'ayants dr. aux all. dans les trad.-un.	Pourc. des chôm. dans les trad.-un.	
1920 3 oct....	12.228	3.537	2.585	3,45	1920 30 oct....	159.200	2,2
1921 7 oct....	24.773	3.010	2.410	8,22	1921 28 oct....	1.484.800	14,8
1922 9 oct....	21.675	2.289	1.826	9,47	1922 23 oct....	1.412.000	14,1
1923 8 oct....	24.038	3.030	2.535	7,93	1923 29 oct....	1.296.000	10,9
1924 1 ^{er} sept..	35.683	3.688	3.162	9,69	1924 29 sept....	1.243.000	8,6
— 6 oct....	36.628	4.368	3.649	8,38	— 27 oct....	1.247.000	8,7

ALLEMAGNE. — Placement.

Période mensuelle	Nombre mensuel			Rapport des d. aux off.	Pourc. des chôm. dans les spsl.		
	Demandes d'empl.	Offres d'empl.	Placem.				
1920 sept.....	1.087.000	591.000	449.000	1,84	1920 1 ^{er} oct....	393.000	4,5
1921 sept.....	896.000	680.000	502.000	1,32	1921 1 ^{er} oct....	186.000	1,4
1922 sept.....	741.500	608.400	422.100	1,22	1922 1 ^{er} oct....	16.400	0,8
1923 sept.....	1.380.900	343.100	241.800	4,02	1923 1 ^{er} oct....	534.400(5)	9,9
1924 août.....	1.409.700	396.200	325.900	3,56	1924 1 ^{er} sept....	588.500(6)	12,4
— sept.....	1.492.500	511.400	420.100	2,92	— 1 ^{er} oct....	513.400(6)	10,5

- (1) Demandes et offres sensiblement égales.
- (2) Principalement femmes de ménage.
- (3) Sur 264 fonds de chômage constitués, dont 31 fonds départementaux et 233 municipaux, au 25 octobre 1924, 5 fonds départementaux et 20 fonds municipaux fonctionnent.
- (4) Ne donne pas le nombre réel des chômeurs, attendu qu'il n'existe pas de fonds de chômage dans toutes les localités et que là où il en existe, tous les chômeurs n'y sont pas inscrits.
- (5) Non compris ceux des territoires occupés.
- (6) Allemagne entière.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Statistiques industrielles du Federal Reserve Board.

	Indices d'emploi de la main-d'œuvre				Indices de production industrielle					
	base 100 : moyenne 1919				base 100 : moyenne 1919					
	Indice général	Métaux	Textiles	Aliment	Indice général	Fonte	Acier	Coton	Laine	Meunerie
1919 moyenne.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1920 —.....	104	110	100	101	105	119	118	98	89	84
1921 —.....	83	67	96	96	80	55	58	92	98	92
1922 —.....	90	76	96	96	98	88	102	103	98	95
1923 —.....	101	93	102	103	120	131	128	110	110	96
1923 août.....	101	94	98	104	120	130	127	100	106	102
1924 juin.....	90	80	85	99	93	81	74	70	88	107
— juillet.....	87	76	78	99	94	70	67	71	83	118
— août.....	87	76	81	98	94	71	87	72	82	99
— septembre.....	90	77	85	101	103	80	99	93	91	111

FRANCE. — Ouvriers étrangers introduits et rapatriés (1).

	du 1 ^{er} octobre au 8 nov. 1924		3 ^e trimestre 1924		2 ^e trimestre 1924		Année 1923	
	introduits	rapatriés	introduits	rapatriés	introduits	rapatriés	introduits	rapatriés
	Belges.....	7.400	370	6.300	600	11.450	806	33.912
Espagnols.....	2.300	1.600	3.600	3.300	3.242	3.546	36.497	11.203
Portugais.....	500	950	800	1.700	4.874	1.147	11.767	4.052
Italiens.....	7.700	2.900	19.400	5.100	36.830	5.174	112.475	39.383
Tchéco-Slovaques.....	1.300	—	3.500	—	3.209	—	4.330	—
Polonais.....	3.200	30	13.600	20	9.409	19	54.673	61
Divers.....	2.200	—	4.600	100	2.615	2	9.223	1.420
Totaux.....	24.600	5.850	51.800	10.820	71.630	10.694	263.877	59.951

Constructions. — PARIS. — Demandes en autorisation de bâtir.

	Nomb. d'étages correspond. aux demandes			Nomb. d'étages correspond. aux demandes (2)			
	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	
	1900 moy. men.	332	5	337	1923 octobre...	185	41
1910 —	468	9	477	— novembre..	314	55	369
1913 —	571	11	582	— décembre..	139	46	185
1914 —	492	14	506	1924 janvier....	330	61	391
1915 —	17	13	30	— février.....	352	72	424
1916 —	9	24	33	— mars.....	470	60	530
1917 —	7	26	33	— avril.....	347	96	443
1918 —	4	15	19	— mai.....	417	37	454
1919 —	34	59	93	— juin.....	476	85	561
1920 —	47	77	124	— juillet.....	388	94	482
1921 —	56	45	101	— août.....	246	40	286
1922 —	132	60	192	— sept.....	191	44	235
1923 —	236	65	301	— octobre....	239	62	301

Mouvement de la Population.

	Nais. enf. vivants	Décès	France			Allemagne		
			Natal. (calc. p. l'année et p. 1.000 hab.)	Mort.	Accr.	Nat. (3)	Mort. (3)	Accr (calc. p. l'année et p. 1.000 hab.)
1913 Année.....	746.014	702.213	18,8	17,7	1,1	27,6	15,0	12,6
1920 —.....	834.411	674.621	21,3	17,2	4,1	25,9	15,1	10,8
1921 —.....	813.396	696.373	20,7	17,7	3,0	25,3	13,9	11,4
1922 —.....	759.846	689.267	19,4	17,6	1,8	22,8	14,3	8,5
1923 —.....	761.861	666.990	19,4	17,0	2,4	20,9	13,9	7,0
1924 1 ^{er} sem.....	385.321	381.666	19,5	19,3	0,2	21,6	14,3	7,3
	Ville de Paris (4)							
1913 Année.....	48.746	44.624	16,9	15,5	1,4	19,4	13,5	5,9
1920 —.....	55.774	43.135	19,0	14,7	4,3	17,5	16,0	1,5
1921 —.....	52.011	41.945	17,9	14,4	3,5	14,9	13,3	1,6
1922 —.....	46.949	40.583	16,1	13,9	2,2	11,5	14,4	-2,9
1923 —.....	46.733	40.325	16,0	13,8	2,2	9,4	12,1	-2,7
1924 10 pr. mois.....	38.311	34.375	15,7	14,1	1,6	9,9	12,7	-2,3
	Ville de Berlin							
1913 Année.....	19,4	13,5	5,9					
1920 —.....	17,5	16,0	1,5					
1921 —.....	14,9	13,3	1,6					
1922 —.....	11,5	14,4	-2,9					
1923 —.....	9,4	12,1	-2,7					
1924 6 pr. mois.....	9,9	12,7	-2,3					

(1) Bulletin du marché du travail, chiffres calculés approximativement par nous à partir du 1^{er} juillet 1924 d'après les statistiques hebdomadaires du Journal officiel. — (2) Chiffres approximatifs. — (3) Mort-nés déduits. — (4) Les chiffres des naissances et des décès ne s'appliquent qu'à la population domiciliée.

Production.

Houille et lignite (milliers de tonnes).

FRANCE	moyenne de 9 mois					9 pr. mois	Personnel ouvrier.	
	1913	1920	1921	1922	1923	1924	en 1913	sept.
Nord	5.110,2	7.311,6	10.263,6	11.535,3	4.208,4	5.082,1	34.000	50.796
Pas-de-Calais	15.431,4	—	—	—	11.463,3	13.811,5	96.700	124.886
Moselle	—	2.381,4	2.716,2	3.174,3	3.123,9	3.926,5	—	30.669
Centre	9.200,7	8.420,4	8.071,2	8.510,4	9.318,6	9.636,4	66.400	86.879
Autres régions ..	891,0	842,4	722,7	735,3	792,9	869,5	6.100	7.547
Totaux	30.633,3	18.955,8	21.773,7	23.955,3	28.907,1	33.326,0	29.438,2	300.777
Bassin de la Sarre.	—	7.057,8	7.222,5	8.430,3	6.894,0	10.554,2	—	74.700

Année	Mois	Gr.-Bret.	Etats-Unis	Belgique	Année	Mois	Pologne
		Houille	Houille	Houille			Houille
1924	9 premiers mois	204.800	367.000	17.440	1924	8 pr. mois	—
1923	moy. de 9 mois	211.050	443.400	17.190	1923	moy. 8 mois	24.060
1922	—	190.197	311.085	15.930	1922	—	14.800
1921	—	124.398	344.547	16.344	1921	—	5.050
1920	—	174.906	447.876	16.794	1920	—	4.270
1913	—	219.024	387.792	17.136	1920	—	—

Année	Mois	Tchéco-Slovaquie		Année	Mois	Houille	Lignite
		Houille	Lignite				
1924	9 prem. mois	10.800	15.000	1924	9 prem. mois	84.500	88.255
1923	moy. de 9 mois	8.721	12.159	1923	m. de 9 mois	46.665	88.690
1922	—	7.434	14.211	1922	—	82.361	102.810
1921	—	8.739	16.128	1921	—	85.419	92.280
1920	—	8.342	14.769	1920	—	80.640	83.920
1920	—	—	—	1913	—	142.578	65.420

FRANCE. — Minerais de fer (milliers de tonnes).

	moyenne de 9 mois					9 pr. mois	Stocks	Personnel ouvrier	
	1913	1920	1921	1922	1923	1924	fin sept. 1924	en 1913	en sept. 1924
Lorraine	31.235,3	9.804,6	9.931,5	14.988,8	16.559,1	19.667,8	1.586,3	35.340	23.196
Normandie	575,1	267,3	384,3	439,2	566,1	642,3	234,8	2.808	1.505
Anjou-Bretagne ..	288,9	90,0	110,7	139,5	249,3	295,8	116,9	1.471	832
Pyrénées	295,2	160,2	87,3	41,4	155,7	197,9	24,6	2.168	1.126
Autres régions ..	240,3	81,0	65,7	17,1	40,5	53,9	32,8	1.250	329
Totaux	32.235,3	10.403,1	10.579,5	15.624,0	17.570,7	20.857,7	1.995,5	43.037	26.988

Sels de potasse (tonnes de potasse pure K²O)

1920	moyenne de 9 mois				9 pr. mois
	1921	1922	1923	1924	1924
144.365	111.703	155.351	186.528	199.456	

Huiles minérales (tonnes)

1920	moyenne de 9 mois				9 pr. mois
	1921	1922	1923	1924	1924
34.479	35.327	47.533	42.701	47.290	

Fonte (milliers de tonnes).

1924	9 premiers mois moy. de 9 mois.	France	Grande-Bret.	Etats-Unis	Belgique	Luxembourg	Allemagne
		—	—	—	—	—	—
1924	9 premiers mois	5.693	5.650	23.490	2.100	1.600	—
1923	moy. de 9 mois.	3.978	5.670	30.530	1.638	1.050	(2) 2.300
1922	—	3.843	3.735	20.484	1.206	1.200	6.570
1921	—	2.520	1.998	12.609	857	720	5.625
1920	—	2.484	6.120	27.747	837	520	4.170
1913	—	3.906	7.820	23.409	1.863	1.910	(3) 12.490

Acier brut (milliers de tonnes).

1924	9 premiers mois moy. de 9 mois.	France	Grande-Bret.	Etats-Unis	Belgique	Luxembourg	Allemagne
		—	—	—	—	—	—
1924	9 premiers mois	5.134	6.420	27.100	2.135	1.380	—
1923	moy. de 9 mois.	3.735	6.470	24.130	1.710	900	(2) 3.750
1922	—	3.357	4.445	23.343	1.170	1.050	6.850
1921	—	2.331	2.830	14.652	594	580	6.750
1920	—	2.214	6.910	31.149	936	440	5.800
1913	—	3.519	5.840	23.075	1.845	910	(3) 12.710

(1) Dans ses limites successives ; depuis 1920 sans la Sarre et le Palatinat. — (2) D'après Bulletin mensuel de statistique de la Société des Nations. — (3) Territoire d'avant-guerre.

La Documentation vivante

Transports.

FRANCE. — Moyenne journalière des recettes brutes des chemins de fer (milliers de francs).

Réseaux	Année									
	1913	1920	1921	1922	1923	oct. 1923	août 1924	sept. 1924	oct. 1924	
Etat	858	2.503	2.606	2.738	2.890	3.030	3.086	3.890	3.760	
P.-L.-M.	1.632	4.328	4.503	4.830	5.240	5.720	6.954	7.020	6.730	
Nord	909	2.350	2.714	3.119	3.278	3.530	3.957	4.090	4.190	
Orléans	840	2.478	2.486	2.515	2.733	2.990	3.739	3.800	3.490	
Est	814	1.956	2.480	2.786	2.800	3.020	3.468	3.430	3.510	
Midi	460	1.092	1.224	1.266	1.342	1.460	1.871	1.960	1.800	
Alsace et Lorraine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux	5.453	15.734	17.187	18.601	19.692	21.380	26.057	26.330	25.510	

Moyenne journalière des wagons chargés sur les grands réseaux français (1).

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1919	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1920	30.121	31.454	28.429	33.369	21.063	35.018	34.334	35.425	36.189	37.512	37.627	24.447
1921	33.398	35.255	33.935	35.353	33.991	36.153	34.256	37.181	39.503	42.769	42.342	43.270
1922 (1)	45.665	47.740	49.732	47.394	48.914	49.604	49.173	50.857	54.353	48.595	57.115	55.845
1923	55.052	61.186	62.016	60.408	58.573	57.757	55.216	54.963	59.023	60.517	68.632	57.408
1924	57.874	61.325	63.228	59.126	59.777	59.597	58.708	60.304	62.812	65.497	—	—

Mouvement des ports maritimes français (ensemble).

	Nombre de navires entrés	Tonnage débarqué		Tonnage embarqué		Evacuation	
		toutes marchand.	(dont charb.)	toutes march.	(dont cabot. national)	par voie ferrée	par navig. intér.
1924 oct.	4.090	3.094.600	(1.376.200)	901.400	(255.700)	1.509.700	607.900
— sept.	4.042	2.911.200	(1.430.200)	867.700	(184.600)	1.447.700	526.400
— août.	4.105	2.796.400	(1.355.600)	791.900	(206.700)	1.418.300	491.600
— juillet.	4.147	3.048.200	(1.430.200)	829.500	(215.000)	1.668.500	544.500
— juin.	4.141	3.136.300	(1.229.000)	844.700	(215.000)	1.735.700	593.000
— mai.	4.196	3.489.700	(1.581.600)	820.500	(222.400)	1.988.800	648.700
— avril.	3.818	3.259.900	(1.604.000)	831.700	(—)	1.753.000	584.600
— mars.	3.896	3.430.100	(1.704.400)	905.500	(208.500)	1.806.600	589.600
— février.	3.364	2.770.800	(1.503.700)	747.400	(188.900)	1.636.700	566.600
— janvier.	3.658	2.795.000	(1.314.900)	766.800	(194.600)	1.841.300	360.800
1923 décembre.	3.685	3.156.700	(1.574.400)	742.900	(157.700)	1.645.000	559.900
— novembre.	3.625	3.335.000	(1.688.600)	651.900	(103.600)	1.727.300	573.200
— octobre.	3.775	3.078.200	(1.685.000)	682.200	(111.600)	1.708.200	604.100
1923 mois moyen ...	3.835	3.134.800	(1.724.100)	662.200	(117.500)	1.766.900	584.200
1922 — ...	3.298	2.465.400	(1.285.300)	583.100	(100.400)	1.399.200	523.100
1913 — ...	6.087	2.657.000	(1.146.200)	867.700	—	—	—

PAYS DIVERS. — Mouvement général des Ports maritimes (tonnage net en milliers de tonnes de jauge).

	Entrées					Entrées			
	France (2)	Gdr. Bret.(2)	Etats-Unis(3)	Japon Allem. (4)		France (2)	Gdr. Bret.(2)	Etats-Unis(3)	Japon Allem. (4)
1924 août. ...	3.747	5.112	6.276	—	2.673	—	—	—	2.487
— juillet. ...	3.853	5.305	6.637	—	2.617	—	—	—	2.768
— juin.	3.641	4.873	6.311	—	2.632	—	—	—	2.719
— mai.	3.972	4.879	6.649	—	2.841	—	—	—	2.857
— avril.	3.427	4.062	5.107	—	2.613	—	—	—	2.693
— mars. ...	3.429	4.093	4.600	—	2.049	—	—	—	2.743
— février. ...	2.825	3.459	4.545	—	1.950	—	—	—	2.531
— janvier. ...	2.926	3.916	4.324	—	2.153	—	—	—	—
1923 décembre. ...	3.309	4.714	5.529	—	2.403	—	—	—	1.858
— novembre. ...	3.567	4.288	5.619	—	2.561	—	—	—	1.318
— octobre. ...	3.770	4.798	5.960	—	2.487	—	—	—	—
1923 oct. ...	3.770	4.798	5.960	—	2.487	—	—	—	—
— sept. ...	3.711	4.367	5.685	—	2.617	—	—	—	—
— août ...	3.586	4.529	6.574	—	2.617	—	—	—	—
— juillet. ...	4.445	4.628	6.843	—	3.404	—	—	—	—
— juin. ...	3.836	4.675	5.937	—	3.340	—	—	—	—
— mai ...	3.728	4.333	5.969	—	3.397	—	—	—	—
1923 moy. mls	3.480	4.257	5.521	—	2.531	—	—	—	—
1922 moy. mls	2.955	3.611	5.433	—	2.988	—	—	—	—
1921 —	2.276	3.094	5.190	—	2.332	—	—	—	—
1920 —	2.399	3.041	5.342	—	2.178	—	—	—	—
1913 —	2.876	4.089	4.440	—	2.060	—	—	—	—

(1) Chemins de fer d'Alsace et Lorraine compris depuis janvier 1922 seulement.
 (2) Avec cargaison.
 (3) Avec cargaison et sur lest.
 (4) En 1913, 12 ports; depuis janvier 1923, 18 ports; depuis mai 1923, 19 ports.

FRANCE.

Commerce extérieur ; Frets maritimes.

	Tonnes métriques 9 pr. mois			Milliers de francs 9 pr. mois		
	1913	1923 (1)	1924 (2)	1913	1923 (1)	1924 (2)
Importations :						
Obj. d'alimentat.	3.878.183	4.052.410	4.271.532	1.271.720	5.222.335	6.573.290
Mat. néc. à l'ind.	27.744.565	35.223.974	37.395.367	3.629.403	14.157.279	18.937.185
(dont charbon)	(17.037.700)	(22.812.501)	(24.065.162)	(435.644)	(2.675.791)	(2.894.788)
Objets fabriqués	1.149.007	1.122.332	1.073.616	1.221.232	3.141.347	3.691.070
Totaux	32.771.755	40.398.716	42.740.515	6.122.355	22.520.916	29.201.545
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				1.181.615	1.410.140	1.508.670
Exportations :						
Obj. d'alimentat.	910.006	950.430	1.103.230	587.253	2.235.752	2.835.751
Mat. néc. à l'ind.	13.061.957	14.492.324	17.402.299	1.352.494	6.547.273	7.758.497
Objets fabriqués	1.658.175	2.149.533	2.710.785	2.680.059	11.600.739	18.455.924
Colis postaux	24.897	22.263	25.468	398.985	1.147.666	1.397.319
Totaux	15.655.035	17.614.550	21.241.782	5.018.791	21.531.430	30.447.491
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				968.625	1.347.340	1.576.740
<i>Déficit des Exportations. Pour cent des Importations</i>				18 %	4 % (4)	—
<i>Excédent des Exportations. Pour cent des Importations</i>				—	—	40/0 (4)

8 prem. mois

Grande-Bretagne (milliers de livres sterling).

	1913	1923	1924
Importations :			
Objets d'alimentation	210.926	371.646	403.447
Matières nécessaires à l'industrie	199.048	221.999	279.689
Objets fabriqués	145.568	189.442	221.449
Colis postaux et divers	2.260	3.944	4.770
Totaux	557.802	787.031	909.355
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	2.716.495	3.642.400	3.961.620
Exportations :			
Objets d'alimentation	22.280	30.458	39.427
Matières nécessaires à l'industrie	51.470	98.588	80.149
Objets fabriqués	309.427	428.762	460.491
Colis postaux et divers	7.579	8.314	9.252
Totaux	390.756	566.122	589.319
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	1.902.980	2.619.690	2.567.180
<i>Déficit des Exportations :</i>			
<i>Pour cent des Importations</i>	30 %	28 %	35 %

Etats-Unis (milliers de dollars).

Importations :			
Ensemble	1.327.290	2.906.400	2.667.900
Exportations :			
Ensemble	1.733.420	2.940.600	3.124.100
Excédent des Exportations :			
<i>Pour cent des Importations</i>	31 %	1 %	17 %
Déficit des Exportations :			
<i>Pour cent des Importations</i>	—	—	—

(1) Chiffres rectifiés par l'Administration des Douanes.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Cours moyen du change pour chaque époque.

(4) Il est important de remarquer que les chiffres globaux ci-dessus des importations et des exportations françaises tels qu'ils sont publiés chaque mois comprennent nos échanges avec les colonies en même temps qu'avec l'étranger.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Importation et Exportation d'Or.

	1 ^{er} août 1914	Milliers dollars				Excédent d'importat. à fin sept. 1924
	à fin 1920	Année 1921	Année 1922	Année 1923	9 pr. mois 1924	
Importations.....	—	691.248	275.170	232.715	269.782	—
Exportations.....	—	23.891	36.875	28.643	11.159	—
Excédent d'importations..	880.000	667.357	238.295	204.072	258.623	2.338.247

ALLEMAGNE.

	milliers de tonnes métriques						millions de marks or	
	Importations			Exportations			Importations	Exportations
	Moyen. de 8 mois	8 prem. mois	1924	Moyen. de 8 mois	8 prem. mois	1924		
	1913	1923	1924	1913	1923	1924		
Alimentation.....	7.800,9	2.471,3	3.352,0	3.578,8	674,4	1.152,8	1.337,5	249,9
Combustibles minéraux.....	13.042,8	19.236,9	10.976,5	29.526,0	1.204,6	1.333,7	296,9	42,3
Minerais de fer.....	9.349,5	1.584,7	897,6	1.742,1	169,9	111,7	20,7	2,6
Potasse, sels naturels.....	1.027,6	95,4	347,0	1.957,9	835,8	441,2	34,3	40,4
Produits chimiques, colorants.....	319,7	128,8	93,9	1.024,2	520,7	431,4	54,8	294,8
Textiles (matières et produits).....	872,7	390,1	545,5	268,5	149,8	131,5	2.029,8	848,5
Papier, carton.....	27,3	1,1	1,2	229,4	393,1	368,3	1,4	187,6
Livres, publications.....	3,8	0,7	1,0	11,2	5,6	4,6	4,1	23,2
Verre, poteries.....	22,3	4,1	6,5	282,6	200,2	175,8	7,6	160,4
Fer et produits en fer.....	426,9	1.129,2	807,9	4.373,2	1.158,0	1.027,0	152,7	488,0
Machines.....	58,6	3,7	6,4	357,4	187,8	156,9	13,6	256,1
Produits électrotechniques.....	4,0	1,3	1,3	89,3	60,0	59,4	5,3	167,0
Divers.....	15.662,9	6.195,7	5.562,1	5.738,2	2.941,7	2.513,5	1.527,7	1.229,2
Totaux.....	48.612,8	31.243,3	22.598,9	49.178,8	8.501,6	7.907,8	5.486,4	3.990,0
Evaluat. officielle globale en millions: marks-or.....	7.470,6	4.054,3	5.486,4	6.799,4	4.052,8	3.990,0		
dollars.....	1.779,6	965,7	1.306,9	1.635,7	965,4	950,4		

PAYS DIVERS (évaluations approximatives en millions d'unités monétaires et en millions de dollars au cours du change).

Belgique		Italie		Espagne		Suisse		Russie Soviét.						
8 pr. mois	mill. francs	mill. dollars	8 pr. mois	mill. lire	mill. dollars	Année	pesetas	doll.	6 pr. mois	mill. francs	mill. doll.	8 pr. mois	mill. rouble	mill. doll.
Importations														
1924	11.430	515	1924	12.400	550	1923	3.028	435	1924	1.182	207	1924	128	66
1923	7.910	625	1923	11.540	540	1922	3.035	470	1923	1.036	200	1923	78	40
1913	3.090	597	1913	2.430	469	1913	1.306	252	1913	960	185	1913	913	470
Exportations														
1924	8.890	402	1924	8.540	370	1923	1.598	228	1924	978	171	1924	208	107
1923	5.280	285	1923	6.516	305	1922	1.450	225	1923	806	156	1923	87	45
1913	2.423	468	1913	1.674	323	1913	1.058	204	1913	690	133	1913	1.013	522

Frets maritimes.

Nombres indices du *Federal Reserve Bulletin* de Washington
Entre la côte Atlantique des Etats-Unis et les ports européens
Base 100 pour janvier 1920

	Indice génér.		Roy.-Uni.	Atl. franc.	Méditerranée
	général	général	Uni	franc.	ranée
1924 septembre.....	26,0	29,0	28,2	21,9	
— août.....	22,4	23,7	22,9	20,4	
— juillet.....	22,1	22,8	23,4	20,5	
— juin.....	23,3	25,0	24,5	20,8	
— mai.....	25,7	28,4	26,7	21,3	
— avril.....	25,3	28,1	26,5	20,5	
— mars.....	24,8	29,6	25,9	20,5	
— février.....	25,8	29,9	25,3	19,9	
— janvier.....	24,9	27,5	25,4	20,2	
1923 décembre.....	25,1	27,8	25,7	20,2	
— novembre.....	25,1	26,6	24,8	20,5	
— octobre.....	22,9	23,4	24,4	20,3	
— sept.....	20,7	20,8	22,5	19,0	
— août.....	20,0	20,1	22,2	19,6	
— juillet.....	19,9	20,2	21,5	18,9	
1922 juillet.....	25,9	28,8	25,9	26,4	
1920 janvier.....	100	100	100	100	

Nombres indices de la *Chamber of Shipping* (publiés par le *Statist*)
Entre les ports de la Grande-Bretagne et diverses destinations
Base 100 pour moyenne de 1920

	Indice génér.		Eaux europ.	Inde	Etats-Unis
	général	général	europ.	Inde	Unis
1924 octobre.....	30,13	29,46	28,51	34,73	
— septembre.....	28,27	28,89	27,39	25,39	
— août.....	27,84	29,13	27,02	32,17	
— juillet.....	27,41	30,88	23,99	28,93	
— juin.....	29,09	32,48	26,77	—	
— mai.....	30,10	32,99	25,33	—	
— avril.....	31,09	35,37	26,69	28,93	
— mars.....	32,14	36,24	30,40	28,73	
— février.....	31,50	33,16	30,91	27,61	
— janvier.....	30,76	31,81	30,43	27,91	
1923 décembre.....	28,06	32,24	29,00	23,77	
— novembre.....	27,30	30,80	29,07	27,28	
— octobre.....	27,33	29,50	27,03	27,89	
— septembre.....	26,43	30,05	24,29	21,42	
— août.....	25,03	29,08	23,56	28,40	
1922 moyenne.....	37,59	38,59	31,48	37,28	
1920 moyenne.....	100	100	100	100	

(1) La publication des évaluations détaillées, interrompue depuis septembre 1922, n'a été reprise par l'Office allemand de Statistique qu'à partir de juin 1924, et en même temps pour le 1^{er} semestre 1924.

Prix. — Prix de gros ; Indices.

FRANCE. — Prix de gros de certaines marchandises :

	1924		1923	1922	1921	1920	1914
	oct.	sept.	oct.	oct.	oct.	oct.	oct.
Blé roux dispon. New-York bush	cents 158 ³ / ₄ (1)	155	125 ½	139	112 ½	232 1/4	98 ½
Coton Le Havre 50 kil.	fr. 590	600	685	433	348	423	78.50
Laine B. A. en suint Le Havre 100 kl. fr.	1.770	1.830	1.235	795	530	1.150	222.50
Fonte n° 3 P. L. Tonne départ	fr. 298	295	415	232,50	195	500	—
Caoutchouc Para Le Havre kil.	fr. 12,30	10,80	9,40	7,15	6,80	9,30	7,85

PAYS DIVERS. — Nombres indices des prix de gros : (2)

	1924		1923	1922	1921	1920	1919	1914
	oct.	sept.	oct.	oct.	oct.	avril (max.)	oct.	juillet
<i>France.</i>								
	oct.	sept.	oct.	oct.	oct.	(max.)	oct.	juillet
Indice général (45 mat.) . . .	507	496	429	344	338	600	389	100
<i>Denrées alimentaires :</i>								
Statistique Générale — fin du mois — base 100 :	451	425	343	279	301	504	333	100
Aliments végétaux (8 mat.)	434	441	402	327	331	502	386	100
Aliments animaux (8 mat.)	456	469	448	319	313	458	274	100
<i>Sucre, café, cacao (4 mat.)</i>								
<i>Matières industrielles :</i>								
juillet 1914 (3)	484	458	438	343	291	563	328	100
Minér. et mét. (7 mat.) . . .	701	704	539	420	368	898	522	100
Textiles (6 mat.)	526	502	442	373	393	644	434	100
Divers (12 mat.)								

Grande-Bretagne.

	1924		1923	1922	1921	1920	1919	1914
	juin	mai	avril	mai	avril	juin	juin	av.(max.)
<i>The Statist (Sauerbeck) — fin du mois — base 100 : moy. 1866-77.</i>								
	juin	mai	avril	mai	avril	juin	juin	av.(max.)
Indice général	146,1	141,3	127,7	130,1	138,4	266,1	221,3	82,4
<i>Denrées alimentaires :</i>								
Aliments végétaux	138,1	127,4	99,7	99,3	121,4	240,6	180,4	71,9
Aliments animaux	160,1	160,6	151,7	173,8	169,0	264,1	225,3	101,5
<i>Sucre, café, thé</i>								
<i>Matières industrielles :</i>								
Minéraux et métaux	162,1	157,6	156,1	142,2	153,6	290,6	245,6	94,0
Textiles	181,4	176,0	139,8	145,3	150,2	297,7	256,2	83,1
Divers	121,1	117,2	114,9	122,1	135,2	267,7	237,5	81,7

Italie.

	1924		1923		1922	1921	1920
	juin	mai	avril	mai	avril	juin	juin
<i>Prof. Bachi — fin du mois — base 100 : moy. 1920.</i>							
	juin	mai	avril	mai	avril	juin	juin
Indice général	90,7	91,4	92,7	92,9	94,2	86,1	81,5
<i>Aliments végétaux</i>							
Aliments animaux	101,5	103,1	104,3	109,9	110,6	108,7	97,0
Produits chimiques	103,6	104,8	110,6	109,7	113,6	97,0	100,5
Textiles	63,4	63,5	63,9	69,7	69,6	67,0	63,4
Minéraux et métaux	93,1	95,3	95,2	81,6	83,0	73,6	46,2
Mat. de construction	64,8	64,3	65,2	65,0	65,5	57,4	60,4
Produits végétaux divers	84,9	85,2	85,7	83,3	83,4	75,7	101,6
Divers	94,2	95,0	94,0	122,4	128,1	104,9	95,0
	97,6	97,9	98,8	92,0	93,2	87,0	90,4

Etats-Unis.

	1924		1923	1922	1921	1920	1919	1914
	oct.	sept.	oct.	oct.	oct.	mai(max.)	oct.	juillet
<i>Dun's Review — déb. du mois — Total de 300 art. env. compens.</i>								
	oct.	sept.	oct.	oct.	oct.	mai(max.)	oct.	juillet
Céréales	36.464	36.287	30.554	26.333	24.209	56.965	48.009	21.086
Viandes	18.505	17.844	16.943	16.677	13.157	21.884	20.084	12.979
Lait et légumes	20.282	19.604	22.087	20.204	21.966	28.963	27.983	17.244
Autres aliments	19.893	19.573	20.410	18.441	17.603	25.246	23.382	10.440
Habillement	38.679	38.543	39.365	35.179	30.708	53.696	49.852	20.834
Métaux	22.552	22.514	23.249	23.608	21.981	30.994	26.578	15.691
Divers	34.503	34.345	38.219	35.217	32.215	46.084	39.979	21.425
Totaux	190.878	188.710	190.827	175.649	161.830	263.832	235.867	119.708

Monnaie or : base 100 juillet 1914

Monnaie papier : base 1 juillet 1914

Allemagne (3)

	1924			1914	1923	1922	1921	1920	1914
	nov.	oct.	janv.	juillet	nov.	nov.	janv.	janv.	juill.
<i>Frankfurter Zeitung — début du mois</i>									
	nov.	oct.	janv.	juillet	nov.	nov.	janv.	janv.	juill.
Indice général	138,5	139,5	140,1	100	49***	945	21	20	1
Alimentation	138,9	144,5	138,1	100	41***	890	20	20	1
Textiles ; cuirs	178,7	176,2	165,7	100	42***	1.539	23	26	1
Minér. et mét.	125,1	123,2	137,6	100	90***	1.290	28	27	1
Divers	124,1	121,9	126,5	100	35***	720	18	11	1
Prod. ind. finis	139,0	138,9	140,7	100	42***	577	17	15	1

(1) Au cours du change 108 fr. 10 les 100 kil.

(2) Pour réduction des Indices à même base, voir ci-après tableau des prix et changes.

(3) * = 000.

La Documentation vivante

PAYS DIVERS. — Indices généraux avec réduction à parité du dollar (1).

	Belgique		Suisse		Espagne		Pologne		Japon		Etats-Unis	
	1914=100	Ind.	1914=100	Ind.	1913=100	Ind.	1914=100	Ind.	1913=100	Ind.	1914=100	Ind.
1921 août ..	347	136	181	157	183	123	—	—	199	194	137	—
1922 août ..	360	141	166	164	175	141	135.786	80	195	188	145	—
1923 août ..	529	125	173	162	171	121	5.294.680	93	190	186	156	—
1924 juillet.	566	135	171	161	182	125	102(8)	102	195	161	155	—
— août ..	547	142	170	166	182	127	109(8)	109	—	—	157	—

Indices des Prix de détail.

FRANCE. — Dépenses-indices en francs de la *Statistique générale de la France*, caractérisant la variation de prix de 13 denrées (2).

	Paris	France ent.	Nord	Est	Sud-Est	Midi	Ouest	Als.-Lor.	
1924 oct.	4.117	1924 3 ^e trim.	4.010	4.110	4.030	4.100	3.930	3.780	4.180
— sept.	4.020	— 2 ^e —	3.846	4.061	3.984	3.988	3.847	3.717	4.136
— août.	3.925	— 1 ^{re} —	4.013	4.195	3.999	3.964	3.871	3.843	4.105
— juillet.	3.870	1923 3 ^e trim.	3.506	3.644	3.548	3.463	3.424	3.311	3.747
1923 oct.	3.752	1922 3 ^e —	3.387	3.491	3.442	3.386	3.332	3.202	3.532
1922 oct.	3.120	1921 3 ^e —	3.320	3.506	3.268	3.327	3.213	3.150	3.256
1921 oct.	3.558	1920 4 ^e max.	4.519	4.693	4.456	4.522	4.423	4.345	4.530
1920 nov. (max).	4.577	1919 3 ^e —	2.897	2.904	2.880	3.009	3.006	2.712	2.976
1919 oct.	3.042	1918 3 ^e —	2.446	2.485	2.356	2.607	2.460	2.305	—
1918 oct.	2.554	1917 3 ^e —	1.845	1.944	1.765	1.936	1.861	1.699	—
1917 oct.	1.982	1916 3 ^e —	1.420	1.461	1.379	1.436	1.456	1.363	—
1914 juillet.	1.075	1914 3 ^e —	1.004	1.089	988	1.018	988	942	1.084

Alimentation et Coût de la vie (3).

PAYS DIVERS. — Indices ramenés à 100 (1 en ce qui concerne l'Allemagne) pour juillet 1914.

	France		Gde-Bretagne		Italie (Milan)		Etats-Unis		Allemagne (7)		
	Coût de la vie à Paris	Aliment. Ville de plus	Coût de la vie à Paris	Aliment. la vie ment.	Coût de la vie à Milan	Aliment. de la vie tation	Coût de la vie à New-York	Aliment. de la vie tation	Coût de la vie (4)	Aliment. de la vie tation	
1924 oct. ...	—	—	383	180	179	546	543	—	1.230.***(5)	1.340.***	
— sept. ...	—	—	374	176	172	516	514	171	1.190.***(5)	1.250.***	
— août. ...	367	401	366	172	166	511	507	—	1.140.***(5)	1.220.***	
— juillet. ...	—	—	360	171	164	512	508	—	1.140.***(5)	1.260.***	
— juin. ...	366	295	370	170	162	518	518	169	1.110.***(5)	1.200.***	
— avril. ...	—	—	380	171	163	522	524	—	1.140.***(5)	1.230.***	
— février. ...	365	401	384	178	176	517	516	170	1.050.***(5)	1.170.***	
1923 nov. ...	345	375	355	177	177	502	502	173	1.488.***(5)	862.***	
— août. ...	331	351	328	173	168	483	490	172	1.182.434(5)	670.485	
— mai. ...	334	339	325	169	160	490	499	170	3.816	4.620	
— fev. ...	324	332	316	176	171	497	500	169	2.643	3.183	
1922 nov. ...	300	315	297	180	176	505	516	170	446	550	
— août. ...	289	313	289	179	172	491	498	166	70	97	
1921 nov. ...	297	350	326	199	195	541	570	174	16	22	
1920 nov. ...	370	452	426	269	282	511	515	198	189	9	
1919 juill. ...	238	289	261	208	217	280	310	175	186	—	
1914 juill. ...	100	100	100	100	100	100	100	100	1	1	
Réduction des indices ci-dessus à parité du dollar (1).											
1924 oct. ...	—	—	104	166	165	123	122	—	—	1,23	1,34
— sept. ...	—	—	103	161	158	118	117	171	144	1,19	1,25
— août. ...	103	113	103	158	153	118	117	—	141	1,14	1,22
— juillet. ...	—	—	96	153	147	114	113	—	140	1,14	1,26
— juin. ...	108	117	100	151	144	117	117	169	139	1,11	1,20
— avril. ...	—	—	122	153	146	121	122	—	138	1,14	1,23
— février. ...	86	94	87	157	155	116	116	170	144	1,05	1,17
1923 nov. ...	100	108	102	160	160	114	114	173	148	1,53(6)	1,63(6)
1922 nov. ...	111	117	105	166	164	120	123	170	142	0,28	0,33
1921 nov. ...	120	136	133	163	160	125	130	174	147	0,40	0,54
1920 nov. ...	115	140	132	190	199	95	96	198	189	0,48	0,65
1919 juill. ...	178	217	196	190	199	173	191	175	186	—	—
1914 juill. ...	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1	1

(1) Ou évaluation approxim. en monnaie-or de chaque pays aux cours des changes.

(2) Pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile comest., pétrole, alcool à brûler : pour la consommation annuelle d'un ménage de 4 personnes. (3) Alimentation, chauffage, éclairage, habillement, logement. (4) Habillement compris depuis septembre 1922 seulement. (5) Indice hebdomadaire, dernière semaine du mois. (6) Résultat tenant principalement à ce qu'à l'époque, la cote officielle allemande du mark était maintenue à une valeur supérieur à la parité mondiale réelle. (7) * = 000. (8) En zlotys = francs-or.

Prix et Changes.

	Indices des prix de gros ramenés à 100 en juillet 1914 (1).					Valeur en dollars de 100 unités monétaires au cours des changes				Réduction des indices du présent tabl. à parité du dollar, cpte tenu des changes (2), et Pourcentage corresp. des prix par rapp. aux prix amér.							
	France	Gr.-Bret. (base-100)	Italie (base-100)	Etats-Unis (base-100) (Review)	Allema-g. (Frankfurter Zeitung) (1) (3)	France	Gr.-Bret.	Italie	Allemagne (1) (3)	France		Grande-Bretag.		Italie		Allemagne	
										Réduct.	% des prix	Réduct.	% des prix	Réduct.	% des prix	Réduct.	% des prix
Pair	—	—	—	—	—	19,3	487	19,3	23,82	—	—	—	—	—	—	—	—
1914 juillet....	100	100	100	100	1 (1)	19,3	487	19,3	—	100	100	100	100	100	100	100	100
1915 —.....	143	129	142	104	—	18,5	478	16,6	—	137	133	126	121	123	118	—	—
1916 —.....	188	158	210	121	—	17,0	478	15,5	—	171	141	154	127	166	137	—	—
1917 —.....	273	215	331	177	—	17,4	481	14,3	—	237	134	211	119	241	136	—	—
1918 —.....	344	234	467	194	—	17,4	481	11,0	—	313	161	229	118	268	138	—	—
1919 —.....	356	250	395	195	—	14,5	447	11,7	—	267	137	229	117	239	123	—	—
1920 —.....	506	309	667	218	15	8,1	387	5,9	2,53	214	98	244	112	203	93	161	74
1921 —.....	337	192	566	134	15	7,8	363	4,5	1,31	143	107	143	107	139	104	92	66
1922 septemb. .	336	155	634	144	291	7,7	444	4,3	0,07	135	94	141	98	140	97	86	60
— octobre....	334	158	654	147	432	7,4	443	4,2	0,046	131	89	144	98	142	96	84	57
— novembre..	359	158	649	152	945	6,8	448	4,6	0,016	127	84	146	96	155	102	63	41
— décembre..	369	157	631	155	1.674	7,2	461	5,1	0,014	139	90	149	96	167	108	98	63
1923 janvier...	395	158	627	155	2.054	6,7	465	4,9	0,012	141	91	151	97	166	107	100	65
— février...	431	160	634	156	7.159	6,2	469	4,8	0,0025	138	88	154	99	158	101	75	48
— mars...	433	161	639	160	6.770	6,5	469	4,8	0,0044	146	91	155	97	159	100	126	79
— avril...	424	163	641	161	6.425	6,6	466	4,9	0,0047	145	90	156	97	165	102	127	79
— mai...	415	160	632	161	8.237	6,7	466	4,8	0,0027	143	88	152	94	158	98	92	57
— juin...	417	155	619	160	14.980	6,3	462	4,6	0,0013	136	85	147	92	147	92	83	52
— juillet...	415	151	617	158	39.898	5,9	458	4,3	0,0006	127	80	142	90	136	86	101	64
— août...	422	152	618	156	53.599	5,7	455	4,3	0,00009	124	79	142	91	138	88	108	70
— septembre	432	155	620	157	2.063.358	5,8	454	4,4	0,000008	131	83	145	92	142	90	99	63
— octobre...	429	155	614	159	182.959*	6,0	452	4,5	0,**17	133	84	144	91	144	91	132	83
— novembre..	452	155	623	160	349.071**	5,5	439	4,4	0,**77	130	81	145	91	141	88	159(4)	99
— décembre..	468	162	629	159	1.617***	5,2	436	4,3	0,**024	127	80	145	91	141	88	162(4)	102
1924 janvier...	505	166	622	159	140,1	4,6	426	4,3	23,82	121	76	145	91	140	88	140	88
— février...	555	168	624	160	136,9	4,4	430	4,3	23,82	126	79	148	93	140	88	137	86
— mars...	510	166	631	159	141,3	4,6	429	4,2	23,82	122	77	146	92	139	87	141	89
— avril...	459	166	631	156	144,6	6,2	435	4,5	23,82	148	95	148	95	146	94	145	93
— mai...	468	165	622	154	146,3	5,7	436	4,5	23,82	139	90	148	96	143	93	146	95
— juin...	475	165	617	153	138,2	5,2	432	4,3	23,82	128	84	146	95	139	91	138	90
— juillet...	491	168	618	155	129,7	5,1	437	4,3	23,82	131	85	151	97	139	90	130	84
— août...	487	167	624	157	130,8	5,5	449	4,5	23,82	137	87	154	98	144	92	131	83
— sept...	496	171	632	158	132,5	5,3	446	4,4	23,82	137	87	157	99	144	91	132	84
— oct...	507	177	656	159	139,4	5,2	440	4,3	23,82	137	86	163	102	148	93	139	87

(1) Pour la période de juillet 1914 à décembre 1923 ; indice 1 en juillet 1914 et monnaie-papier ; depuis janvier 1924 : indice 100 en juillet 1914. et « monnaie-or » (Frankfurter Zeitung) du 5 octobre 1924). — (2) Voir note (1) page précédente. — (3) * = 000. — (4) Voir note (6) page précédente.

La Documentation vivante

II. — Statistiques générales.

Agriculture. — FRANCE. Résultats des récoltes de céréales (1).

Année	Froment			Métail			Seigle		
	Surfaces	Rendement	Production	Surfaces	Rendement	Production	Surfaces	Rendement	Production
	ensemencées milliers hectares	à l'hectare quint.	milliers quint.	ensemencées milliers hectares	à l'hectare quint.	milliers quint.	ensemencées milliers hectares	à l'hectare quint.	milliers hectares
1924	5.428	14,15	76.840	103	12,60	1.302	870	11,64	10.129
1923	5.533	13,55	74.998	111	11,89	1.320	897	10,34	9.276
1922	5.290	12,52	62.220	110	10,83	1.196	888	10,98	9.757
1921	5.382	10,35	88.034	114	13,54	1.546	901	12,51	11.276
1920	5.094	12,65	64.482	112	11,39	1.280	869	10,08	8.761
1913	6.542	13,28	86.919	123	12,11	1.491	1.176	10,81	12.715

Mouvements migratoires (2). — PAYS DIVERS.

	Mouvements transocéaniques				Mouvements continentaux			
	Emigration		Immigration		Emigration		Immigration	
	1922	1923	1922	1923	1922	1923	1922	1923
Europe :								
France	—	—	—	—	50.309	59.951	281.472	262.877
Allemagne	36.511	115.416	—	—	—	—	42.898	19.686
Autriche	10.579	15.497	—	—	—	—	—	—
Belgique	870	2.256	2.691	1.555	—	—	—	—
Espagne	64.119	93.246	51.097	32.081	—	—	—	—
Grande-Bretagne	174.096	256.284	68.026	57.606	—	—	—	—
Hongrie	1.701	1.935	1.022	222	—	—	—	—
Italie	121.410	177.798	54.602	39.680	123.030	170.226	55.641	79.498
Norvège	6.456	18.287	2.659	2.173	—	—	—	—
Pologne	38.716	—	11.116	—	29.527	—	831.892	—
Roumanie	6.812	12.719	1.662	693	12.279	7.941	13.663	12.189
Yougo-Slavie	6.086	9.370	—	—	—	—	—	—
Suède	7.389	22.327	—	—	—	—	—	—
Suisse	5.787	8.006	—	—	—	—	—	—
Tchéco-Slovaquie	20.363	15.785	—	1.527	18.497	16.320	—	4.254
Afrique :								
Afrique du Sud	11.686	12.054	13.411	12.027	—	—	—	—
Amérique :								
Argentine	62.174	60.261	129.263	195.063	—	—	—	—
Canada	—	—	46.690	117.011	—	—	23.733	20.300
Etats-Unis	109.129	65.568	281.351	487.057	6.844	5.042	99.816	263.903
Asie :								
Inde	—	—	—	—	—	78.397	—	—
Japon	7.616	6.350	14.412	10.831	—	—	—	—
Malaisie	45.733	—	58.674	—	45.733	—	58.674	—
Océanie :								
Australie	54.101	55.319	92.054	92.859	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande	789	812	12.149	9.979	1.361	1.639	1.696	1.783

Or. — Production mondiale (3).

	Evaluation en milliers de dollars.		
	1921	1922	1923
Etats-Unis	50.067	48.849	51.379
Canada	19.149	26.116	24.382
Russie	893	3.029	(4)
Afrique du Sud :			
Transvaal	168.036	144.907	188.801
Rhodesie	12.132	13.546	13.138
Australie occidentale	11.447	11.127	16.058
Autres parties de l'Australie	7.226	7.692	8.759
Inde britannique	8.945	9.055	(4)
Autres pays	52.337	54.857	50.268
Totaux	330.232	319.178	352.785

(1) *Journal officiel*, 15 octobre 1924.

(2) *Bureau International du Travail et Economiste Européen*, 24 octobre 1924.

(3) *Federal Reserve Bulletin*, avril 1924.

(4) Compris dans « autres pays ».

Economie publique. — ETATS-UNIS. Balance des paiements internationaux (1).

Millions de dollars.

	1922			1923		
	Exportations ou crédit (+)	Importations ou débit (-)	Balance	Exportations ou crédit (+)	Importations ou débit (-)	Balance
Echanges						
Visibles (commerciaux)	3.867	3.113	+ 754	4.208	3.819	+ 389
Invisibles :						
Frêts maritimes	71	64	+ 7	65	73	- 8
Intérêts et dividendes	476	125	+ 351	567	150	+ 417
Dép. du gouv. à l'étranger	—	29	- 29	—	19	- 19
Dépenses de touristes	60	360	- 300	100	500	- 400
Renvois d'arg. : immigrants	—	—	—	60	350	- 290
Bienfaisance ; missionnaires	—	400	- 400	—	70	- 70
Total des Echanges	4.474	4.091	+ 383	5.000	4.981	+ 19
Mouv. des capit. Empr. cons. à l'étranger	—	637	- 637	32	377	- 345
Mouvements de titres	328	360	- 32	362	33	+ 329
Reçu sur les det. des Alliés	44	—	+ 44	91	—	+ 91
Billets de banq. vend. à l'étr.	—	—	—	50	—	+ 50
Total du mouv. des capitaux	372	997	- 625	535	410	+ 125
Mouvement monétaire :						
Or	37	275	- 238	29	323	- 294
Argent	63	71	- 8	72	74	- 2
Total du mouv. monétaire	100	346	- 246	101	397	- 296
Balance générale			- 488			- 152

(Excédent d'importation).

(Excédent d'importation).

Navigation. — PAYS DIVERS. Mouvement des ports maritimes (moyennes des totaux annuels des entrées et des sorties) (2).

En milliers de tonneaux de jauge.

	1913	1919	1920	1921	1922	1923
Belgique (3)	16.900	4.540	11.380	14.460	17.220	20.380
France (3)	30.310	16.110	22.870	24.470	31.105	36.190
Italie (4)	18.830	8.680	9.240	11.590	13.580	14.110
Grande-Bretagne (3)	54.450	32.060	36.610	36.760	51.500	60.880
Hollande (3)	14.080	4.840	7.710	11.040	13.210	13.900
Espagne (4)	27.390	8.990	14.150	17.570	18.900	22.620
Norvège (3)	4.250	2.380	3.130	2.860	3.730	3.640
Suède (4)	13.764	8.460	11.570	8.110	10.660	12.220
Finlande (4)	—	—	—	—	3.050	3.460
Grèce (4)	—	1.400	3.840	4.760	4.600	4.620
Bulgarie (4)	1.130	140	830	1.340	1.660	1.500
Allemagne (4)	27.120	—	—	15.680	22.410	30.640
Dantzig (4)	930	550	980	1.590	1.430	1.710
Egypte (4)	5.630	2.320	4.030	4.400	4.720	5.230
Australie (4)	5.300	4.040	4.750	4.570	4.690	4.870
Afrique du Sud (4)	5.320	5.620	4.100	4.190	4.450	5.070
Inde anglaise (3)	7.520	5.660	6.790	6.560	7.050	7.180
Japon (4)	24.810	22.790	26.360	27.940	35.740	37.180
Siam (4)	890	580	490	1.019	1.010	1.080
Etats-Unis (4)	53.540	48.980	65.960	62.470	65.000	66.440
Bésil (4)	29.190	17.950	24.850	23.140	27.450	30.240
Chili (4)	—	1.060	1.490	1.450	1.610	2.950

(1) The Statist, 21 juin 1924.

(2) D'après le Bulletin de Statistique de la Société des Nations.

(3) Avec cargaison seulement.

(4) Avec cargaison et sur lest.

BULLETINS D'ABONNEMENT

A REMPLIR ET A RETOURNER

à FRANCE et MONDE ou à la FRANCE VIVANTE

3, Rue Tronchet, PARIS (VIII^e)

Compte de chèques postaux : N^o 291-82 — Paris

Nom : _____

Prénom : _____

Demeurant à _____ Département : _____

Rue _____

(SIGNATURE)

Veillez m'inscrire pour un abonnement de $\left\{ \begin{array}{l} \text{un an (1)} \\ \text{six mois (1)} \end{array} \right.$
à la revue **FRANCE et MONDE.**

Ci-joint la somme de $\left\{ \begin{array}{l} 50 \text{ francs (1)} \\ 30 \text{ francs (1)} \end{array} \right.$ en (2) _____

Veillez m'inscrire pour un abonnement d'un an à la
FRANCE VIVANTE.

Ci-joint la somme de **10 francs** en (2) _____

Veillez m'adresser un numéro spécimen de
la **FRANCE VIVANTE** et de **FRANCE et MONDE,**
sans engagement de ma part.

(1) Biffer les formules non choisies.

(2) Bon de poste, mandat-poste, chèque ou chèque postal.